



EAU DU PAYS DE  
**MONTBÉLIARD**

# RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024

PM010 PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

opéré par  VEOLIA

## AVANT-PROPOS



### Veolia – Rapport annuel du délégataire 2024

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué de votre service d'eau et d'assainissement pour l'année 2024. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez apprécier la performance de votre service et l'engagement de notre Groupe sur votre territoire.

L'année 2024 a été marquée par de nouvelles manifestations du dérèglement climatique, tant sur la quantité que sur la qualité. En particulier, les inondations et la pluviométrie record ont placé l'eau au cœur de l'actualité. Dans la lignée du plan Eau et des baisses des volumes d'eau consommés en 2023, nous avons observé au cours de l'année 2024 la poursuite de cette tendance baissière. Notre objectif partagé est de garantir la sécurité des volumes disponibles tout en préservant l'équilibre économique du service à des conditions acceptables par tous. La préservation de la ressource en eau, l'évolution de notre modèle pour adapter les services d'eau et d'assainissement et embarquer l'ensemble des parties prenantes sont au cœur de nos enjeux.

En 2024, la qualité de l'eau a été une priorité majeure. Nous avons lancé dès novembre 2023 une campagne de détection massive des 20 PFAS, en anticipation de l'obligation des autorités sanitaires, campagne qui s'est terminée en juin 2024. Sous votre autorité, notre priorité est de protéger la santé des usagers en les informant d'une part sur la qualité de leur eau, et d'autre part sur les mesures correctives que vous mettez en œuvre.

Notre préoccupation concerne également la qualité des rejets dans l'environnement. Les femmes et les hommes de Veolia Eau France sont à vos côtés pour assurer la conformité de nos systèmes d'assainissement, et agir proactivement pour minimiser les impacts sur l'environnement et la biodiversité. Nous abordons avec rigueur ce sujet conformément au cadre ambitieux défini dans la nouvelle directive européenne Eaux résiduaires urbaines (DERU2).

S'adapter à la raréfaction des ressources en eau, et promouvoir la performance des systèmes d'eau et d'assainissement sont au cœur de la réforme des redevances des Agences de l'eau. Nos équipes sont engagées à vos côtés pour répondre à ces défis en améliorant le rendement de réseau et en assurant la performance opérationnelle des systèmes d'assainissement. Dès 2024, nos équipes se sont organisées pour vous accompagner afin de mieux mettre en œuvre cette réforme structurante.

Au regard de l'urgence climatique, des besoins d'adaptation du service et pour le développement de votre territoire, nous souhaitons plus que jamais construire avec vous l'avenir de l'eau. Cette adaptation passera par des solutions telles que la réutilisation des eaux usées, l'autonomie dans la production électrique via l'usage de panneaux photovoltaïques, ou l'accompagnement vers la résilience des territoires face aux événements climatiques. Moins gaspiller l'eau par l'amélioration du rendement de réseau, maîtriser les consommations grâce au télélevé et à la sobriété, et mieux l'utiliser, par exemple en la réutilisant davantage, nous paraissent être des axes essentiels d'une gestion durable de la ressource.

Notre rapport 2024 reflète notre engagement continu pour la sécurité de nos équipes, l'excellence opérationnelle en ligne avec les engagements pris dans notre contrat, la durabilité environnementale, et votre satisfaction et celle des abonnés. Nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous saurons construire l'avenir de l'eau sur votre territoire.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Pierre Ribaute,**  
Directeur Général, Eau France

# SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONTRAT ET DU SERVICE .....	5
1.1.	Un dispositif à votre service.....	6
1.2.	Données du contrat .....	9
1.3.	Les chiffres clés du service .....	11
1.4.	Principaux indicateurs réglementaires .....	12
2.	L'ESSENTIEL DE VOTRE SERVICE .....	15
2.1.	Faits marquants du contrat en 2024 .....	16
2.2.	Évolutions réglementaires de 2024 et à venir .....	25
2.3.	Incontournables pour 2025 .....	30
3.	BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE .....	38
3.1.	Bilan hydraulique .....	39
3.2.	Bilan qualité de l'eau .....	43
3.3.	Bilan énergie .....	47
3.4.	Gestion de votre patrimoine .....	48
3.5.	A l'écoute des consommateurs .....	68
4.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE .....	71
4.1.	Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation .....	72
4.2.	Situation des biens .....	77
4.3.	Les investissements et le renouvellement .....	78
4.4.	Les engagements à incidence financière .....	82
4.5.	Annexes financières .....	85
5.	DONNEES DETAILLEES .....	92
5.1.	Le prix du service public de l'eau .....	93
5.2.	Vision pluriannuelle des volumes.....	126
5.3.	Indice de protection de la ressource .....	129
5.4.	La qualité de l'eau .....	130
5.5.	Energie et reactifs .....	236
5.6.	Inventaire des installations et réseaux .....	246
5.7.	Réseaux .....	257
5.8.	Gestion des installations .....	259
5.9.	Opérations de renouvellement, de maintenance et travaux réalisés .....	264
5.10.	Les consommateurs de votre service .....	276
6.	ANNEXES.....	283
6.1.	Détail des textes réglementaires .....	284
6.2.	Certificats ISO .....	294
6.3.	Autres annexes .....	297
6.4.	Glossaire .....	298

## **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

## 1. PRESENTATION DU CONTRAT ET DU SERVICE



## 1.1. UN DISPOSITIF A VOTRE SERVICE

### 1.1.1. VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Les usagers des Eaux du Pays de Montbéliard peuvent se rendre sur les 2 lieux d'accueils suivants :

#### Site de Montbéliard

13 Avenue du Président Wilson  
25200 Montbéliard

**Du lundi au vendredi**  
de 8h à 11h30  
et de 14h à 16h30



#### Site de Pont de Roide Vermondans

6 Allée Jean Moulin  
25150 Pont de Roide Vermondans

**Du lundi au vendredi**  
de 8h à 11h30  
et de 14h à 16h30



## 1.1.2. TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



***Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h ou le samedi de 9h à 12h.***

**03.81.90.25.25**

***Votre service client en ligne est accessible :***

- [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)
- sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.



---

## **Vos Urgences 7 Jours Sur 7, 24h Sur 24**



***Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau nous intervenons jour et nuit.***

**03.81.90.25.25**

### 1.1.3. LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES



## 1.2. DONNEES DU CONTRAT

- Déléataire	Société des Eaux du Pays de Montbéliard
- Périmètre du service	ALLENJOIE, ALLONDANS, ARBOUANS, AUDINCOURT, AUTECHAUX ROIDE, BADEVEL, BART, BAVANS, BERCHE, BETHONCOURT, BEUTAL, BONDEVAL, BOURGUIGNON, BROGNARD, COLOMBIER FONTAINE, COURCELLES LES MONTBELIARD, DAMBELIN, DAMBENOIS, DAMPIERRE LES BOIS, DAMPIERRE SUR LE DOUBS, DAMPJOUX, DASLE, DUNG, ECHENANS, ECOT, ETOUVANS, ETUPES, EXINCOURT, FESCHES LE CHATEL, FEULE, GOUX LES DAMBELIN, GRAND CHARMONT, HERIMONCOURT, ISSANS, LONGEVILLE SUR DOUBS, LOUGRES, MANDEURE, MATHAY, MONTBELIARD, MONTENOIS, NEUCHATEL URTIERE, NOIREFONTAINE, NOMMAY, PONT DE ROIDE VERMONDANS, PRESENTEVILLERS, RAYNANS, REMONDANS VAIVRE, SAINT JULIEN LES MONTBELIARD, SAINT MAURICE COLOMBIER, SAINTE MARIE, SAINTE SUZANNE, SELONCOURT, SEMONDANS, SOCHAUX, SOLEMONT, TAILLECOURT, VALENTIGNEY, VANDONCOURT, VIEUX CHARMONT, VILLARS SOUS DAMPJOUX, VILLARS SOUS ECOT, VOUEAUCOURT
- Numéro du contrat	PM010
- Nature du contrat	Affermage
- Date de début du contrat	01/03/2020
- Date de fin du contrat	28/02/2030

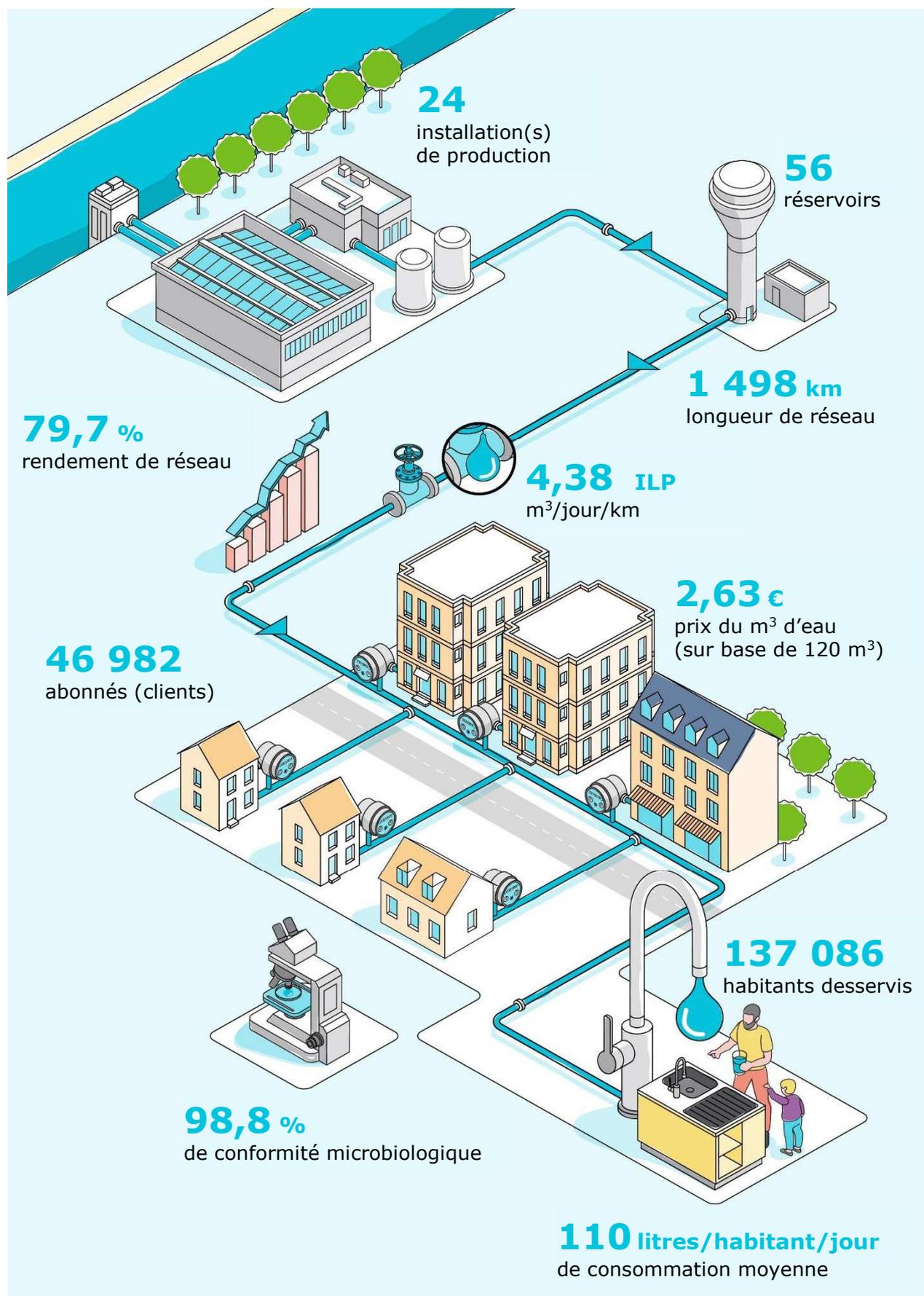
### CONVENTIONS AVEC DES TIERS

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES	VEG eau de Echenans à CC2VV (Arcey et Desandans)
vente	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES	VEG eau de PMA à CC2VV (Hyémondans - Lanthenans - Sourans)
vente	COMMUNE D'AIBRE	VEG eau de Semondans à Aibre
vente	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	VEG eau de PMA à Grand Belfort CA
vente	HERICOURT	VEG eau de PMA à Héricourt

## AVENANTS AU CONTRAT

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	22/03/2021	Modifications contractuelles
2	01/07/2021	Entrée en vigueur de l'option 3 "Entretien, contrôle et renouvellement des poteaux incendie"
3	01/01/2024	Intégration DAMPJOUX

### 1.3. LES CHIFFRES CLES DU SERVICE



## 1.4. PRINCIPAUX INDICATEURS REGLEMENTAIRES

	2020	2021	2022	2023	2024
D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (u)	15 910	19 355	19 769	137 228	137 086
D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (€\m <sup>3</sup> )	2,26	2,41	2,59	2,47	2,63
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)	1	1	1	1	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	97,01	96,88	99,46	99,75	98,79
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques %	98,80	94,74	96,88	96,62	98,72
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ND)	30	30	30	92	102
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	93,6	75,5	80,7	80,8	79,7
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	0,87	3,76	2,84	4,79	4,62
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	0,74	3,54	2,56	4,54	4,38
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00	0,11	0,35	0,35	0,44
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	51	56	56	77	77
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)		1 381,74	1 402,13	8 668,61	21 790,00
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u./1000 ab.)	2,62	3,73	1,92	2,57	2,70
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (%)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)		1,76	2,14	1,72	1,22
P155.1 - Taux de réclamations (u./1000 ab.)	0,73	0,82	0,79	0,55	1,11

(\*) Données collectivités

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Qualité d'eau</b>					
VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (u)	167	96	186	402	412
VP.127 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes (u)	5	3	1	1	5
VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (u)	83	38	96	148	156
VP.129 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	1	2	3	5	2
<b>Réseau</b>					
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements (m)	193 604	260 962	287 217	1 092 561	1 095 823
VP.059 - Volume produit (m³)	699 087	1 239 862	1 240 146	9 424 773	8 653 659
VP.060 - Volume importé (m³)	129 477	135 531	152 742	119	127
VP.061 - Volume exporté (m³)	10 911	227 473	208 260	1 607 431	798 486
VP.062 - Volume prélevé (m³)	701 865	1 282 906	1 289 147	10 084 862	9 173 515
VP.220 - Volume de service du réseau (m³)	8 063	21 020	28 995	100 000	100 000
VP.221 - Volume consommé sans comptage (m³)	1 186	0	0		
<b>ICGPR - Plan des réseaux</b>					
VP.141 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur) (m)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux (ND)	10	10	10	10	10
VP.237 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux (ND)	5	5	5	5	5
<b>ICGPR - Inventaire des réseaux</b>					
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux (ND)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100,00	99,70	99,40	90,30	90,60
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (ND)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	34,10	40,05	46,80	86,70	86,40
<b>ICGPR - Autres éléments de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>					
VP.242 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes (ND)				10	10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants (ND)				10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (ND)					
VP.245 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique (ND)				10	10
VP.246 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau (ND)				10	10
VP.247 - Localisation des autres interventions (ND)				10	10
VP.248 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (ND)					10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (ND)					

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Abonnés</b>					
VP.056 - Nombre d'abonnés (u)	6 860	8 568	8 841	47 127	46 982
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées (u)	18	32	17	121	127
VP.003 - Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur (u)	5	7	7	26	52
<b>Financier</b>					
DC.195 - Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)		1 381,74	1 402,13	8 668,61	21 790,00
VP.182 - Encours total de la dette	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.183 - Epargne brute annuelle	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€)		19 643	51 635	280 666	207 614
VP.185 - Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N (€)		1 117 495	2 408 096	16 330 029	17 023 724

(\*) Données collectivités

## 2. L'ESSENTIEL DE VOTRE SERVICE



## 2.1. FAITS MARQUANTS DU CONTRAT EN 2024

2024

### QUALITÉ DE L'EAU

En 2024, Le délégataire et l'ARS ont réalisé 34253 analyses de qualité d'eau sur PMA. Sur l'eau distribuée, nous n'avons constaté que 34 non-conformités ou dépassements de limite de références (4 sur le secteur urbain, 30 sur PMA Périurbain).

Chaque non-conformité a fait l'objet d'un traitement immédiat en vue de retrouver la conformité immédiate de l'eau. Le détail de ces non-conformités sont listés en annexe "NC\_eau" du présent document. Les dépassements de limites de référence sont les éléments d'information de la qualité de l'eau distribuée, mais ne nécessitent pas de traitement immédiats.

Sur le secteur urbain, la conformité bactériologique est de 100% et 98,41% de conformité physico-chimique (2NC explicitées en annexe)

Sur le secteur péri-urbain, la conformité bactériologique est de 98.9% et 90.7% de conformité physico-chimique.

Nous constatons des turbidités légèrement au-dessus des normes sur les ressources sans traitement : Colombier-Fontaine, Dambelin, Neuchâtel-Urtière, Remondans-Vaivre. Un dépassement sur Feule (limite du traitement actuel en cause).

L'ensemble des investissements réalisés sur ce périmètre (voir ci-dessous : traitement de désinfection, analyseurs de chlore, analyseur de turbidité, interconnexions,...), ainsi que des processus d'exploitation maîtrisés (renforcement des contrôles, suivi permanente par télégestion des différents sites,...) ont permis de diminuer significativement les non-conformités constatées auparavant sur ces périmètres.

#### **Suivi des PFAS**

En 2023 et début 2024, en anticipation des obligations strictes de contrôles sanitaires, SEPM a réalisé des analyses de PFAS et de chlorothalonil sur l'ensemble des ressources de PMA. Aucune de ces analyses n'a décelé de dépassement de qualité de ces paramètres.

## BAISSE DES VOLUMES PRÉLEVÉS DANS LE MILIEU NATUREL

Depuis 2020, une diminution substantielle de 20% des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel (comprenant le Doubs, diverses sources et les forages) a été observée en 2024 comparativement à l'année 2020. Cette évolution positive, qui contribue activement à la préservation de notre environnement naturel, résulte de plusieurs améliorations et changements notables.

Premièrement, le fonctionnement des usines de traitement de l'eau a été optimisé grâce à des investissements et des mises à niveau technologiques, permettant de réduire les pertes et d'améliorer l'efficacité globale du processus de traitement. Deuxièmement, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable, notamment par la détection et la réparation des fuites, minimisant ainsi les pertes d'eau entre la production et la consommation (voir ci-dessous). Troisièmement, une diminution générale de l'utilisation de l'eau a été observée, touchant à la fois la demande des consommateurs individuels et les volumes d'eau vendus aux autres collectivités. Cette tendance à la baisse de la consommation d'eau s'explique par plusieurs facteurs interdépendants, tels que l'adoption croissante de pratiques d'économie d'eau par les ménages et les entreprises, une prise de conscience accrue des enjeux liés au stress hydrique et à la préservation des ressources en eau, ou encore l'impact de conditions météorologiques spécifiques ayant pu réduire les besoins en eau domestique ou en usages industriels.

L'ensemble de ces facteurs combinés témoigne d'une gestion plus durable et responsable des ressources en eau.

## BAISSE DES VOLUMES DE FUITES EN RÉSEAUX

Les volumes de fuites en réseaux ont baissé de 50 000 m<sup>3</sup> en 2024 par rapport à 2023. Ces résultats positifs sont le fruit d'une surveillance rigoureuse et continue des volumes d'eau distribués dans l'ensemble des secteurs, permettant une détection rapide des anomalies. En effet, l'expertise humaine demeure un pilier fondamental de notre approche. Nos équipes spécialisées ont ainsi inspecté près de 1200 km de canalisations, mettant à profit leur savoir-faire pour identifier et localiser les fuites avec précision.

Le programme de renouvellement des canalisations et des branchements, basé sur une connaissance approfondie du patrimoine de la collectivité, contribue de manière significative à la réduction des pertes en amont. Ce programme, planifié et exécuté avec soin, permet de moderniser les infrastructures et d'assurer la pérennité du réseau de distribution d'eau.

Néanmoins, malgré l'amélioration du réseau, la baisse des volumes vendus dégrade le rendement de réseau calculé.

Pour poursuivre la baisse des volumes de fuites, en 2025, nous avons intégré de nouvelles technologies de pointe dans la recherche des défaillances en réseau. Parmi ces technologies, nous utilisons de la recherche de fuite satellitaire, offrant une vision globale et précise des zones potentielles de pertes, ainsi que le déploiement de 820 prélocalisateurs, permettant un ciblage plus fin des investigations sur le terrain.

## Mise à disposition d'éco-cups et de fontaines à eau lors de deux festivals locaux

Dans une démarche éco responsable et de rendre l'eau accessible sur l'espace public lors d'évènements culturels, des fontaines à eau et des éco-cups ont été mises en place lors de deux festivals locaux :

**BOCKSONS**  
VALENTIGNEY - SITE DES LONGINES  
*festi'Val*



Partenaire de ces événements, nous avons ainsi contribué à valoriser l'eau du réseau et à encourager les pratiques de consommation plus responsables, en lien avec notre engagement territorial.



## Remplacement de la pompe de refoulement d'eau traitée n°4 à Mathay

Le remplacement de la pompe de refoulement d'eau traitée (**PRET**) n°4 était une opération planifiée dans le cadre du **renouvellement du contrat**.

Ce projet complexe, nécessitant l'intervention de **plusieurs corps de métier** (maçonnerie, chaudronnerie, raccordements hydrauliques et électriques), a été **mené à bien** au cours de l'année.

La **mise en service de la nouvelle pompe** a été réalisée avec **succès** en décembre.

Cette installation s'inscrit dans la continuité de nos efforts d'optimisation de l'usine, visant à améliorer le ratio Wh/m<sup>3</sup>.



## Déploiement de 820 loggers

**820 prélocalisateurs de fuites** ont été déployés sur des secteurs urbains entre **septembre et fin novembre 2024**. Ces dispositifs, autonomes et connectés au réseau GSM, ont été placés stratégiquement pour couvrir **179 km de canalisations**, ce qui représente 22 % des 830 km du réseau total de PMA29.

Il est important de préciser que le choix des **secteurs urbains** pour le déploiement est lié à la **densité du réseau** et à la **probabilité plus élevée de fuites** dans ces zones

Ces équipements fonctionnent sur le principe de **l'écoute nocturne**. Pendant les périodes de faible activité et donc de bruit ambiant réduit, ils enregistrent les sons émis par les canalisations. L'analyse des données repose sur plusieurs étapes :

Premièrement, un **filtrage précis des bruits ambiants** est effectué grâce à une **technique de corrélation**. Cette technique compare les signaux enregistrés par différents capteurs du prélocalisateur pour identifier et éliminer les bruits non liés aux fuites.

Deuxièmement, **les bruits parasites d'origine électrique et mécanique** provenant de la canalisation elle-même sont également filtrés. Ce filtrage est essentiel pour isoler les sons spécifiques aux fuites d'eau.

Enfin, une **analyse avancée des spectres sonores** restants permet d'identifier les véritables fuites. Cette analyse repose sur la reconnaissance de signatures acoustiques caractéristiques des fuites, permettant de distinguer, par exemple, un bruit de fuite d'un bruit de circulation ou d'autres bruits parasites.

Grâce à ce processus, **la zone de fuite est localisée à quelques mètres près**. Cette prélocalisation est une étape cruciale qui permet d'optimiser l'intervention des techniciens. Une fois la zone identifiée, un technicien de recherche de fuite intervient sur le terrain pour réaliser une analyse acoustique approfondie. Il utilise des équipements spécifiques, comme des hydrophones ou des corrélateurs acoustiques, pour affiner la localisation et déterminer l'emplacement précis de la fuite. Cette étape finale est indispensable pour minimiser les travaux de terrassement et réparer la fuite efficacement.



## Amélioration significative du rendement de l'usine de Mathay

Les **travaux d'optimisation** réalisés ces dernières années à l'usine de Mathay, **sur proposition du délégataire**, ont porté leurs fruits. Nous avons constaté une nette **amélioration du rendement de l'installation**, avec des **retombées environnementales positives**.

Cette optimisation a permis de **réduire** considérablement les **prélèvements d'eau** dans le **milieu naturel**. On estime que cette amélioration se traduit par une **économie d'environ 400 000 m<sup>3</sup> d'eau non prélevée**.

Ces résultats démontrent l'efficacité de notre démarche d'amélioration continue et notre engagement en faveur d'une **gestion durable des ressources en eau**.

## Recherche de fuites par satellite

SEPM utilise l'imagerie satellite, plus précisément des **images radar à synthèse d'ouverture (SAR)**, pour détecter les zones probables d'**accumulation d'eau** superficielle jusqu'à **1.5 mètres de profondeur**. Ce type d'imagerie est particulièrement efficace car il permet de **pénétrer la couverture nuageuse et la végétation**, offrant une vision claire du sol même dans des conditions météorologiques difficiles. L'analyse se base sur les propriétés de rétrodiffusion du signal radar : l'eau libre, ayant une surface lisse, réfléchit le signal radar différemment des sols secs ou de la végétation dense. L'intensité du signal retourné permet ainsi d'identifier les zones potentiellement inondées ou saturées en eau. La profondeur maximale de détection (1.5 mètres) est toutefois indicative et dépend de plusieurs facteurs, notamment la nature du sol et la fréquence du radar utilisé.

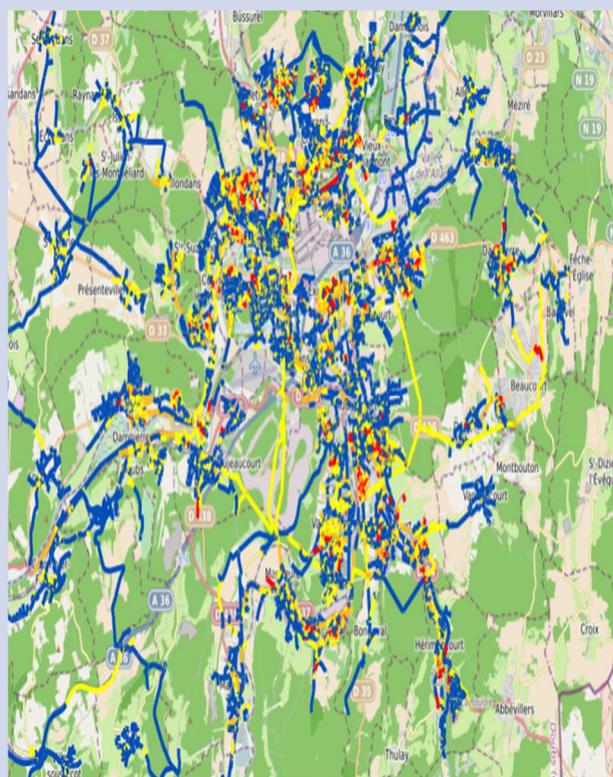
Ces données satellitaires sont ensuite **croisées avec l'historique des fuites**, qui comprend la localisation, la date et l'importance des fuites passées. Ce croisement d'informations est crucial car il permet de **hiérarchiser les zones d'intervention**.

Par exemple, une zone présentant une accumulation d'eau détectée par satellite et située à proximité d'une canalisation ayant déjà subi des fuites par le passé sera considérée comme un point d'intérêt prioritaire. D'autres données peuvent également être intégrées à cette analyse, comme la nature du réseau (matériau des canalisations, âge, etc.), la topographie du terrain, ou encore les données pluviométriques, afin d'affiner l'identification des zones à risque.

Enfin, les **recherches fines** sur le terrain sont réalisées par nos **techniciens spécialisés**.

Ces derniers utilisent divers équipements, tels que des détecteurs acoustiques ou des corrélateurs, pour localiser précisément les fuites. L'intervention sur le terrain est essentielle pour confirmer la présence d'une fuite, en déterminer la cause et procéder à sa réparation.

L'utilisation préalable de l'imagerie satellite et de l'historique des fuites permet d'optimiser le travail des techniciens en concentrant leurs efforts sur les zones les plus suspectes, **réduisant ainsi les temps de recherche et les coûts d'intervention**.



## Installation de 10 analyseurs de chlore

Ces équipements permettent un **suivi renforcé** et **précis du résiduel de chlore** présent à la **distribution** dans le secteur périurbain. Ces mesures en continu permettent de constater d'éventuelles variations liées au traitement ou à la qualité d'eau brute ; nous pouvons **réagir immédiatement** à une fluctuation et ainsi **éviter au maximum le ressenti des usagers** face à un taux trop élevé ponctuel tout en maîtrisant la qualité de l'eau distribuée.

- Réservoir d'Etouvans
- Station de Noirefontaine Tillaenaie
- Station de Feule
- Réservoir Rue du Château d'Eau à Autechaux Roide
- Réservoir de Ecot village
- Station de Bourguignon
- Dambelin village

Station de Lougres

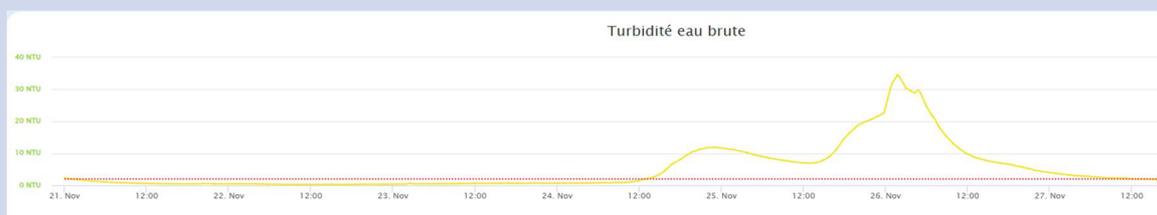


Réservoir d'Etouvans



## Installation d'un turbidimètre sur la source de Vaux à Colombier Fontaine

Cet équipement, installé en octobre 2024 sur la source karstique les Crés, vise à mieux évaluer la vulnérabilité à la turbidité, et à ajuster les modes de pilotage.



## 2.2. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DE 2024 ET A VENIR

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts susceptibles d'être significatifs pour votre service.

L'année 2024 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'eau. Vos interlocuteurs se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service, notamment, les résultats d'analyses de qualité d'eau réalisées en 2024 sur votre service.

### **LA REFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU**

Cette réforme structurante a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Elle est effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Plusieurs textes d'application ont été publiés en 2024 pour préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- Une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- Deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement portant sur la performance des services.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- Pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- Pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration) et l'efficacité du système d'assainissement.

Les services, en tant qu'autorité organisatrice peuvent dès l'année 2025, et après délibération en 2024, reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur. Pour l'année 2025, cette contre-valeur correspond au taux fixé par l'agence de l'eau multiplié par le coefficient de modulation par défaut de l'année 2025 (0,2 pour l'eau, 0,3 pour l'assainissement).

Les modulations sur performance indiquées plus haut deviendront pleinement effectives en 2026, sur la base des performances constatées au terme de l'année 2024.

Le décret 2024-787 du 9 juillet 2024 (JO du 10 juillet 2024), lui-même modifié par le décret 2025-66 du 24 janvier 2025 (JO du 25 janvier 2025), portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau précise les dispositions essentielles de la réforme. Ce décret est complété par cinq arrêtés, à savoir :

- L'arrêté du 5 juillet 2024 (JO du 10 juillet 2024) modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;
- L'arrêté du 5 juillet 2024 (JO du 9 juillet 2024), lui-même modifié par l'arrêté du 20 décembre 2024 (JO du 26 décembre 2024), relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;
- L'arrêté du 5 juillet (JO du 7 juillet 2024) relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté du 2 octobre 2024 (JO du 30 octobre 2024) modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées) ;
- L'arrêté du 23 décembre 2024 (JO du 26 décembre 2024) est venu modifier et mettre à jour l'arrêté du 13 décembre 2007 relatif aux modalités particulières de versement des redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte définies aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement pour le rendre compatible avec le nouveau cadre réglementaire encadrant désormais les redevances.

A noter qu'une instruction dédiée aux préfets, en date du 4 décembre 2024, est venue préciser les points essentiels de cette réforme des redevances sur lesquels les services de l'Etat et des collectivités locales se devaient de se mobiliser.

Enfin, cette réforme structurante des redevances s'accompagne d'une refonte des indicateurs de performance du Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) qui était supposée aboutir durant l'année 2024.

### **LE REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX**

L'arrêté du 4 juin 2024 (JO du 30 juin 2024) est venu préciser les modalités de réalisation du repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers. Cet arrêté qui couvre les enrobés routiers et les réseaux entrera pleinement en application le 1er juillet 2026 afin de permettre au préalable la mise en œuvre des formations des opérateurs en charge de réaliser ces opérations de repérage, selon la norme NF X 46-102 de novembre 2020.

Les dispositions de cet arrêté précisent que le donneur d'ordre des travaux est tenu d'adresser au propriétaire de l'ouvrage une copie du rapport de repérage afin que ce dernier puisse mettre à jour le dossier de traçabilité.

L'arrêté précise également les conditions d'exemption de ce repérage : situation d'urgence ou lorsque les informations provenant des documents de traçabilité sont antérieurement connues.

### **LA PREVENTION DES ENDOMMAGEMENTS DE RESEAUX**

Plusieurs fois refondue au gré des retours d'expérience, la réglementation "anti-endommagement", qui encadre depuis 2012 les travaux effectués à proximité des réseaux à risque aériens et enterrés, connaît une série d'ajustements à compter du 1er janvier 2025. A noter que le décret du 2024-1022 du 13 novembre 2024 (JO du 15 novembre 2024) et l'arrêté du 23 décembre 2024 (JO du 29/12/24) sont venus renforcer la sécurité des interventions sur les réseaux en modifiant certaines dispositions contenues dans plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution des travaux à proximité des réseaux, notamment en matière de déclaration, d'entretien et de contrôle des infrastructures.

Les mesures à venir :

- En 2026 : Cartographie en classe A pour les réseaux sensibles : sont concernés tous les ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité implantés sur l'ensemble du territoire ainsi qu'aux ouvrages souterrains non-sensibles implantés dans des unités urbaines au sens de l'INSEE.
- En 2032 : Classe A pour la totalité des plans : sont concernés tous les ouvrages souterrains implantés sur l'ensemble du territoire.

## **RESILIENCE DES SERVICES ET CYBERSECURITE**

Un projet de loi a débuté son parcours législatif au parlement à l'automne 2024. Ce projet inclut la transposition de deux directives européennes, à savoir, la directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques et la directive 2022/2555 du 14 décembre 2022 (dite NIS2 pour Network and Information Security). Ces deux directives modifient le champ des secteurs d'activité ou la taille des sites considérés comme entités critiques ou essentielles en y incluant notamment les services d'eau et d'assainissement.

Enfin, un rapport de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), publié fin novembre 2024, a pointé les risques particuliers qui pèsent sur les acteurs de l'eau et de l'assainissement en France, en recensant au moins 31 "compromissions" dans ce secteur depuis 2021.

Cette loi en cours d'adoption est donc susceptible d'impacts significatifs (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

## **QUALITE DE L'EAU**

**La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) entre désormais pleinement en vigueur.**

La directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet". Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Ces textes législatifs et réglementaires ont été complétés par une note d'information de la Direction Générale de la Santé (DGS) aux ARS (note d'information N° DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023, publiée le 28 avril 2023).

Cette note d'information réaffirme les points fondamentaux du cadre réglementaire promulgué fin décembre 2022 et pour partie effectif depuis le 1er janvier 2023. Notamment :

- Elle renforce, dès le 1er janvier 2023, les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur sept nouveaux paramètres qui couvrent différentes familles de substances (sous-produits de désinfection, perturbateurs endocriniens, l'uranium) et notamment la somme de 20 substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS') à laquelle est associée une limite de qualité de 0,1 microgramme/L ;
- Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités identifiées. Le contrôle sanitaire officiel opéré par les ARS présente un caractère strictement ponctuel et en aucun cas permanent. Ainsi, sur les sept nouveaux paramètres mentionnés plus haut, le contrôle sanitaire réalisé par les ARS sera opérationnel au plus tard le 1er janvier 2026 ;
- Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) élaborés sous la responsabilité de la personne

responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau et la compréhension de leur vulnérabilité, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance mentionné plus haut.

Ce nouvel enjeu de gestion préventive des risques et les dispositions qui s'y rattachent ont été rappelés dans un courrier du Directeur Général de la Santé, daté du 30 janvier 2024 adressé à l'Association des Maires de France, à Intercommunalités de France, à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et à la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E). Ce courrier réaffirme les échéances de juillet 2027 puis de janvier 2029 pour que les services d'eau élaborent, mettent en œuvre, évaluent et mettent à jour leur PGSSE, d'abord sur la ressource en eau puis sur la production et la distribution (seconde échéance citée).

Ce rappel survient alors **que les sujets des substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS'), des métabolites de pesticide ou la présence de chlorure de vinyle monomère (instruction de la DGS aux ARS du 29 avril 2020 concernant les mesures correctives que les services doivent mettre en œuvre pour répondre à cet enjeu et, ce, sans attendre l'échéance du PGSSE "système de distribution" de janvier 2029 )**, ont jalonné l'année 2024 : sur le plan législatif, réglementaire, institutionnel et, voire même, médiatique.

Ces trois sujets sont susceptibles d'évolutions majeures au cours de l'année 2025.

### **PFAS (ET AUTRES PARAMETRES NOUVELLEMENT REGLEMENTES)**

Sur le plan réglementaire, l'instruction DGS/EA4/2024/30 du 12 mars 2024 (BO Santé du 29 mars 2024), est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine. Cette instruction de la DGS à destination des ARS et des Préfets précise les recommandations de gestion des situations locales de non conformités pour les PFAS dans les EDCH en réaffirmant l'obligation d'une information transparente des populations concernées (conformément à l'article R1321-30 du Code de la Santé Publique). Elle rappelle les incertitudes scientifiques concernant cette famille de substances et dresse l'état d'avancement des expertises sanitaires en cours, dont la campagne exploratoire de l'Anses sur les PFAS dans les eaux brutes et les eaux distribuées. Pour les PFAS, cette campagne exploratoire porte sur 34 composés, incluant les 20 composés dont la somme est soumise à une limite de qualité depuis le 1er janvier 2023 et des PFAS à chaîne dite "courte", aujourd'hui non réglementés en France, dont l'acide trifluoroacétique (communément nommé TFA).

Sur le plan européen, une communication de la Commission (C/2024/4910) publiée au JOUE du 7 août 2024 est venue préciser les lignes directrices techniques relatives aux méthodes d'analyse pour la surveillance des substances alkylées per- et polyfluorées (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine

### **METABOLITES DE PESTICIDES : DES CRITERES DE GESTION TOUJOURS EN EVOLUTION**

L'année 2024 a été marquée par la publication de trois avis de l'Anses :

- Dans deux avis publiés début mai 2024, l'Anses a confirmé le caractère pertinent du métabolite R417888 du chlorothalonil et a classé comme non-pertinent le métabolite R471811 du même chlorothalonil. Le métabolite R471811 se trouve dès lors affecté d'une norme sanitaire, considérée comme une valeur indicative, de 0,9 µg/L (et non plus une limite de qualité de 0,1 µg/L comme c'est encore le cas pour le métabolite R417888). A noter que la précédente campagne exploratoire menée par l'Anses, sous l'égide de la DGS, sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH et publiée en avril 2023 avait montré la détection très fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées.

- Dans un avis publié début août 2024, l'Anses fixe les valeurs sanitaires maximales de la desphényl-chloridazone et de la méthyl-desphényl-chloridazone, deux métabolites de la chloridazone confirmés comme pertinents dans deux avis de 2023 de l'Anses. Ces valeurs sanitaires maximales sont respectivement de 11 µg/L et 110 µg/L. S'agissant de deux métabolites pertinents, ils sont tous deux soumis à une limite de qualité de 0,1 µg/L qui fixe la conformité de l'eau à atteindre, le cas échéant, après une période dérogatoire de trois ans, renouvelable une fois.

Fin novembre 2024, la publication d'un rapport mené par trois inspections ministérielles (IGEDD, CGAAER et IGAS) sur la gestion des aires d'alimentation des captages a dressé un constat sévère sur la fréquence de détection des pesticides et de leurs métabolites dans les ressources en eau en proposant différentes dispositions pour la reconquête de leur qualité dont l'harmonisation européenne du classement de la pertinence / non-pertinence des métabolites de pesticide. Cette disposition a été initiée en 2024 par la Commission avec l'appui scientifique de l'OMS dont les travaux sont attendus en 2025.

Enfin, dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la qualité des EDCH, il est prévu qu'un arrêté interministériel vienne préciser la définition des captages sensibles aux pollutions diffuses d'origine agricole ou industrielle. Pour les captages qui seront considérés comme sensibles, les services en charge de la production de l'eau devront assumer de facto la compétence de préservation de la ressource en eau et bénéficieront pour cela du soutien des autorités publiques (préfets) afin de mettre en œuvre des plans d'actions adaptés. La publication de ce texte réglementaire très attendu par de nombreux services d'eau est susceptible de survenir durant l'année 2025.

## 2.3. INCONTOURNABLES POUR 2025

### 2.3.1. PROPOSITIONS ET AMELIORATIONS ATTENDUES

Eau du Pays de Montbéliard a participé à l'élaboration du nouveau schéma directeur d'eau potable. Ce schéma a abouti à une programmation pluriannuelle de travaux destinés à l'amélioration globale des services d'eau potable de PMA.

Par son expérience locale, Eau du Pays de Montbéliard a déjà identifié de nombreuses propositions d'améliorations de service ou de mise en sécurité, qui font l'objet d'échanges réguliers avec les services de PMA.

Ci-dessous quelques propositions d'améliorations saillantes :

#### **Production d'eau du secteur Urbain**

Les ressources en eau arrivent en limite de leur capacité. Pour faire face à de nouvelles pertes de capacité dans les années qui viennent, et qui semblent probables au regard du dérèglement climatique qui s'installe, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme d'actions conservatoires et correctives :

- Ressource d'eau brute – Mathay : l'arrêté préfectoral de 2006 qui régularise le prélèvement d'eau dans le Doubs pour l'alimentation humaine pose deux conditions importantes à l'utilisation de cette ressource :
  - Protection contre le risque de pollution par la création d'une réserve d'eau brute. A défaut de la réalisation du projet de réserve jouxtant l'usine rendu plus complexe et plus cher par la présence de vestiges archéologiques, il faut pouvoir mettre en œuvre une stratégie alternative. PMA a identifié une piste avec les gravières en limite de Mathay et Bourguignon. Les études en cours devront statuer rapidement sur la faisabilité de cette alternative et sur la définition des travaux à faire pour alimenter l'usine depuis cette gravière.
  - Respect du débit réservé du Doubs (5,3 m<sup>3</sup>/s) au 1er janvier 2014. Aucune alternative crédible au Doubs n'a été identifiée depuis 50 ans dans l'Aire Urbaine. L'enjeu représente en effet un volume de 2 000 000 m<sup>3</sup> mobilisable sur 2 mois dans l'année. A défaut de disposer d'une ressource alternative, l'enjeu pour PMA est de pouvoir mettre en œuvre une stratégie alternative pour préserver l'état de la ressource. PMA participe à l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche Comté. Une réflexion doit également être menée afin que les stratégies des gestionnaires des barrages amonts prennent en compte les besoins en eau de l'agglomération.
- La chloration sur le secteur de Montbéliard en période estivale est un peu faible malgré un taux de traitement en chlore à l'usine très important. De ce fait, les premiers usagers du service ont des taux de chlore importants. Il serait utile de réaliser une étude des chloration possible sur le réseau.
- Malgré de nombreuses maintenances et modifications avec le constructeur, l'Analyseur de métaux de la station d'alerte ne fonctionne toujours pas de manière fiable dans le temps ; des dérives sont régulièrement observées. Le problème semble venir de trop grandes interférences entre les 4 métaux analysés. Ce faisant, nous avons commencé à étudier d'autres pistes pour au moins une partie des métaux recherchés. Pour davantage de fiabilité et de disponibilité, il est probable qu'il faille se doter d'un analyseur par paramètre recherché.

## Production d'eau du secteur Périurbain

Conformément à nos engagements contractuels, nous avons remis un audit sécurité des installations. Cet audit propose une répartition des opérations de mise en niveau entre l'exploitant et le maître d'ouvrage et doit faire l'objet d'une planification.

Ci-dessous certaines situations de quasi accidents vécues en 2023 par nos techniciens pour lesquelles des modifications structurelles d'ouvrage doivent être apportées. L'ensemble de ces situations à risque (hors chemin d'accès panneaux solaire Goux lès Dambelin) figurent dans l'audit sécurité mentionné ci-avant :

- Accès chambre de vannes (non exhaustif) :
  - Réservoir Etouvans village
  - Réservoir Saint Maurice Chatelot
  - Réservoir Saint Maurice Roche aux Chats
  - Réservoir Longevelle haut
  - Réservoir Longevelle bas
  - Réservoir Villars/Dampjoux (plateforme à réaliser)
  - Réservoir Beutal
  - Réservoir pont de roide Rochedane (main courante)
  - Bâche eau brute Colombier fontaine
  - Réservoir Neuchâtel Urtière (à noter en 2023 la mise en place d'une consigne spécifique d'accès pour les agents compte tenu du risque avéré de chute - PMA a inscrit une ligne au budget pour sécuriser ce site en 2024- les travaux sont programmés en 2025)
  - Réservoir reprise Villars sous ECOT dangereux d'accès avec chloration (vétuste - projet de modifier l'accès et aménagement en cours de réflexion PMA)
- Chemin d'accès au réservoir de NOIREFONTAINE très dégradé.
- Pas d'accès au réservoir de DAMPJOUX

Ci-dessous une liste non exhaustive de propositions d'amélioration portant tant sur la sécurité que sur l'amélioration patrimoniale des ouvrages :

- Installer un chlore gazeux en remplacement de l'UV de Bondeval
- Equiper les derniers sites avec chlore d'un analyseur en continu de chlore résiduel
- Etanchéité de la bâche de reprise BEUTAL à refaire
- Etanchéité de la bâche de reprise de FEULE
- Mise en place de Turbidimètre et de vannes motorisées sur les sources de COLOMBIER FONTAINE.
- Longevelle/Doubs : étude optimisation du traitement à faire (ajout d'une pompe de lavage filtres sable entre autres voir renforcement filtre et de l'injection d'air)
- Dambelin : pose d'un clapet réservoir DAMBELIN moulin (éviter que le réservoir passe au trop plein)
- Noirefontaine : pose d'un clapet à réservoir œil de Bœuf. (Protéger du passage au trop-plein de l'eau de Tillaie)
- Réservoir Villars sous Ecot bas, le Génie civil vieillit mal.
- Le secteur de Colombier fontaine est depuis 2024 secouru par ETOUVANS dès que la turbidité des crêts dépasse la norme. La pérennisation de la chloration relais rue des grands champs est à finaliser.
- A noter une présence forte de dépôts calcaires qui obstrue les branchements sur Solemont. (Ex : ferme du mont) - prévoir un traitement ou du nettoyage de réseaux à moyen terme
- Certains accès à l'eau doivent être sécurisés en anti-intrusion et en étanchéité". Supprimer " (TAMPON non étanche sur certains sites encore) - Peu de réservoirs sont actuellement équipés.

## Fin des services de télécommunication 2G/3G

La télégestion des installations des services d'eau potable et d'assainissement de votre collectivité repose notamment sur la transmission d'informations relatives à l'état des ouvrages ou à des dysfonctionnements par des équipements utilisant les réseaux téléphoniques 2G ou 3G.

Le 25 janvier 2023 l'opérateur SFR annonçait officiellement la fin de la 2G et de la 3G pour respectivement fin 2026 et fin 2028.

Cette extinction des services entraînera une obsolescence des équipements (télé transmetteurs, dataloggers) incompatibles avec les nouveaux services 4G/NB-IoT (Internet des objets) proposés par les opérateurs. De plus, une résiliation automatique des abonnements du service utilisant ces réseaux, rend impossible la remontée d'information à distance des ouvrages d'eau potable /d'assainissement pourtant indispensable pour assurer une bonne exploitation des services.

Dès lors, il est nécessaire afin d'assurer la continuité du service de remplacer les appareils rendus obsolètes par l'arrêt des technologies 2G et 3G qui équipent les installations du service pour les basculer sur les services 4G et NB- IoT (internet des objets) des opérateurs.

Il est donc essentiel de procéder au remplacement, lié à un changement de technologie, de ces installations, afin de garantir la continuité de la remontée des informations.

De plus, les opérateurs de télécommunications n'ont pas détaillé le plan d'interruption de la 2G et de la 3G, il nous apparaît donc particulièrement important d'anticiper ces renouvellements afin d'éviter une situation de dysfonctionnements majeures aux dates indiquées par les opérateurs.

Par ailleurs, de nombreuses propositions de travaux d'amélioration figurent dans notre programmation pluriannuelle de fonds patrimonial.

#### **Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable :**

Le suivi de l'étanchéité des réseaux d'eau potable au travers de dispositifs de surveillance installés nous permet de détecter et de localiser rapidement les fuites sur le réseau et de procéder à leur réparation.

Cependant, certains tronçons sont assez dégradés et génèrent régulièrement des fuites qui peuvent pénaliser la bonne distribution de l'eau aux usagers. Il est nécessaire de procéder à certains renouvellements avec des niveaux de priorités

Il nous apparaît nécessaire de programmer ces renouvellements sans tarder afin d'obtenir les rendements de réseaux souhaités pour le service, et donc de préserver les ressources en eau de la Collectivité.

#### **Insuffisances et projets d'amélioration du service / réseau de distribution sur le secteur urbain :**

- **Secteur Fort Lachaux – Montbéliard** : du fait d'une alimentation unique et non secourue (réseau non maillé), et de sa topographie, les interventions sur les conduites d'eau potable du secteur localisé sous le Fort Lachaux sont rendues complexes et engendrent de grands arrêts d'eau qui impactent un grand secteur de distribution. Des solutions sont à envisager afin de limiter les coupures d'eau sur ce secteur (maillage possible entre poteau 353 et poteau 44 et/ou entre le n°4 rue des Campenottes et le PI n° 356 + pose de vannes), certaines canalisations passent en propriété privée.

- **Grand-Charmont** - rue des Campenottes canalisations vétuste en fontes grises à renouveler et à positionner dans sur domaine public et réaliser un maillage entre la rue des gentianes et la route de Grand-Charmont

- **Quartier du Giboulon – Grand-Charmont** : situation comparable à celle du Fort Lachaux.

- **Audincourt - Rue Louis Garnier** : la conduite d'eau potable DN100 en fonte grise est régulièrement sujette à des casses du fait de son état très dégradé, certainement la conséquence d'un terrain très agressif. Il serait donc judicieux d'envisager son renouvellement.

- **Feeder Buis - Valentigney** : cette canalisation essentielle à l'alimentation en eau du quartier des Buis présente un historique de casses élevé sur le tronçon situé entre le secteur Victor Hugo et le secteur des Buis. Un renouvellement du tronçon en question avec l'installation d'une vanne de sectionnement en aval du piquage avec la conduite de DN150 en direction du secteur Victor Hugo serait à envisager afin de sécuriser les défaillances et de pouvoir maintenir l'alimentation du secteur lors de casses conduites en aval du piquage. De plus, un maillage entre la rue Armand Peugeot et la rue Gigoux permettrait de sécuriser l'alimentation de la ZAC des Combottes, seulement alimentée via les Buis à l'heure actuelle.

- **Feeder Buis - Valentigney** : la conduite Dn 350 Acier passe sous la ferme équestre et l'entretien de la ventouse est impossible. Une déviation pourrait être faite avec l'insertion d'un compteur de sectorisation.

- **Liaison Fort Lachaux /Crépon** : il s'agit d'effectuer d'un renforcement hydraulique du réseau directement entre le feeder Est et Feeder Montbéliard, sans passer par les réservoirs.

Aujourd'hui, ce réseau est en eau via un jeu de vanne rue sous la chaux au niveau du réservoir sous les vignes jusqu'au n°35 de la rue du crépon à Vieux Charmont (vanne fermée avec nécessité de purger un très grand linéaire de conduite avant l'ouverture). Le souhait est d'augmenter le diamètre de 250mm à 300mm.

- **Valentigney - Rue des pommiers** : 500 m de canalisation en fonte grise diamètre 250 mm en très mauvais état (également fréquence de casse annuelle) avec gros risque de sinistre chez des abonnés car elle passe en partie en propriété privée, possibilité de sortir des propriétés avec seulement 20 m de canalisations supplémentaires.

- **Valentigney - Rue des Cités blanches** : ancienne canalisation avec branchements plomb pour laquelle nous proposons un maillage et la création d'une nouvelle canalisation afin de sortir les branchements des propriétés.

- **Valentigney - Rue du puits** : maillage à créer dans la rue du puits entre la rue Oehmichen et la rue d'Anjou pour améliorer le DECI et reprendre les branchements de la rue du puits, alimentés par la rue de Lorraine, qui traversent des propriétés privées sans servitudes.

- **Mandeure - Cités du Mexique** : ancienne canalisation vétuste avec branchements pour laquelle nous proposons le renouvellement des canalisations afin de les sortir des domaines privés Idem pour les branchements.

- **Mandeure - Cités du Maroc** : ancienne canalisation vétuste avec branchements pour laquelle nous proposons le renouvellement des canalisations afin de les sortir des domaines privés Idem pour les branchements.

- **Bethoncourt / Montbéliard** - Une fuite sur le réseau Fort Lachaux a été traitée à Bethoncourt sous le passage de la Lizaine au niveau du doublement de la canalisation. Cette fuite a été traitée par la fermeture de ce tronçon, ne subsiste alors plus que le tronçon de secours pour lequel nous n'avons pas de maîtrise, la chambre de vanne se situant à 9 m de profondeur dans des conditions d'intervention très dangereuses et inexploitable. La canalisation passant sous la voie ferrée est suspendue par des attaches métalliques qui se détériorent, certains d'entre eux sont cassés, générant des risques de chute et donc de casse de la canalisation.

- **Nommay** - Prévoir le déplacement de la canalisation située en propriété privée entre la rue de Provence et de Grand Charmont

- **Voujeaucourt** - renouveler la canalisation acier non isolée et en encorbellement sur le pont rue du moulin (7 fuites sur le tronçon de 10 ml)

- **Montbéliard - Rue du bois de Courcelles** : une proposition de maillage entre la rue du Bois de Courcelles et la rue René Mouchotte d'une quinzaine de mètres permettrait de mailler et sécuriser le réseau de la rue Etienne Oehmichen, ainsi que de supprimer une canalisation double sur près de 120m.

- **Dasle - Rue du pont** : suppression du double réseau car FG DN60 vétuste et problème de qualité d'eau

- **Dasle - Rue de Beaucourt** : étranglement via conduite DN 60 qui impacte la DECI de tout le secteur (conduite située entre la rue de la gare et l'école primaire)

- **Sochaux - Sous les vignes** : manque liaison réservoir sous les vignes avec crépon (15 ml de canalisation)

- **Vieux Charmont - Rue de la savoureuse** : antenne en plomb dans toute la rue à renouveler

- **Hérimoncourt- Rue du 17 novembre** : suppression de la conduite DN70 (doublon avec une conduite de DN100 FG)

## **Vente en gros :**

Mise en place des comptages de VEG de secours à la CAB

## **Insuffisances et projets d'amélioration du service / réseau de distribution sur le secteur périurbain :**

Nous échangeons mensuellement avec les services de PMA sur les priorités de renouvellement des réseaux. De plus, il reste de très nombreux secteurs dont les conduites sont en partie privées et sont donc difficiles d'accès.

De même, il reste quelques tronçons en amiante-ciment dont le renouvellement est prioritaire (Autechaux - roide - reprendre les PI et abandonner la conduite).

Voici quelques exemples de tronçons qu'il nous semble pertinent de mettre en priorité :

- **Goux lès dambelin** - secteur les AYNANS - nous avons déjà réparé plusieurs fuites sur ce PEHD qu'il faudrait renouveler
- **Saint Maurice Colombier** : Nombreuses conduites en terrain privé à renouveler.
- **Pont de Roide** : rue du Maquis - restructuration du réseau à prévoir (nombreuses fuites)
- **Pont de roide** : rue Château Gaillard et rue de la Gare
- Abandon du tronçon en pvc ZI à **Dampierre/Doubs**.
- **Autechaux roide** : rue de la Tournerie, rue de la Tannerie (amiante) - D'autres tronçons en amiante sont aussi à prévoir sur cette commune
- **Beutal** : rue de la Crou
- **Issans** : rue Principale (très cassant depuis 2024-début 2025)

Les interconnexions et sécurisation sont à poursuivre (liste exhaustive dans le schéma Directeur d'Eau potable) :

- Longeville/Doubs
- Noirefontaine
- Finaliser Autechaux Roide -Pont de Roide
- Montbéliard/Allondans

Des chloration relais seraient nécessaires sur plusieurs secteurs par exemple pour ce qui alimente Dampierre depuis Mathay.

Une étude a été menée sur l'opportunité d'alimenter Dampjoux par Villars sous Dampjoux en abandonnant le réservoir difficile d'accès. Les travaux sont prévus en 2025

Station de Feule : le liner de la bache eau traitée est décollée de la paroi. Le phénomène s'aggrave constamment et occasionne la baisse du volume utile de la bache, ainsi que de risques élevés d'aspiration du liner par la crépine (risque pour l'intégrité du liner et risque de casse pompe). Une rénovation est nécessaire.

### 2.3.2. FOCUS SUR LA SECURITE OPERATIONNELLE

La sécurité de nos personnels, des riverains et d'éventuels visiteurs des installations est une absolue nécessité pour votre service d'eau.

Le groupe Veolia dispose d'une culture Sécurité forte, animée et organisée autour de Standards Sécurité, qui nous permettent de hiérarchiser les axes de travail.

Notre politique de prévention nous amène donc à régulièrement réévaluer le niveau de sécurité des installations que vous nous avez confiées, vérifier leur adéquation à la réglementation, et prendre en compte les retours d'expérience que nous avons sur d'autres installations. Cette politique permet de répondre à toute intervention possible de l'Inspection du Travail qui mettrait en évidence le caractère accidentogène de vos installations, et en chercherait alors la responsabilité.

La sécurisation des installations signalées non conformes suite à des audits, contrôles réglementaires ou par nos équipes d'interventions ou managers peut nécessiter des remises à niveau qui relèvent de votre responsabilité de Maître d'Ouvrage.



- La levée de non-conformités issues des contrôles réglementaires réalisés sur les installations objet du contrat,
- La sécurisation des installations dont les non-conformités nous ont été signalées par nos collaborateurs et/ou managers (remontées de situations dangereuses, audits, visites sécurité), notamment :

Ces besoins de remises à niveau relèvent de la responsabilité du Maître d'Ouvrage.

#### **Usine de Mathay :**

- Remplacement des dalles bétons au niveau des filtres et du décanteur de Mathay II par des plaques en aluminium
- Accès bâche ET
- Accès à la sonde détection ozone
- Accès au PRET

#### **Sites extérieurs :**

- Des clôtures sont à poser autour de certains réservoirs (liste proposée aux services de PMA)
- Accès à la station de pompage Sur Crevas – Hérimoncourt :
- Accès à la station de pompage Sous les Vignes – Montbéliard
- Réservoir du Crépon, sécurisation accès cuves

Par ailleurs, des évolutions réglementaires et études récentes précisent les exigences de sécurité concernant le repérage des matériaux avant travaux et font des recommandations concernant les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante (enrobés, canalisations), avec un impact sur les coûts, notamment du curage et des réparations sur réseaux amiantés. Nous nous rapprocherons de vos services pour étudier comment prendre en compte ces impacts sur l'équilibre économique du contrat.

### 3. BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE



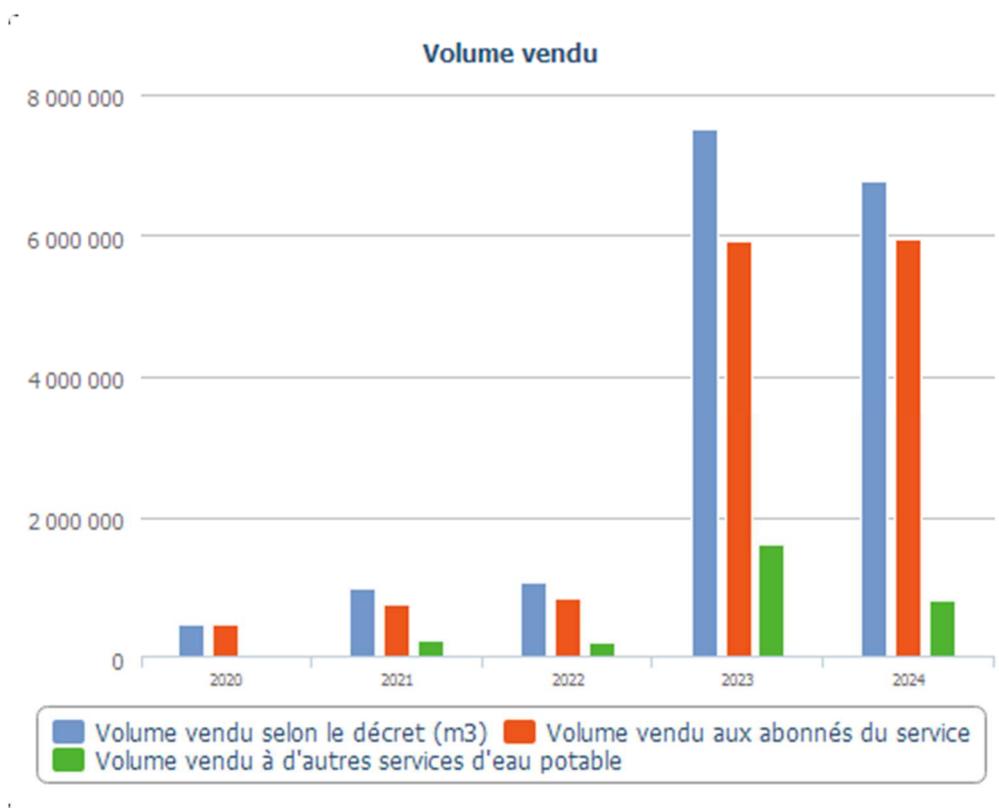
Ce chapitre vous présente une synthèse du bilan de l'activité de l'année 2024 et des perspectives de votre contrat.

L'ensemble des données chiffrées et factuelles pour évaluer la qualité et la performance du service rendu sont disponibles en partie 5 – Données détaillées.

### 3.1. BILAN HYDRAULIQUE

#### 3.1.1. EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS

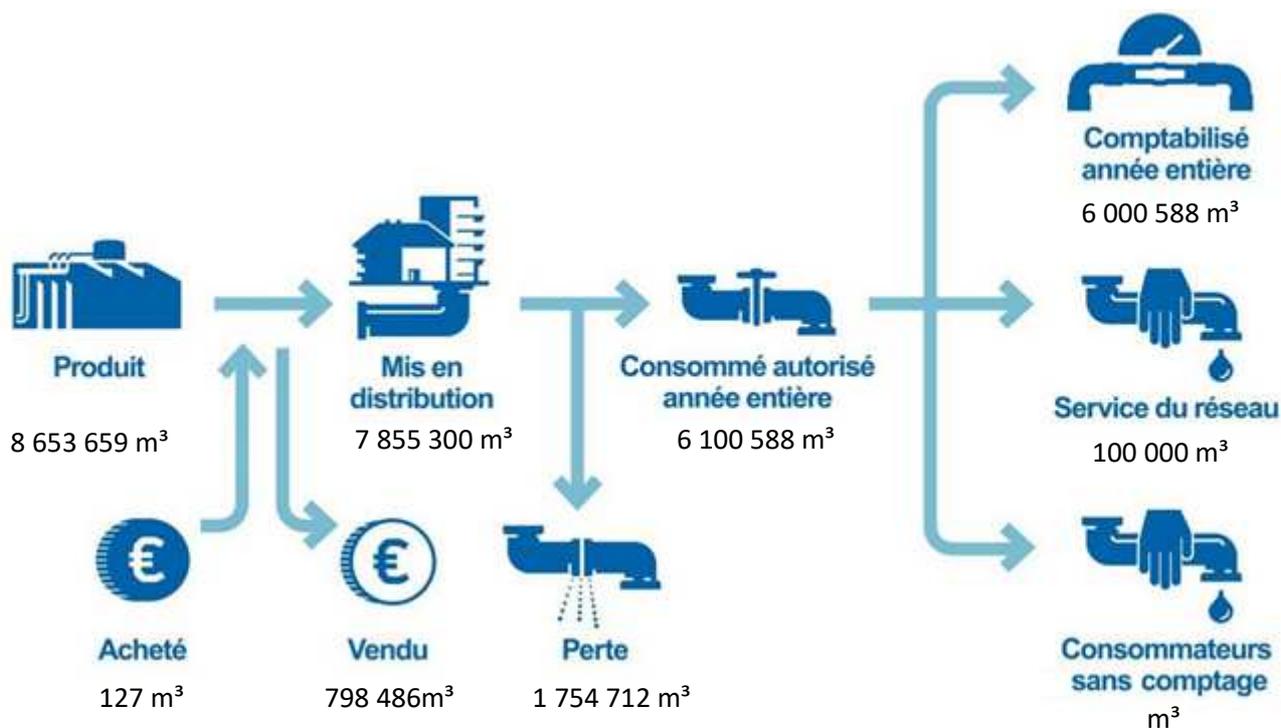
	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>472 451</b>	<b>983 356</b>	<b>1 052 285</b>	<b>7 515 452</b>	<b>6 752 809</b>	<b>-10,1%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>461 540</b>	<b>755 883</b>	<b>844 025</b>	<b>5 908 021</b>	<b>5 954 323</b>	<b>0,8%</b>
domestiques ou assimilés	447 516	695 797	810 948	5 762 460	5 821 727	1,0%
non domestiques	14 024	60 086	33 077	145 561	132 596	-8,9%
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>10 911</b>	<b>227 473</b>	<b>208 260</b>	<b>1 607 431</b>	<b>798 486</b>	<b>-50,3%</b>



### 3.1.2. PERFORMANCE DU RESEAU

#### RENDEMENT RESEAU

##### Synthèse des flux de volumes



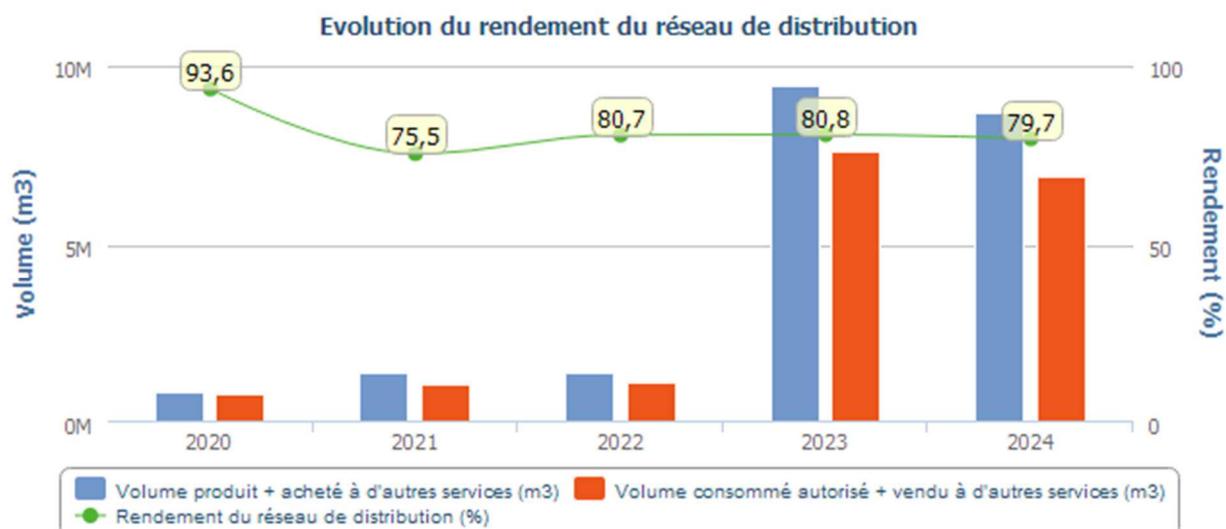
Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	ILVNC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC (m <sup>3</sup> /j/km)
2024	79,7	68,44	4,38	4,62	17,20

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>93,6 %</b>	<b>75,5 %</b>	<b>80,7 %</b>	<b>80,8 %</b>	<b>79,7 %</b>	<b>-1,4%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	764 911	810 424	916 229	6 008 449	6 100 588	1,5%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	10 911	227 473	208 260	1 607 431	798 486	-50,3%
Volume produit (m3) . . . . . C	699 087	1 239 862	1 240 146	9 424 773	8 653 659	-8,2%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	129 477	135 531	152 742	119	127	6,7%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Le calcul du rendement par Unité de Distribution est détaillé dans le tableau suivant

UDI	Production	Achat d'eau	Vente en Gros	Volumes de service	VCC 2024	Volume mis en distribution (m3) 2024	Rendement 2023 en %	Rendement 2024 en %	Evolution	Rendement 2024 (hors VEG)
<b>Secteur PMA 29</b>										
UDI PMA 29	7 464 360	2 378	747 094	85 569	5 074 098	7 466 738	81%	79%	-	77%
<b>Secteur PMA péri urbain</b>										
UDI Autechaux Roide	40 376	127		112	28 485	40 503	78%	71%	-	
UDI Berche Dampierre			35 944	263	34 754	79 637	96%	89%	-	
UDI Beutal	7 044	5 479		61	9 430	12 523	99%	76%	-	
UDI Bondeval	18 099	308		79	15 977	18 407	81%	87%	+	
UDI Bourguignon	42 652	111		164	33 384	42 763	88%	78%	-	
UDI Colombier Fontaine	62 716	6 710		23	59 480	69 426	90%	86%	-	
UDI Dambelin	38 271		1 493		42 201	38 271	87%	114%	++	
UDI Dung		28 256		400	27 381	28 256	83%	98%	++	
UDI Ecot	62 505	13 114	31 117	774	37 641	75 619	96%	92%	-	
UDI Etouvans	27 772	35 944	22 246	251	39 542	63 716	91%	97%	+	
UDI Feule	23 022			216	13 903	23 022	57%	61%	+	
UDI Goux les Dambelin	0	26 707	1 556	429	16 110	26 707	63%	68%	+	
UDI Longeville sur Doubs	33 888		5 479	195	27 794	33 888	70%	99%	++	
UDI Lougres	33 364	8 648		143	31 785	42 012	63%	76%	++	
UDI Neuchatel Urtière	6 995			259	5 481	6 995	90%	82%	-	
UDI Noirefontaine	26 292				25 353	26 292	87%	96%	++	
UDI Pont de Roide Vermondans	259 587			486	204 419	259 587	68%	79%	++	
UDI Remondans Valvre	14 135		1 115	90	11 073	14 135	49%	87%	++	
UDI Saint Maurice Colombier	47 230	1 556		257	37 691	48 786	72%	78%	+	
UDI Solemont	8 930			380	6 585	8 930	75%	78%	+	
UDI Vallée du Rupt	407 042		166 859	9 688	189 241	407 042	84%	90%	++	
UDI Villars sous Dampjoux	16 775			161	13 589	16 775	88%	82%	-	
UDI Villars sous Ecot	12 604	28 739	26 707		15 191	41 343	86%	101%	++	
<b>Total péri-urbain</b>	<b>1 189 299</b>	<b>235 336</b>	<b>292 516</b>	<b>14 431</b>	<b>926 490</b>	<b>1 424 635</b>	<b>83%</b>	<b>87%</b>	<b>+</b>	<b>83%</b>
<b>Total général</b>	<b>8 653 659</b>	<b>127</b>	<b>798 486</b>	<b>100 000</b>	<b>6 000 588</b>	<b>8 653 786</b>	<b>81%</b>	<b>80%</b>	<b>-</b>	

Les autres indicateurs du rendement par unité de distribution sont détaillés dans le tableau suivant

UDI	Linéaire de réseau distribution en km	ILP 2024 en m3/j/km	ILC 2024 en m3/j/km	Rendement 2024	Rendement grenelle bas	Conformité rendement grenelle
UDI PMA 29	806,859	5,30	20,06	79%	0,69	Conforme
<b>Secteur PMA Péri urbain</b>						
UDI Autechaux Roide	9,731	3,35	8,05	71%	0,67	Conforme
UDI Berche Dampierre	14,990	1,59	12,97	89%	0,68	Conforme
UDI Beutal	8,811	0,94	2,95	76%	0,66	Conforme
UDI Bondeval	4,621	1,39	9,52	87%	0,67	Conforme
UDI Bourguignon	11,128	2,27	8,26	78%	0,67	Conforme
UDI Colombier Fontaine	14,621	1,86	11,15	86%	0,67	Conforme
UDI Dambelin	12,811	-1,16	9,34	114%	0,67	Conforme
UDI Dung	7,339	0,18	10,37	98%	0,67	Conforme
UDI Ecot	16,484	1,01	11,56	92%	0,67	Conforme
UDI Etouvans	13,117	0,35	12,96	97%	0,68	Conforme
UDI Feule	4,319	5,65	8,96	61%	0,67	Non conforme
UDI Goux les Dambelin	9,969	2,37	4,97	68%	0,66	Conforme
UDI Longeville sur Doubs	9,522	0,12	9,63	99%	0,67	Conforme
UDI Lougres	9,343	2,96	9,36	76%	0,67	Conforme
UDI Neuchatel Urtière	3,578	0,96	4,40	82%	0,66	Conforme
UDI Noirefontaine	5,836	0,44	11,90	96%	0,67	Conforme
UDI Pont de Roide Vermondans	35,970	4,16	15,61	79%	0,68	Conforme
UDI Remondans Vaivre	7,362	0,69	4,57	87%	0,66	Conforme
UDI Saint Maurice Colombier	10,873	2,73	9,56	78%	0,67	Conforme
UDI Solemont	5,229	1,03	3,65	78%	0,66	Conforme
UDI Vallée du Rupt	60,549	1,87	16,55	90%	0,68	Conforme
UDI Villars sous Dampjoux	8,814	0,94	4,27	82%	0,66	Conforme
UDI Villars sous Ecot	13,823	-0,11	8,30	101%	0,67	Conforme
<b>Total péri-urbain</b>	<b>298,838</b>	<b>1,75</b>	<b>11,31</b>	<b>87%</b>		
<b>Total général</b>	<b>1 105,697</b>	<b>4,35</b>	<b>17,09</b>	<b>80%</b>		

## Sur le secteur périurbain :

### ***Rendements en baisse ou faible :***

-Autechaux Roide : 2 fuites sur Amiante en novembre qui ont coulé plusieurs semaines - difficulté de travailler sur ce matériau pour trouver et mise en œuvre des protocoles amiante réduisent beaucoup la réactivité.

-Berche-Dampierre sur Doubs : malgré une fuite branchement et une fuite sur vanne réparé, le rendement est en baisse mais reste très bon à 89%

-Beutal : le rendement en baisse forte est dû à une estimation trop faible des consommations de la ferme des grandes Prusses constatées en décembre, trop tard pour être prise en compte. Les volumes seront comptabilisés sur 2025 avec un rendement qui sera probablement alors très élevé.

-Bourguignon : fuite branchement rue Chassagne et fuite cana PEHD Cabeaussot difficile à trouver et à couler plusieurs semaines.

-Feule : hausse de 7 points du rendement par rapport à 2023 mais on reste trop bas. Une fuite historique trouvée en mai - une autre trouvée le 29/10 - et pour info déjà 3 fuites faites en 2025.

-Goux les Dambelin : hausse de 5 points du rendement par rapport à 2023 lié à la réparation d'une fuite sur canalisation esnans - nous avons installé également un compteur d'ilotage le 16/12/2024 pour aider à la recherche de fuite.

### 3.1.3. SUJETS A ENGAGER PENDANT LE CONTRAT

La préservation de la ressource en eau passe par la bonne performance de vos réseaux, qui est désormais un critère incitatif dans le calcul des nouvelles redevances performance des réseaux d'eau potable introduites en 2025 et auxquelles les collectivités sont assujetties.

Veolia vous propose des solutions adaptées pour mieux répondre à ces défis, que ce soit notamment dans le domaine du comptage des eaux actuellement non comptées, ou dans l'équipement des réseaux de solutions de surveillance (capteurs de fuite ou de phénomènes transitoires) ou de réduction de la pression.

## 3.2. BILAN QUALITE DE L'EAU



La transposition, fin 2022, de la nouvelle directive européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a renforcé la responsabilité des collectivités, notamment dans la gestion préventive des risques. Ceci se traduit par l'obligation de réaliser un PGSSE et de mettre en œuvre une surveillance de la qualité de l'eau depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Par ailleurs, quelques seuils réglementaires ont été modifiés et de nouveaux paramètres ont été ajoutés (dont les paramètres de vigilance et les PFAS) qui intégreront le programme d'analyses réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire en 2026.

C'est dans cet esprit que nous vous avons incité, dès 2023, à mesurer de nouveaux paramètres sujets à caution, pour lesquels des laboratoires proposent des analyses COFRAC, tels que des métabolites de pesticides (chlorothalonil R471811 et R417888) et les nouveaux paramètres réglementés (somme de 20 PFAS, chlorates, somme de 5 acides haloacétiques, 17- $\beta$ -estradiol, bisphénol A, uranium). Ceci, en complément des analyses déjà réalisées dans le cadre du contrôle réglementaire exercé par l'Agence Régionale de Santé et de la surveillance réalisée par

l'exploitant.

De plus, dans le cadre de la surveillance, nous avons réalisé sur vos installations des analyses de TFA (acide trifluoroacétique), ceci afin de répondre aux préoccupations actuelles concernant la présence de ce micro-polluant dans l'environnement. Il s'agit d'un polluant émergent, non encore réglementé.

Focus CVM : A ces campagnes d'analyses peuvent s'ajouter la recherche ponctuelle de chlorure de vinyle monomère (CVM), un composé cancérigène, contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980. Cette recherche, dont la responsabilité a été transférée à la collectivité dans l'instruction de la Direction Générale de la santé DGS/EA4/2020/67, intervient sur les canalisations ayant été identifiées comme "à risque" lors de l'étape de repérage selon les critères de cette instruction.

Vous trouverez ci-dessous, un bilan synthétique de la qualité de l'eau de votre commune évaluée au regard des seuils réglementaires de qualité :

- **Limites de qualité** : paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme sur la santé du consommateur ;

- **Références de qualité** : valeurs cibles établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais, néanmoins, implique aussi la mise en œuvre d'actions correctives ;
- **Valeur de vigilance** : substances qui pourraient poser un risque pour la santé selon une liste établie sur le plan européen ;
- **Valeur indicative** : seuils d'action établis pour permettre la gestion de substances présentes dans l'eau, ils ne concernent, à ce jour, que des métabolites de pesticides ayant été déclarés non pertinents.

Des résultats plus détaillés sont proposés en partie 5 "Données détaillées – Qualité de l'eau".

### Tableau synthétique de la conformité des prélèvements

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	412	407	552	552	964	959
Physico-chimie	156	154	57	47	213	201

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	195	190	247	247	442	437
Physico-chimie	94	92	37	27	131	119

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	217	217	305	305	522	522
Physico-chimie	62	62	20	20	82	82

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

*Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.*

### Tableau de conformité des paramètres analytiques

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	390	383	367	367
Physico-chimique	6981	6979	37	27
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	779	771	551	547
Physico-chimique	2047	2029	1275	1244
<b>Paramètres soumis à une valeur de vigilance</b>				
Physico-chimique				
<b>Paramètres soumis à une valeur indicative</b>				
Physico-chimique	233	233		

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	434	434	610	610
Physico-chimique	3174	3174	56	56
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	868	867	930	929
Physico-chimique	2169	2166	1944	1938
<b>Paramètres soumis à une valeur de vigilance</b>				
Physico-chimique				
<b>Paramètres soumis à une valeur indicative</b>				
Physico-chimique	104	104		

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

En 2024, Le délégataire et l'ARS ont réalisé 34253 analyses de qualité d'eau sur PMA.

Sur l'eau distribuée, nous n'avons constaté que 34 non-conformités ou dépassements de limite de références (4 sur le secteur urbain, 30 sur PMA Périurbain).

Chaque non-conformité a fait l'objet d'un traitement immédiat en vue de retrouver la conformité immédiate de l'eau. Le détail de ces non-conformités sont listés en annexe "NC\_eau" du présent document. Les dépassements de limites de référence sont les éléments d'information de la qualité de l'eau distribuée, mais ne nécessitent pas de traitement immédiat.

Sur le secteur urbain, la conformité bactériologique est de 100% et 98,41% de conformité physico-chimique (2NC explicitées en annexe)

Sur le secteur péri-urbain, la conformité bactériologique est de 98.9% et 90.7% de conformité physico-chimique.

Nous constatons des turbidités légèrement au-dessus des normes sur les ressources sans traitement : Colombier-Fontaine, Dambelin, Neuchâtel-Urtière, Remondans-Vaivre. Un dépassement sur Feule (limite du traitement actuel en cause).

L'ensemble des investissements réalisés sur ce périmètre (traitement de désinfection, analyseurs de chlore, analyseur de turbidité, interconnexions,), ainsi que des processus d'exploitation maîtrisés (renforcement des

contrôles, suivi permanente par télégestion des différents sites,) ont permis de diminuer significativement les non-conformités constatées auparavant sur ces périmètres.

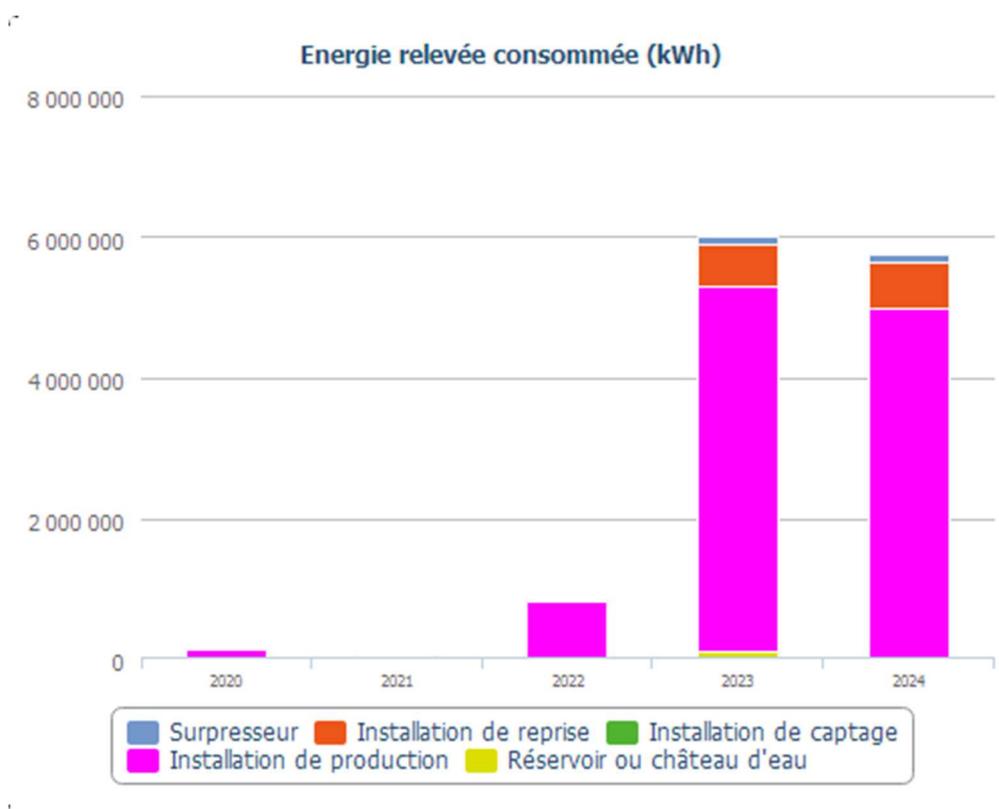
#### **Suivi des PFAS**

En 2023 et début 2024, en anticipation des obligations strictes de contrôles sanitaires, SEPM a réalisé des analyses de PFAS et de chlorothalonil sur l'ensemble des ressources de PMA. Aucune de ces analyses n'a décelé de dépassement de qualité de ces paramètres.

### 3.3. BILAN ENERGIE

#### 3.3.1. CONSOMMATION D'ENERGIE A L'ECHELLE DU SERVICE

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>140 909</b>	<b>27 852</b>	<b>831 988</b>	<b>5 991 246</b>	<b>5 749 129</b>	<b>-4,0%</b>
Surpresseur	90			95 151	119 248	25,3%
Installation de reprise	12 267		30 285	594 933	657 868	10,6%
Installation de captage	4 790		6 478	5 020	7 076	41,0%
Installation de production	123 762	27 852	795 225	5 200 096	4 942 355	-5,0%
Réservoir ou château d'eau				96 046	22 582	-76,5%



#### 3.3.2. SUJETS A ENGAGER PENDANT LE CONTRAT

L'amélioration du bilan énergétique du service passe soit par la réduction des consommations, soit par la production locale d'énergie.

## 3.4. GESTION DE VOTRE PATRIMOINE

### 3.4.1. BILAN

#### PRINCIPALES INTERVENTIONS 2024 :

##### **PÉRIURBAIN :**

- **Modification de la chambre de vannes à Saint Maurice Colombier - Châtelot**  
Modification chambres de vanne par ajout de vannes et d'un compteur / la défense incendie est désormais ouverte en permanence et nous pouvons mesurer les volumes qui sortent du réservoir.

→ **Avant DI** : en cas d'incendie, nécessité de se déplacer en urgence pour ouvrir la défense / eau non comptabilisée

→ **Après travaux** :



- **Remplacement de poteaux incendie vétustes à Thulay et Pierrefontaine-lès-Blamont**  
Deux poteaux incendie vétustes ont été renouvelés par SEPM. Ces travaux, financés par PMA dans le cadre de sa compétence, visent à renforcer la sécurité incendie des communes concernées



*En 2024, deux poteaux  
vétustes renouvelés par SEPM*



*Financement par PMA dans le  
cadre de sa compétence*

- **Réparation d'une fuite sur une conduite amiante-ciment à Autechaux Roide**

Une fuite a été réparée au 59 Grande Rue sur canalisation, puis une autre sur un branchement repris rue de la Tannerie.

Les travaux ont respecté un protocole strict amiante (bordereau de suivi des déchets et suivi des salariés).

→ A court terme, l'objectif PMA-SEPM est de renouveler 2.8 km de conduites dans la commune dont une partie en amiante-ciment.



*fuite sur canalisation 59 grande rue*



*Reprise de branchement rue de la  
tannerie sur la conduite amiante*

**VEOLIA**  
Procédure de gestion des interventions sur matériaux  
et équipements susceptibles d'émettre des fibres d'amiante  
PROG0181 - 05/2024 - page 1/13

**SOMMAIRE**

**CHAPITRES :**

1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	3
2	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	3
3	ABBREVIATIONS ET DÉFINITIONS	4
4	RESPONSABILITÉS	6
5	PRE-REQUIS	7
6	SUSPENSION ET RETRAIT D'HABILITATION	7
7	SOUS-TRAITANCE ET AMIANTE	8
8	NIVEAUX D'EMPOUSSIEREMENT ET EXPOSITION AU RISQUE AMIANTE	8
9	MODÈS OPERATOIRES	9
10	ASTREINTE PHYSIOLOGIQUE LORS D'INTERVENTIONS SUR MATÉRIAU CONTENANT DE L'AMIANTE (MCA)	10
11	GESTION DES DÉCHETS	10
12	GESTION ADMINISTRATIVE DES EXPOSITIONS À L'AMIANTE	12
13	DÉLAI D'APPLICATION DE LA PROCÉDURE	12
14	GESTION ET ENREGISTREMENT	13

*Respect strict protocole Amiante / BSD/  
suivi salarié*

- **Fuites en série à Issans : diagnostic d'une conduite vétuste**

Trois fuites consécutives ont été réparées  
en moins d'un mois :

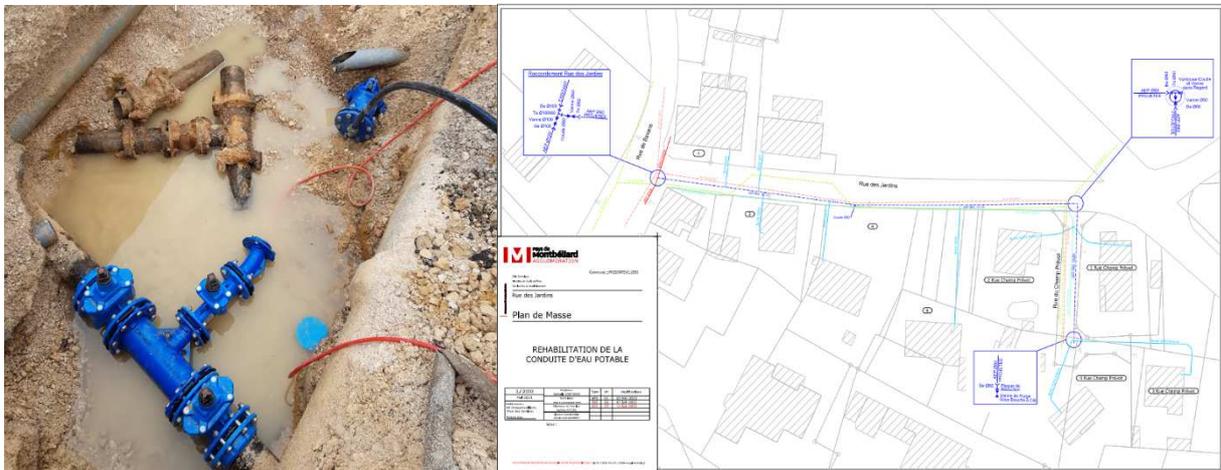
- 22B rue Principale, le 30 janvier 2024
- 3 rue Principale, le 6 février 2024
- 5 rue Principale, le 21 février 2024

Les inspections ont révélé une conduite vétuste, fragilisée et fendue dans la longueur. Un renouvellement complet de cette section de canalisation est à prévoir à terme pour éviter de nouvelles défaillances.



- **Renouvellement des réseaux à Présentevillers**

Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont concerné : - 140 mètres de canalisation rue des Jardins et Champ Prévôt- 150 mètres linéaires avec 9 branchements entièrement renouvelés  
 → Ces travaux visent à moderniser les infrastructures pour assurer une distribution d'eau fiable et durable. Ils ont été réalisés dans le cadre du fond patrimonial.



- **Mise en service de l'interconnexion Goux-lès-Dambelin vers Hyémondans (CC2VV)**

En juin, à la demande de la CC2VV, la vente en gros de Goux-lès-Dambelin vers Hyémondans a été mise en service conformément à la convention. Cette vente en gros a été possible par la mise en place en 2021 de l'alimentation de Goux les Dambelin depuis Etouvans. Cette installation permet un transfert

d'eau limité à un débit maximal de 2 m<sup>3</sup>/h et un volume journalier de 25 m<sup>3</sup>. En 2024 l'interconnexion n'a pas servi (année pluvieuse et travaux à finaliser côté CC2VV)



- **Renouvellement de canalisation à Pont-de-Roide - Rue Helvétie (octobre 2023 à mars 2024)**

Un regard a été créé dans le cadre de l'interconnexion Autechaux-Roide / Pont-de-Roide, permettant un double sens hydraulique. En cas de pollution sur la source d'autechaux, une partie du village pourrait être secouru par pont de roide. Les travaux incluent le renouvellement de 600 mètres linéaires de canalisation DN125, réalisés par PMA et SADE, et l'installation d'un poteau incendie garantissant une meilleure défense (débit mesuré : 74 dm<sup>3</sup>/h). En complément, 22 branchements ont été renouvelés par SEPM.



- **Renouvellement de canalisations, branchements et poteau incendie - Rue de la Plaine à Bourguignon (février à avril 2024)**

Les travaux ont permis de renouveler 350 mètres linéaires de canalisation en fonte DN125, réalisés par PMA, ainsi que 12 branchements et 2 raccordements, pris en charge par SEPM. La défense incendie a également été améliorée par la commune avec des ajouts/suppression de poteaux



Amélioration Défense Incendie (commune)



Rnvt de 350 ml de DN 125 fonte canalisation (PMA)



2 raccordements + 12 renouvellements branchements (SEPM)

- **Installation d'une échelle dans un regard à Colombier-Fontaine**

Un regard de 1,80 m de profondeur (diamètre D600) a été équipé d'une échelle pour faciliter les accès et sécuriser les interventions.

AVANT



APRÈS



- **Mise en service de la javellisation à Remondans-Vaivre**

En mai 2024, un système de javellisation a été installé en complément du réacteur UV déjà existant, pour traiter l'eau issue de la source karstique sujette à des légères variations de turbidité. L'objectif est surtout d'assurer une désinfection efficace sur ce réseau long. Il s'agit d'une simple mesure de précaution sur un service qui n'a jamais connu de non-conforme sur le réseau public. La mairie et l'ARS ont été informées.



- **Modification du réservoir de Villars-sous-Dampjoux**

Le 27 mai, une coupure générale de l'eau a permis des travaux essentiels, incluant le lavage du réservoir, l'ajout d'un débitmètre pour un suivi précis des consommations et une amélioration des débits incendie, passant de 62 m<sup>3</sup>/h à 80 m<sup>3</sup>/h.



- **Rénovation complète de la station de Solemont**

En juillet 2024, la station de Solemont a fait l'objet d'une rénovation intégrale avec le renouvellement de tous les organes électromécaniques et de la tuyauterie. Ces travaux renforcent la gestion de la turbidité et optimisent l'exploitation de la source.



- **Remplacement de la pompe d'exhaure à Longevelle**

Le 24 septembre, la pompe d'exhaure a été remplacée sur un forage de 180 mètres de profondeur. Douze tubes de 6 mètres ont été extraits à l'aide d'une grue pour mener à bien l'intervention. Une grue de 40 tonnes a été nécessaire pour la manutention. La nouvelle pompe a un meilleur rendement énergétique.



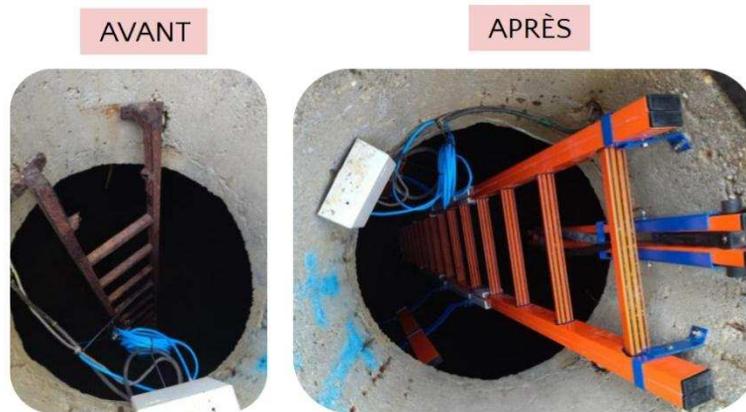
› 12 tubes de 6 mètres, utilisés pour un forage de profondeur 180 mètres



› Des tronçons de 6 mètres ont été extraits un par un à l'aide de la grue

- **Remplacement de l'échelle du réservoir de Lucelans**

Le 30 septembre, l'échelle du réservoir de Lucelans a été changée afin de garantir la sécurité des interventions et l'accès à l'ouvrage.



- **Sécurisation des accès au surpresseur de la Fiautre à Solemont**

En novembre, la trappe d'accès au surpresseur ainsi que l'échelle d'accès ont été renouvelées.



- **Station d'ultrafiltration d'Issans - Test d'intégrité des membranes**

Un test d'intégrité régulier des membranes a été réalisé le 29 mai afin de :

- Optimiser le fonctionnement et préserver la durée de vie des membranes
- Contrôler l'efficacité des procédés d'exploitation actuels (rétro lavage, utilisation de soude et de javel) sans constater de dégradation
- Maintenir les performances grâce à la réparation d'une dizaine de fibres sur les 24 modules en service (très peu de fibres cassées, preuve d'un traitement maîtrisé)



- **Déplacement du coffret EDF à Mauchamps**

Le 3 juillet, le coffret EDF de Mauchamps a été déplacé sur un poteau pour optimiser l'installation et faciliter son accessibilité. Le coffret était contre l'ancien bâtiment de pompage (plus utilisé depuis des années) qui a pu depuis être restitué à la commune.



- **Installation du système S4W au réservoir de Saint-Julien-lès-Montbéliard**

Un système S4W a été installé au réservoir, permettant un suivi en temps réel des paramètres essentiels à la gestion de l'eau chlore, niveau réservoir. Le fonctionnement précédent consistait en une ligne enterrée très vétuste raccordée à l'automate de la station d'un côté et à la sonde de niveau dans le réservoir de l'autre. Nous avons régulièrement des soucis de fiabilité du câble enterré, et de surtension sur les entrées automate à cause de la foudre. Cet ajout d'un S4W a aussi permis de piloter beaucoup plus précisément le pompage heures creuses/heures pleines et de limiter les surcoûts importants dus à la hausse de l'énergie.



- **Remise en service de la station d'Etouvans**

En 2024, d'importants travaux ont été réalisés à la station d'Etouvans pour moderniser les installations et améliorer la qualité de l'eau distribuée. Ces travaux ont permis de remettre en service la station en avril 2024, après plusieurs années d'arrêt liées à des chantiers majeurs (Le chantier de pose des éoliennes sur le périmètre de Colombier Fontaine à imposer une alimentation de l'ensemble de ce secteur par l'eau en provenance de l'usine de Mathay) .

En janvier et février 2024, des travaux ont été réalisés pour sécuriser le réseau entre Etouvans et Ecot, permettant ainsi d'assurer un secours depuis Etouvans. En mars, un système de chloration a été installé pour assurer une désinfection efficace de l'eau ainsi qu'un analyseur de chlore en continu afin de garantir une qualité constante à la sortie du réservoir. De plus, une purge des conduites d'eau brute a été réalisée pour nettoyer le réseau.

Les automatismes de la station ont également été modernisés. Un système permet désormais de basculer automatiquement, chaque jour, du puits de la Raydans sur l'eau de Mathay en fonction des besoins. La chloration est régulée automatiquement en fonction de l'origine de l'eau. Ces automatismes ont pour objectif d'éviter la stagnation dans les interconnexions et de maintenir un taux de chlore constant, quelle que soit l'eau utilisée.

### Remplacement mangagran/ CAG des filtres (2022)



Mise en place d'une chloration (mars 2024)  
Mise en place analyseur chlore en continu sortie réservoir (en cours)



Purge conduite eau brute (mars 2024)

## URBAIN

### • Réparation d'une fuite sur la conduite DN300 à Etupes du 17 au 31 mai 2024

Une fuite d'eau, estimée entre 1 et 5 m<sup>3</sup>/h, a été localisée et réparée rue Oehmichen après une intervention qui s'est étendue sur 7 jours. La localisation et la réparation de cette fuite, située en zone industrielle, ont présenté plusieurs défis importants qui ont complexifié et prolongé l'intervention.

Premièrement, la conduite endommagée était enterrée à une profondeur significative de 3 mètres. Ceci a nécessité des travaux d'excavation importants, impliquant l'utilisation d'engins de chantier spécifiques et augmentant le risque de complications lors du terrassement. La profondeur de la conduite a également rendu plus difficile l'accès à la fuite et a pu nécessiter des techniques de sécurisation plus complexes pour protéger les ouvriers.

Deuxièmement, la présence d'un réseau pluvial à proximité a perturbé, en plus du terrassement, la détection précise de la fuite. Les interférences causées par le réseau pluvial ont rendu difficile l'utilisation de méthodes de détection acoustique.

Troisièmement, le faible nombre de bouches à clef disponibles dans le secteur a compliqué la gestion de la coupure d'eau nécessaire pour effectuer les travaux. Cette limitation a contraint les équipes à élargir la zone de coupure d'eau, impactant ainsi un plus grand nombre d'entreprises locales. L'interruption de l'approvisionnement en eau a perturbé l'activité de ces entreprises, causant potentiellement des pertes de production et des désagréments. La planification et la coordination de la coupure d'eau ont donc été cruciales pour minimiser l'impact sur les entreprises

locales, tout en permettant aux équipes de réparer la fuite en toute sécurité. La complexité de cette coordination contribue à la durée de l'intervention.



- **Choix et gestion des renouvellements de conduites et/ou de branchements particuliers**

Le choix du renouvellement des conduites et des branchements particuliers repose sur une analyse approfondie de plusieurs facteurs clés. L'âge des composants du réseau est un élément primordial. Un réseau vieillissant augmente le risque de fuites et de ruptures, impactant la qualité du service et engendrant des pertes en eau. L'historique des fuites sur un tronçon donné est donc scrupuleusement étudié : une fréquence élevée de fuites peut justifier un renouvellement, même si l'âge des conduites n'est pas encore critique. La qualité de l'eau distribuée est également prise en compte. Des conduites anciennes peuvent entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, par exemple par la présence de corrosion ou de dépôts. Enfin, la capacité du réseau à assurer la défense incendie est un facteur déterminant. Un réseau en mauvais état peut compromettre l'alimentation en eau des bouches d'incendie, mettant en danger la sécurité des personnes et des biens. Notre expertise en matière de gestion des réseaux d'eau nous permet d'analyser ces différentes données et de prioriser les interventions de renouvellement. Par exemple, une conduite ancienne, présentant un historique de fuites important et située dans une zone à risque pour la défense incendie, sera considérée comme prioritaire.

Cette analyse (étude Mosare) a permis d'identifier 47 km de canalisation à renouveler prioritairement sur le secteur urbain, soit 5.6 % du réseau (indice de criticité compris entre 4 et 5 sur une plage de 0 à 5)

Ces travaux de renouvellement visent à améliorer le service rendu aux abonnés en garantissant une distribution d'eau potable de qualité, continue et en quantité suffisante. Ils contribuent également à

réduire les pertes en eau, une préoccupation majeure pour la préservation des ressources. La diminution des fuites permet en effet de limiter le gaspillage d'eau et d'optimiser la gestion du réseau.

Conscients que ces travaux peuvent engendrer des nuisances pour les riverains (bruit, poussière, difficultés de circulation), SEPM et ses sous-traitants mettent en œuvre un ensemble de mesures pour les minimiser. Parmi ces dispositifs, on peut citer : une organisation rigoureuse du chantier avec une planification précise des interventions, une adaptation de la circulation incluant des déviations et des signalisations claires, la création d'accès provisoires pour maintenir l'accessibilité des propriétés, l'utilisation d'engins de chantier adaptés aux contraintes du site (par exemple, des engins moins bruyants ou plus compacts), et l'aménagement de créneaux horaires de travail spécifiques pour limiter les nuisances pendant les périodes sensibles (soirées, week-ends). Une communication proactive avec les riverains est également mise en place pour les informer des travaux et de leur déroulement.

### Exemple de renouvellements réalisés en 2024 :

#### - Montbéliard : 2 300 mètres de canalisations et 100 branchements

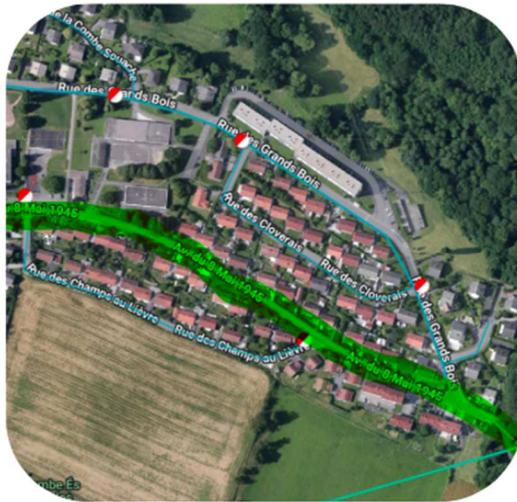
sont renouvelés dans le quartier Chiffogne, couvrant les rues Frédéric Thourot, Louis Pasteur, Rouget de l'Isle, Thiers, Diderot, Pascal, Corneille, ainsi que le boulevard Victor Hugo.



- Etupes : dans le lotissement du Château, le chantier de renouvellement des réseaux d'eau potable, achevé fin mars 2024, a permis de poser **2 650 mètres de nouvelles canalisations et de remplacer 170 branchements**.



- Audincourt : **570 mètres de canalisation DN300 et 40 branchements** ont été renouvelés rue du 8 Mai.



- **Mandeuire** : le renouvellement de la **conduite rue des Bains** à Mandeuire a été réalisé, incluant également le renouvellement de **9 branchements SEPM**.

- **Allenjoie** : renouvellement de **17 branchements**

- **Bart** : **30 branchements** ont été renouvelés rue du Général de Gaulle à Bart.

- **Montbéliard** : en mars 2024, le chantier de renouvellement des réseaux d'eau potable dans la rue Charles Joly à Montbéliard a été achevé.

- **70 mètres linéaires** de canalisation ont été remplacés pour moderniser l'infrastructure

- **7 branchements d'eau potable** ont été entièrement renouvelés, garantissant une distribution fiable et durable aux usagers.



- **Modifications hydrauliques devant réservoir des Champs Montants Audincourt**

Dans le cadre du renouvellement de la conduite rue du 8 mai, nous avons procédé à la modification hydraulique en vue d'améliorer sa fonction. La problématique initiale résidait dans la présence d'un seul hydrostab (régulateur de pression amont et/ou aval). Ce dispositif unique ne permettait que de gérer le remplissage du réservoir, ce qui engendrait une contrainte majeure lors des opérations de nettoyage annuel. En effet, l'unique hydrostab nous obligeait à couper l'eau à certains usagers pendant la durée du nettoyage du réservoir. Cette interruption de service, bien que nécessaire pour l'entretien, posait des problèmes de disponibilité en eau pour les usagers concernés.

La modification hydraulique mise en œuvre a consisté à installer une conduite de Bypass avec un deuxième hydrostab. Ce nouvel équipement offre une redondance et une flexibilité accrues dans la

gestion de l'alimentation en eau. Concrètement, lors du prochain nettoyage annuel du réservoir, l'un des hydrostabs pourra être isolé et dédié à l'opération de nettoyage, tandis que le second hydrostab assurera la continuité de l'alimentation en eau pour tous les usagers. Ainsi, plus besoin de couper l'eau aux usagers pendant l'entretien du réservoir. Cette amélioration significative optimise la gestion de l'eau et garantit un service continu et ininterrompu aux usagers de la rue du 8 mai. De plus, cette redondance offerte par le deuxième hydrostab permet également une meilleure gestion des pannes éventuelles. En cas de dysfonctionnement de l'un des hydrostabs, le second pourra prendre le relais et assurer l'alimentation en eau, limitant ainsi les impacts sur les usagers.



- **Déconnexion station de pompage Péage à Etupes**

La conduite d'alimentation et de refoulement de la station de pompage "Péages" à Etupes, initialement située en propriété privée sur une portion significative de son parcours, a été déplacée et réimplantée sur le domaine public. Ce transfert de la conduite a nécessité une modification de l'emplacement de la station de pompage elle-même.

La nouvelle station de pompage, désormais positionnée rue du Caporal Peugeot, a été transformée en station de surpression. Cela signifie qu'au lieu de pomper l'eau depuis une bache de reprise, elle augmente la pression de l'eau déjà présente dans le réseau de distribution. La station de surpression permet d'assurer le remplissage du réservoir Copries comme précédemment, n'a pas d'impact sur nos abonnés et permet également d'utiliser les pompes en surpression lors de lavage ou de maintenance sur le réservoir, ainsi il n'y aura pas de coupure d'eau.

L'ancienne station de pompage, devenue obsolète suite à ces modifications, est actuellement en cours de démantèlement. Ce processus comprend la déconnexion des équipements (pompes, vannes, armoires électriques), le démontage des installations, et la remise en état du site. Une fois le démantèlement achevé, le terrain sera rétrocédé à la commune d'Etupes.

Cette rétrocession implique le transfert de la propriété du terrain de PMA à la commune. La commune pourra ensuite décider de l'affectation future de ce terrain.



- **Installation d'un nouveau surpresseur au réservoir Coprie à Étupes**

À la suite de la modification de la conduite de refoulement alimentant le réservoir Coprie, la Collectivité nous a mandatés pour les travaux électromécaniques d'un nouveau surpresseur. En conséquence, nous avons procédé à l'abandon de la station Péage au profit d'un nouveau surpresseur installé rue du Caporal Peugeot à Étupes.

Ces travaux, achevés en octobre 2024, ont permis d'optimiser l'alimentation du réservoir Coprie grâce à l'utilisation de pompes à vitesse variable.

Cette nouvelle installation présente deux avantages majeurs :

- Une optimisation de la consommation électrique
- Une facilitation des opérations de nettoyage du réservoir Coprie



- **Remplacement du débitmètre de refoulement à l'usine de Mathay**

Ce remplacement était une opération prévue dans le cadre du renouvellement du contrat. Ce chantier, d'une grande importance en raison de sa complexité, nécessitait l'arrêt complet de la production d'eau pendant les travaux. L'intervention, réalisée au tout début de l'année 2024, s'est déroulée avec succès. Le remplacement a été effectué en une seule matinée, et l'interruption de la production d'eau n'a occasionné aucun désagrément pour les usagers. En effet, les capacités de stockage de nos réservoirs se sont avérées suffisantes pour couvrir les besoins pendant cette période.



- **Remise en service du réservoir des Miches**

Le réservoir des Miches a été remis en service en février, après plusieurs années d'inactivité due à des travaux de forage pour l'installation d'une nouvelle conduite. Une fois les travaux achevés, le réservoir a été soigneusement désinfecté et nettoyé avant sa remise en fonction. La réactivation de cette infrastructure augmente notre capacité de stockage de 2000 m<sup>3</sup> supplémentaires, renforçant ainsi notre réseau de distribution d'eau.



- **Remplacement de la pompe d'eau brute n°1 à Mathay 1**

Dans le cadre du renouvellement programmé du contrat, le remplacement de la pompe d'eau brute n°1 de Mathay 1 a été effectué avec succès au cours de l'année. Cette opération s'inscrit dans notre démarche continue d'optimisation de l'usine.

Ce projet poursuit un double objectif : d'une part, améliorer notre efficacité énergétique en réduisant le ratio Wh/m<sup>3</sup>, et d'autre part, renforcer la fiabilité de nos équipements. Ainsi, nous visons à maintenir une production d'eau de qualité tout en minimisant notre impact environnemental grâce à une meilleure performance énergétique



- **Rénovation du réservoir de Saint-Symphorien**

Suite à nos observations concernant l'état du génie civil du réservoir de Saint-Symphorien, la collectivité a entrepris des travaux de rénovation importants. Ces travaux ont porté sur deux aspects principaux : la rénovation des bétons internes du réservoir, améliorant ainsi la structure, l'étanchéité et la durabilité, de l'ouvrage. La modification des capots d'accès aux cuves, avec un accent particulier mis sur le renforcement de leur sécurité face à d'éventuels actes de malveillance. Ces améliorations visent à garantir l'intégrité structurelle du réservoir tout en renforçant sa protection contre les intrusions non autorisées.



- **Remplacement du débitmètre d'eau brute à Mathay 2**

Dans le cadre du renouvellement programmé du contrat, le remplacement du débitmètre d'eau brute de Mathay 2 a été effectué avec succès en novembre 2024, avec des résultats satisfaisants. Ce nouveau débitmètre offre plusieurs avantages : il permet un comptage plus précis des volumes d'eau prélevés dans le Doubs et contribue à notre objectif d'amélioration du rendement de l'usine. Cette donnée précise est cruciale pour notre stratégie de gestion efficace des ressources en eau et d'optimisation des performances de l'usine.



- **Optimisation énergétique de l'usine de Mathay : des résultats concrets**

Plusieurs actions ont été menées pour améliorer l'efficacité énergétique :

- Perfectionnement de la régulation des réservoirs
- Optimisation du processus de traitement de l'eau
- Rationalisation des besoins en eau de l'usine
- Renouvellement des équipements vieillissants

Ces efforts combinés ont permis une réduction significative de la consommation énergétique. En 2024, nous enregistrons une baisse de 6,5% de la consommation par m<sup>3</sup> d'eau traitée par rapport à 2023. La consommation s'établit désormais à 533 Wh/m<sup>3</sup> traité.

Cette amélioration témoigne de notre engagement continu en faveur de l'efficacité énergétique et de la durabilité de nos opérations.



- **Rénovation filtre à Mathay 1**

L'usine de Mathay 1, équipée de 16 filtres, a bénéficié de la rénovation de deux filtres. Les travaux ont inclus la reprise du génie civil et le remplacement de la résine, garantissant ainsi une performance optimale. En fonctionnement normal, tous les filtres ne sont pas utilisés simultanément, ce qui permet une gestion flexible en fonction des besoins en traitement. Pour valider la rénovation, un test de rétro lavage a été effectué.



## 3.5. A L'ECOUTE DES CONSOMMATEURS

### 3.5.1. L'ANCRAGE LOCAL DE NOS CENTRES DE RELATION CLIENT

L'engagement de Veolia en faveur d'un service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial, a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Veolia dispose de **11 centres de Relation Client implantés en France et répartis sur le territoire** : Liévin, Vaulx en Velin, Toulouse, Le Mans, Caen, Metz, Maxéville, Blagnac, Lyon, Montpellier, Saint Maurice.



### 3.5.2. VOLUMETRIE ET NATURE DES CONTACTS AVEC NOS ABONNES

#### CANAUX DE COMMUNICATION UTILISES PAR LES CONSOMMATEURS

Canal du contact	Nombre de demandes*
Téléphone	16 548
Internet	7 273
Courrier	1 215
Visite en Agence	3 544

\*Nombre de demandes rattachées à un abonnement

#### OBJET DES DEMANDES DES CONSOMMATEURS

Motif de la demande	Nombre de demandes traitées*
Abonnement et Résiliation	5 052
Facture et Paiement	18 490
Qualité de l'eau	143
Intervention	4 797
Branchement	399
Service et divers	1 443

\*Nombre de demandes rattachées à un abonnement

### CONSOMMATEURS ABONNES DU SERVICE

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	<b>6 860</b>	<b>8 568</b>	<b>8 841</b>	<b>47 127</b>	<b>46 982</b>	<b>-0,3%</b>
domestiques ou assimilés	6 851	8 551	8 826	47 082	46 941	-0,3%
non domestiques	4	11	11	38	35	-7,9%
autres services d'eau potable	5	6	4	7	6	-14,3%

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	120	1 645	1 500	8 949	6 480	-27,6%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	372	617	525	3 029	2 638	-12,9%
Taux de clients mensualisés	12,4 %	31,3 %	34,9 %	47,7 %	48,9 %	2,5%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	2,7 %	9,7 %	11,1 %	23,5 %	23,3 %	-0,9%
Taux de mutation	5,5 %	7,4 %	6,1 %	6,6 %	5,7 %	-13,6%

### **3.5.3. SATISFACTION DES CONSOMMATEURS**

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations.

Le tableau ci-dessous présente les taux de satisfaction à l'échelle nationale.

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Satisfaction globale	86	74	77	76	77	+1
La continuité de service	96	91	94	89	88	-1
La qualité de l'eau distribuée	77	74	77	73	73	0
Le niveau de prix facturé	64	50	55	55	54	-1
La qualité du service client offert aux abonnés	82	72	73	71	73	+2
Le traitement des nouveaux abonnements	77	71	74	76	77	+1
L'information délivrée aux abonnés	77	70	72	70	72	+2

### ENGAGEMENTS DE SERVICE

Nos 8 engagements témoignent de notre mobilisation quotidienne pour la qualité de l'eau et de celle de tous les services qu'attendent les consommateurs. Qu'il s'agisse d'intervenir quand ils ont besoin de nous, de les aider à gérer leurs budgets eau, de les accompagner dans l'adaptation à la transition écologique ou de mettre à leur disposition tous les canaux d'échanges dont ils souhaitent disposer.

Ces engagements sont détaillés sur le site internet [eau.veolia.fr](http://eau.veolia.fr).

### **3.5.4. NOUVEAU SYSTEME DE FACTURATION**

Régulièrement, nous faisons évoluer nos procédures et outils pour améliorer et renforcer l'expérience consommateurs. Nous avons modernisé notre logiciel de facturation pour simplifier les démarches des usagers et rendre nos services plus réactifs.

Les évolutions mises en place permettent par exemple :

- un choix des dates de prélèvement et de mensualisation en ligne, à tout moment par l'utilisateur ;
- une possibilité de télécharger directement des justificatifs de domicile ;
- une diminution des délais entre le relevé de compteur et la réception de la facture par le consommateur.

### **3.5.5. MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE**

La mise à jour du règlement de service et de son bordereau est nécessaire afin d'adopter des clauses définissant mieux les conditions d'accès aux compteurs.

Nous vous proposons un point ultérieur pour échanger sur ces sujets.

## 4. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



## **4.1. LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION**

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### **4.1.1. LE CARE**

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2024**  
**(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: PM010 - PMA PERI URBAIN EAU

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>15 930 563</b>	<b>17 099 319</b>	<b>7,34%</b>
Exploitation du service	10 180 275	10 852 257	
Collectivités et autres organismes publics	4 534 579	4 697 110	
Travaux attribués à titre exclusif	789 499	963 087	
Produits accessoires	426 210	586 864	
<b>CHARGES</b>	<b>14 333 017</b>	<b>14 902 114</b>	<b>3,97%</b>
Personnel	2 776 260	2 461 219	
Energie électrique	605 838	732 293	
Achats d'eau	26 149	7 134	
Produits de traitement	207 819	177 655	
Analyses	167 461	184 552	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 203 055	1 419 263	
Impôts locaux et taxes	245 862	147 256	
Autres dépenses d'exploitation	30 976	- 28 100	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	102 107	91 801	
<i>engins et véhicules</i>	304 618	330 373	
<i>informatique</i>	14 541	22 818	
<i>assurances</i>	115 540	30 690	
<i>locaux</i>	229 931	191 673	
<i>autres</i>	- 735 761	- 695 455	
Frais de contrôle	152 073	263 210	
Redevances contractuelles	126 242	277 412	
Contribution des services centraux et recherche	1 472 065	1 545 773	
Collectivités et autres organismes publics	4 534 579	4 697 110	
Charges relatives aux renouvellements	2 589 075	2 597 906	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	224 007	234 214	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	2 365 068	2 363 692	
Charges relatives aux investissements	175 946	334 316	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	175 946	334 316	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	19 616	85 113	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1 597 546</b>	<b>2 197 207</b>	<b>37,54%</b>
Hors CARE	97 915		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1 499 631</b>	<b>2 197 207</b>	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	374 908	549 302	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>1 124 723</b>	<b>1 647 905</b>	<b>46,52%</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

05/03/2025

#### 4.1.2. L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRODUITS

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :  
 Les données ci-dessous sont en Euros.

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2024**

Collectivité: PM010 - PMA PERI URBAIN EAU

Eau

<b>LIBELLE</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart %</b>
Recettes liées à la facturation du service	9 840 610	10 825 361	10,01 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	5 938 314	10 021 236	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 902 295	804 125	
Ventes d'eau à d'autres services publics	339 635	26 897	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	162 301	73 473	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	177 334	- 46 576	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	31	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	31	0	
<b>Exploitation du service</b>	<b>10 180 275</b>	<b>10 852 257</b>	<b>6,60 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	1 991 547	2 375 551	19,28 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 786 390	2 031 267	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	205 157	344 284	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	470 285	415 249	-11,70 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	362 553	368 665	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	107 732	46 584	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	2 072 747	1 906 310	-8,03 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 533 609	1 623 328	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	539 138	282 983	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>4 534 579</b>	<b>4 697 110</b>	<b>3,58 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>789 500</b>	<b>963 086</b>	<b>21,99 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>426 210</b>	<b>586 864</b>	<b>37,69 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

05/03/25

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir maintenant une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise

soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être déterminée sur les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attaché à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus. Le chiffre ainsi obtenu pour 2024 pour le contrat ressort à €

### **Les principales évolutions constatées sur le CARE Eau 2024 sont les suivantes :**

- Pour les produits :
  - A fin 2024, le paramétrage de notre nouvel outil de facturation a amené à une provision des produits d'exploitation surévaluée d'environ 800 k€ (pour l'eau et l'assainissement).
  - Hausse des produits accessoires exceptionnelle consécutive à la valorisation d'acompte sur les frais d'accès au service suite au changement de notre logiciel de facturation
  - Augmentation des travaux réalisés à titre exclusif liée à une activité soutenue sur les lotissements neufs et les travaux de renouvellement de branchements financés par PMA.
- Pour les charges :
  - La baisse des charges de personnel d'exploitation, s'explique par une meilleure affectation des temps passés sur les chantiers de renouvellement,
  - Hausse importante de l'énergie consécutive de l'augmentation du coût de l'électron en 2024 par rapport à 2023.
  - Les coûts d'achat d'eau reflètent essentiellement un reliquat de dépenses antérieures à 2023,
  - Le coût des produits de traitement avait fortement augmenté en 2023. Nous retrouvons une base de coûts des années précédentes,
  - Nos coûts de sous-traitance augmentent consécutivement à une l'augmentation des coûts de nos sous-traitants terrassements locaux (effet inflation) et une externalisation de certaines activités de terrassement,
  - Les autres dépenses d'exploitation baissent de manière significative, montrant une bonne maîtrise de ces coûts,
  - Les redevances contractuelles (reversées à PMA) constatent une comptabilisation d'une régularisation de versement 2023, et de l'intéressement contractuel,
  - La contribution des services centraux et recherche correspond à la facturation des prestations réalisées par Veolia pour le compte de SEPM (service technique, service clients, informatique, juridique, RH, comptabilité, Achat, recherche et développement). Ces dépenses correspondent aux montants prévus dans la convention Veolia/SEPM, annexée au contrat DSP,
  - les montants indiqués en garantie de Continuité de Service correspondent aux dépenses engagées et comptabilisées sur l'année au titre du fonds fonctionnel non-programmé. Les montants indiqués au titre des autres fonds contractuels correspondent à la dotation prévisionnelle telle que prévue dans le budget initial, indexée *selon une* formule d'actualisation. Un suivi extra-comptable, pluri-annuel, de ces dépenses est par ailleurs réalisé afin de constater la tenue de nos engagements contractuels sur ce sujet,

- Les charges relatives aux investissements correspondent aux redevances d'usages des investissements réalisés depuis l'origine du contrat. L'augmentation constatée reflète les dépenses de prélocalisateur réalisées en 2024,
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables/contentieux recouvrement est liée à la hausse de nos frais de cabinet de recouvrement/frais d'huissier.

## **4.2. SITUATION DES BIENS**

### **4.2.1. VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER**

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

### **4.2.2. INVENTAIRE DES BIENS**

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### **4.2.3. SITUATION DES BIENS**

La situation des biens est consultable dans la partie 5 "Données détaillées - Inventaire des installations et réseaux

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte, ...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

### 4.3. LES INVESTISSEMENTS ET LE RENOUVELLEMENT

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

#### 4.3.1. PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT

<b>Installations électromécaniques</b>	<b>Montant en €</b>
<b>1er Etablissement</b>	
<b>1er Etablissement</b>	
Actions de communications eau (X6K23) 2024 (X6K23)	3 073,30
Aménagement bureau conso Montbéliard (X6K57) 2024 (X6K57)	1 215,53
CONT.INTEGRES 2020 REPRIS.CPTR AB (W6K06) 2024 (W6K06)	90,21
SEPM Territoire d'innovation durable (X6K58) 2024 (X6K58)	170 550,00
Sectorisation par Logger PMA29 (X6K46) 2024 (X6K46)	415 348,95
Sectorisation réseau eau (X6K36) 2024 (X6K36)	5 764,59
Sécurisation réseaux (X6K25) 2024 (X6K25)	3 191,64
Sécurisation usines (X6K26) 2024 (X6K26)	16 242,91
Télégestion (X6K29) 2024 (X6K37)	1 462,78

#### 4.3.2. PROGRAMME CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT

#### 4.3.3. LES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

#### DEPENSES RELEVANT D'UNE GARANTIE POUR LA CONTINUITE DU SERVICE

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

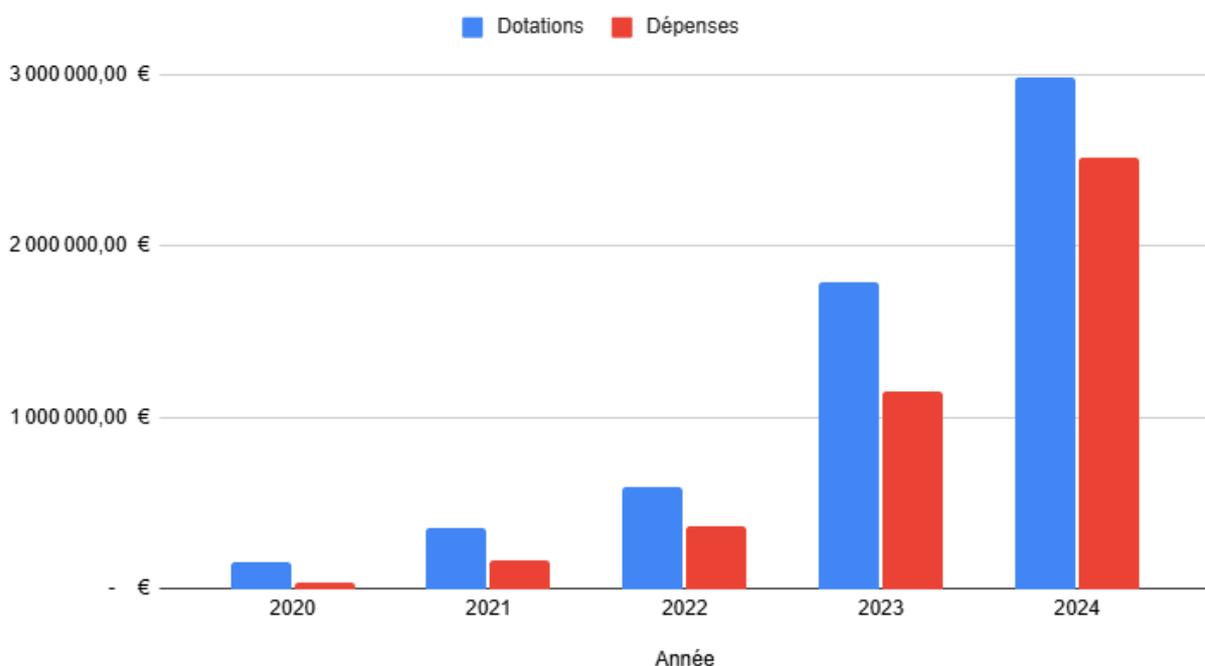
Nature des biens	2024
Branchements (€)	137 728,89
Equipements (€)	90 462,62
Compteurs (€)	6 022,10

### DEPENSES RELEVANT D'UN FONDS DE RENOUVELLEMENT

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

#### Etat du fonds de renouvellement fonctionnel programmé au 31/12/2024

Cumul des dépenses Fonds Fonctionnel Programmé depuis 2020 - Eau

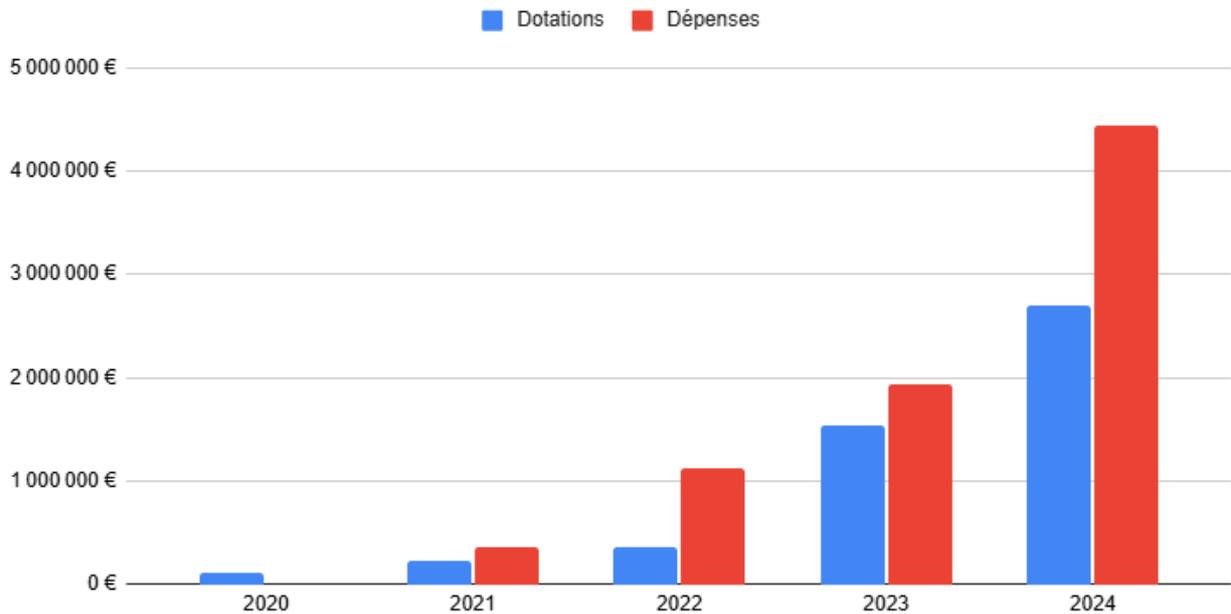


Le détail des 86 opérations sur la partie usines est disponible sur simple demande.

Un plan d'accélération des renouvellements de branchements d'eau potable dans le cadre du fonds fonctionnel programmé est en cours d'élaboration afin d'atteindre les objectifs contractuels ambitieux en la matière. En 2024, notre renforcement du programme de travaux nous permet un début de rattrapage du retard constaté en 2023.

## Etat du fonds de renouvellement patrimonial au 31/12/2024

### Cumul des dépenses Fonds Patrimonial depuis 2020 - Eau



Les dépenses en eau sont supérieures à la dotation. Néanmoins, en intégrant les dépenses "eau" et "assainissement", le fonds patrimoine est globalement équilibré (Dépense = Dotation).

Le détail des opérations du fond de renouvellement patrimonial de l'exercice sont listées dans ce tableau :

Commune	Rue	Description des travaux
AUDINCOURT	Avenue du 8 Mai	Renouvellement Canalisation et branchements AEP
AUDINCOURT	rue de Dasle	Renforcement de la conduite d'eau potable
ETOUVANS	Unité de Traitement AEP	Système de chloration gazeux et pose débitmétrie sortie UP
ETUPES	10 rue de Bermont	Création d'une purge automatique
ETUPES	Lotissement du chateau	Renouvellement canalisation 2700 ml et reprise de 170 branchements - Solde
GRAND-CHARMONT	44 rue des Jacinthes	Création d'une purge automatique
LOUGRES	Rue de la Combale	Déconnection ancien surpresseur
MATHAY	Usine eau potable Mathay	Mise en place débitmétrie rétrolavage
MONTBELIARD	Chiffogne	Renouvellement canalisation et branchements AEP (Situation n°1)
MONTBELIARD	rue Charles Joly	Renouvellement conduite AEP et branchements
MONTBELIARD	RUE Gustave Courbet	Création purge manuelle
PRESENTEVILLERS	Rue de la Noé Bavans Château d'eau	Renouvellement conduite AEP
REMONDANS VAIVRE	Surpresseur Mauchamp	Déplacement branchement électrique
REMONDANS VAIVRE	Unité de traitement UV	Javellisation post système Ultra Violet (UV)
SEMONDANS	Rue des Elongeots	Création purge automatique
VALENTIGNEY	134-138 rue du Vernois	Reprise branchements rue de la Sabliere Eau potable
PMA	13 sites péri urbains : Solemont, Noirefontaine, Feule, Villars/Dampjoux, Autechaux (ferme), Villars/ECOT, ECOT, Bourguignon, Dambelin, St Maurice, Colombier, Lougres et Beutal	Mise en place analyseurs de chlore en ligne - Multisites - (situation n°1 pour 10 sites)

## 4.4. LES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

### 4.4.1. FLUX FINANCIERS DE FIN DE CONTRAT

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

#### **REGULARISATIONS DE TVA**

Si Veolia a assuré pour le compte de la collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition<sup>1</sup> deux cas se présentent :

Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA<sup>2</sup> : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.

Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

#### **BIENS DE RETOUR**

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

#### **BIENS DE REPRISE**

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

---

<sup>1</sup> art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

<sup>2</sup> Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFIP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

## **AUTRES BIENS OU PRESTATIONS**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

## **CONSOMMATIONS NON FACTUREES ET RECOUVREMENT DES SOMMES DUES AU DELEGATAIRE A LA FIN DU CONTRAT**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut-être une option à considérer.

### **4.4.2. DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL**

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire ;
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

## **DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES APPLICABLES AUX SALAIRES DE VEOLIA**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

## **PROTECTION DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI EN FIN DE CONTRAT**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante). Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents<sup>3</sup> affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

### **COMPTES ENTRE EMPLOYEURS SUCCESSIFS**

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat ;
- concernant les salaires et notamment les salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13<sup>ème</sup> mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs, .... ;
- concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail, etc.

---

<sup>3</sup> Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

## 4.5. ANNEXES FINANCIERES

### LES MODALITES D'ETABLISSEMENT DU CARE

#### Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Déléataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2024 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, à savoir l'exécution du contrat de concession des Services Publics pour la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », la Société des Eaux du Pays de Montbéliard dispose de moyens propres. Elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de Veolia Eau au travers du GIE national au sein duquel Veolia Eau a mutualisé un certain nombre de compétences.

Cet accès aux différents services et prestations d'expertise et d'assistance générale de Veolia Eau s'exerce en particulier dans les domaines suivants :

- l'assistance dans la gestion des consommateurs,
- l'assistance technique à l'exploitation et dans la gestion de l'environnement informatique,
- l'assistance administrative portant sur les domaines de la finance et de la comptabilité, des ressources humaines, de la gestion juridique et contractuelle, ainsi que des achats et des approvisionnements,
- et les services d'assistance, de conseils et de contrôle fournis par le siège de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

#### Faits Marquants

A l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité, d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau selon une logique "gLocale" répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global »); mais aussi en s'appuyant sur 57 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés dans les territoires et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Les moyens du Groupe ont été alloués aux différents niveaux en fonction des missions qui leur sont confiées : coordination et mutualisation pour les Régions, proximité, opérations et développement pour les Territoires, exécution opérationnelle pour les Services Locaux.

La Société des Eaux du Pays de Montbéliard, tout en respectant les engagements contractuels qu'elle a pris concernant son organisation locale, bénéficie de sa proximité avec le Territoire Franche-Comté de la Région Est et du concours que ceux-ci peuvent lui apporter.

### **1. Produits**

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée et comptabilisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés à la fin du mois de Novembre. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

### **2. Charges**

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent l'ensemble des charges imputables au contrat.

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.2).

#### **2.1 Dépenses courantes d'exploitation**

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

## 2.2 Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique..., il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

### **Charges relatives au renouvellement :**

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

### **Charges relatives au renouvellement :**

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

#### - Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond aux travaux réalisés dans l'exercice.

#### - Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

### **Charges relatives aux investissements :**

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

💧 pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;

💧 pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

💧 pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

💧 pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021, 3,90% pour l'année 2022 et 5,35% pour les investissements réalisés en 2023.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

#### - Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

### **2.3 Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement**

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

### **2.4 Impôt sur les sociétés**

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2024 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

### **2.5 Charges d'encadrement, de structure, d'assistance, de support, d'assistance des services centraux**

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, la Société bénéficie du support de Veolia Eau au travers de services rendus par son GIE national.

Ainsi, dans le cadre d'un contrat d'assistance, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux réalise les prestations suivantes au profit de la Société.

La Société bénéficie des services de Veolia Eau - Compagnie générale des Eaux pour la gestion des consommateurs à travers ses plateformes et le service clients local. La plateforme Produits & Cash a pour missions de facturer, encaisser, recouvrer et reverser les produits qui reviennent aux Collectivités, aux Agences

de l'Eau et aux autres tiers. La plateforme Relation Client 360 est en charge de la relation client et sa digitalisation.

La Société bénéficie également des services de Veolia Eau - Compagnie générale des Eaux en matière d'assistance à l'exploitation du service public de l'eau potable. Cette assistance s'exerce en particulier dans les domaines de la conduite de l'exploitation et de l'amélioration de la performance, de la gestion de l'astreinte, des relations techniques avec les tiers parties prenantes, la veille et les expertises techniques, la gestion des crises et la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité, de sécurité et d'environnement. Le service de mise à disposition et de maintenance de l'environnement informatique de la Société intègre l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'accès aux applicatifs, logiciels et progiciels métiers.

La société confie à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux la réalisation de services et de prestations en matière d'assistance générale. Cette assistance s'exerce dans les domaines de la gestion comptable et financière, des ressources humaines, de la gestion juridique et contractuelle, ainsi que dans la gestion des achats et des approvisionnements.

Dans le cadre d'une convention spécifique relevant des prestations de frais de siège national, Veolia Eau appuie les actions de la Société des Eaux du Pays de Montbéliard en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer son image, soutenir sa croissance et optimiser les services rendus à son client, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement. Les différentes missions effectuées par la société mère sont :

- l'assistance générale d'entreprise : notamment dans les relations avec les organisations professionnelles, syndicales, administratives et de normalisation, dans la coordination des réseaux d'experts au sein du Groupe Veolia, dans la fourniture d'outils d'audit pour soutenir les processus de gestion des risques, dans la fourniture de conseils d'expertise dans le domaine de la sécurité, dans la promotion des règles d'éthique et de conformité, et en matière de garantie de bonne exécution ;
- l'accès à la recherche & développement, notamment la veille technologique sur la thématique de l'eau et de la santé, la recherche de partenariats techniques innovants et la veille sur les innovations en matière de développement durable ;
- l'assistance en matière de gestion fiscale, financière et comptable, sociale, juridique et contractuelle, ainsi que la veille informatique.

Toujours dans le cadre de ce contrat et de cette convention spécifique, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux en facture à la Société les coûts correspondants ; ces coûts font partie des charges de la Société et figurent dans la rubrique Contribution des services centraux et recherche du CARE.

## **2.6 Autres charges**

### **2.6.1 Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)**

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€. Ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par

le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.5 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

#### 2.6.2 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2024 au titre de l'exercice 2023.

### 2.7 Autres informations

Au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale – sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

---

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
  - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
  - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

#### **DETAIL DES BIENS RENOUVELES ET VALORISES DANS LE CADRE DU/DES COMPTE(S) DE RENOUVELLEMENT**

#### **AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la collectivité.

## 5. DONNEES DETAILLEES



## 5.1. LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

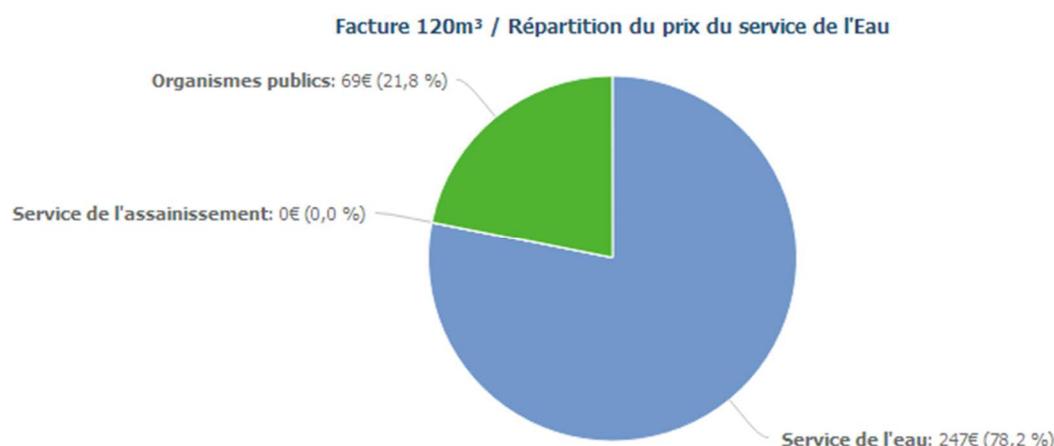
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

MONTBELIARD Prix du service de l'eau potable *	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
<b>Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **</b>	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>Total € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>Total TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,47</b>	<b>2,63</b>	<b>6,48%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle n'a pas été déplacée cette année. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour la commune de MONTBELIARD:



Nous présentons ici une facture "120m<sup>3</sup>" de la commune de Montbéliard à titre d'exemple. Les factures "120m<sup>3</sup>" de toutes les communes sont disponibles juste après dans notre Rapport.

Le tarif est constitué des parts suivantes :

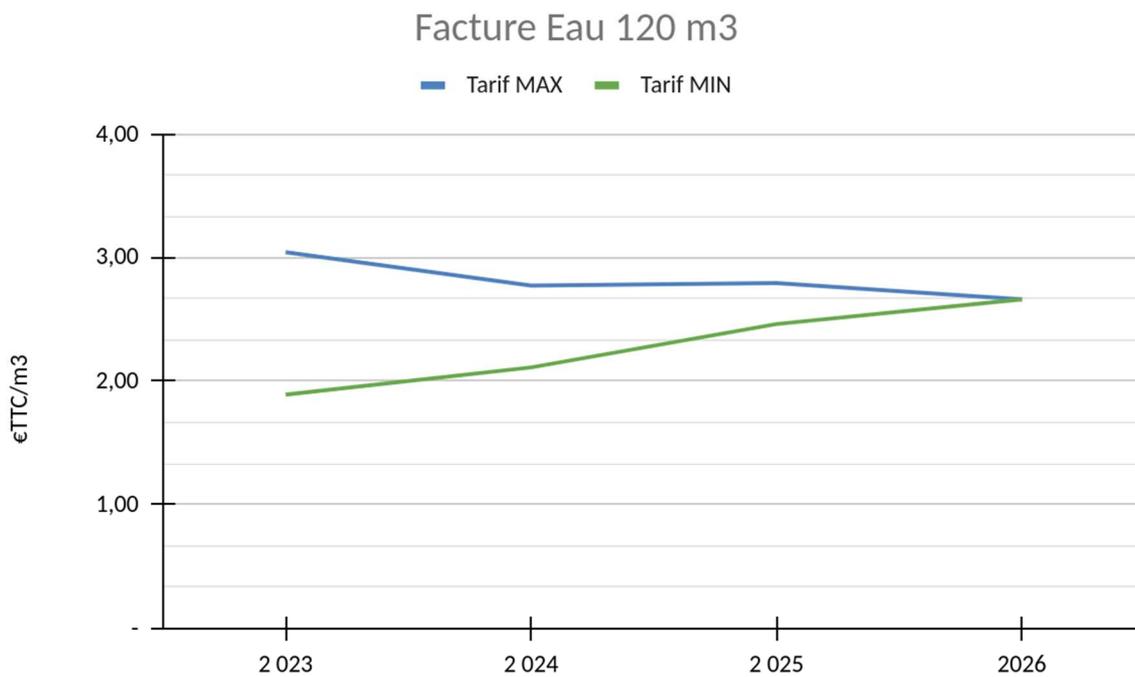
- La part communautaire fixée par le conseil communautaire,

- La part du délégataire calculée, telle que prévue par le contrat de délégation (également fixé par le conseil communautaire), selon un principe de convergence tarifaire, avec un tarif 2020 égal à la part "exploitation" 2019 de la commune (maximiser par le tarif de convergence) et une progression linéaire, sur une durée de 6 ans, vers un tarif unique sur l'ensemble de l'agglomération. Ce tarif de convergence fait, par ailleurs, l'objet d'actualisation lié à l'évolution générale des coûts.
- Les parts dues pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Pour l'année 2025, le tarif de convergence de SEPM baisse de 1% par rapport au tarif 2024.

Sur le périmètre de SEPM, la facture "120 m<sup>3</sup>" eau potable, au 1 janvier 2025, est comprise entre 2,46 €TTC/m<sup>3</sup> (Etouvans) et 2,79 €TTC/m<sup>3</sup> (Feule), pour un prix moyen pondéré de 2,63 €TTC/m<sup>3</sup>.

L'évolution de la convergence tarifaire sera la suivante (en € 2025 et redevances AERMC stables) :



#### LA FACTURE 120 M<sup>3</sup> DE CHAQUE COMMUNE

ALLENJOIE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

ALLONDANS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,75</b>	<b>246,91</b>	<b>0,06%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>180,41</b>	<b>191,64</b>	<b>6,22%</b>
Abonnement			47,32	48,28	2,03%
Consommation	120	1,1947	133,09	143,36	7,72%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>59,86</b>	<b>48,79</b>	<b>-18,49%</b>
Consommation	120	0,4066	59,86	48,79	-18,49%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>281,55</b>	<b>299,71</b>	<b>6,45%</b>
TVA			15,49	16,49	6,46%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>297,04</b>	<b>316,20</b>	<b>6,45%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

ARBOUANS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

AUDINCOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

AUTECHAUX ROIDE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>265,42</b>	<b>256,12</b>	<b>-3,50%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>197,01</b>	<b>199,82</b>	<b>1,43%</b>
Abonnement			42,43	45,84	8,04%
Consommation	120	1,2832	154,58	153,98	-0,39%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>61,93</b>	<b>49,82</b>	<b>-19,55%</b>
Consommation	120	0,4152	61,93	49,82	-19,55%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>300,22</b>	<b>308,92</b>	<b>2,90%</b>
TVA			16,51	17,00	2,97%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>316,73</b>	<b>325,92</b>	<b>2,90%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

BADEVEL	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>BART</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>BAVANS</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

BERCHE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>248,44</b>	<b>247,71</b>	<b>-0,29%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>191,04</b>	<b>196,87</b>	<b>3,05%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2264	140,81	147,17	4,52%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>50,92</b>	<b>44,36</b>	<b>-12,88%</b>
Consommation	120	0,3697	50,92	44,36	-12,88%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>283,24</b>	<b>300,51</b>	<b>6,10%</b>
TVA			15,58	16,53	6,10%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>298,82</b>	<b>317,04</b>	<b>6,10%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

BETHONCOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

BEUTAL	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>237,23</b>	<b>242,18</b>	<b>2,09%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>178,32</b>	<b>190,58</b>	<b>6,88%</b>
Abonnement			35,76	42,54	18,96%
Consommation	120	1,2337	142,56	148,04	3,84%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>52,43</b>	<b>45,12</b>	<b>-13,94%</b>
Consommation	120	0,3760	52,43	45,12	-13,94%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>272,03</b>	<b>294,98</b>	<b>8,44%</b>
TVA			14,96	16,23	8,49%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>286,99</b>	<b>311,21</b>	<b>8,44%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

BONDEVAL	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>217,68</b>	<b>232,49</b>	<b>6,80%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>175,76</b>	<b>189,31</b>	<b>7,71%</b>
Abonnement			33,48	41,40	23,66%
Consommation	120	1,2326	142,28	147,91	3,96%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>35,44</b>	<b>36,70</b>	<b>3,56%</b>
Consommation	120	0,3058	35,44	36,70	3,56%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>252,48</b>	<b>285,29</b>	<b>13,00%</b>
TVA			13,89	15,71	13,10%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>266,37</b>	<b>301,00</b>	<b>13,00%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>BOURGUIGNON</b>	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>235,97</b>	<b>241,54</b>	<b>2,36%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>176,58</b>	<b>189,71</b>	<b>7,44%</b>
Abonnement			33,48	41,40	23,66%
Consommation	120	1,2359	143,10	148,31	3,64%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>52,91</b>	<b>45,35</b>	<b>-14,29%</b>
Consommation	120	0,3779	52,91	45,35	-14,29%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>270,77</b>	<b>294,34</b>	<b>8,70%</b>
TVA			14,89	16,20	8,80%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>285,66</b>	<b>310,54</b>	<b>8,71%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>BROGNARD</b>	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

COLOMBIER FONTAINE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>272,23</b>	<b>259,50</b>	<b>-4,68%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>192,24</b>	<b>197,46</b>	<b>2,72%</b>
Abonnement			35,53	42,42	19,39%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>73,51</b>	<b>55,56</b>	<b>-24,42%</b>
Consommation	120	0,4630	73,51	55,56	-24,42%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>307,03</b>	<b>312,30</b>	<b>1,72%</b>
TVA			16,89	17,19	1,78%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>323,92</b>	<b>329,49</b>	<b>1,72%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

COURCELLES LES MONTBELIARD	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

DAMBELIN	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>223,85</b>	<b>235,55</b>	<b>5,23%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>172,41</b>	<b>187,66</b>	<b>8,85%</b>
Abonnement			38,02	43,66	14,83%
Consommation	120	1,2000	134,39	144,00	7,15%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>44,96</b>	<b>41,41</b>	<b>-7,90%</b>
Consommation	120	0,3451	44,96	41,41	-7,90%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>258,65</b>	<b>288,35</b>	<b>11,48%</b>
TVA			14,23	15,87	11,52%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>272,88</b>	<b>304,22</b>	<b>11,48%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

DAMBENOIS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

DAMPIERRE LES BOIS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

DAMPIERRE SUR LE DOUBS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>248,44</b>	<b>247,71</b>	<b>-0,29%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>191,04</b>	<b>196,87</b>	<b>3,05%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2264	140,81	147,17	4,52%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>50,92</b>	<b>44,36</b>	<b>-12,88%</b>
Consommation	120	0,3697	50,92	44,36	-12,88%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>283,24</b>	<b>300,51</b>	<b>6,10%</b>
TVA			15,58	16,53	6,10%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>298,82</b>	<b>317,04</b>	<b>6,10%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

DAMPJOUX	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>				<b>256,93</b>	
<b>Part délégataire</b>				<b>204,74</b>	
Abonnement				49,70	
Consommation	120	1,2920		155,04	
<b>Part collectivité(s)</b>				<b>45,71</b>	
Consommation	120	0,3809		45,71	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>		<b>6,48</b>	
<b>Organismes publics</b>				<b>52,80</b>	
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>				<b>309,73</b>	
TVA				17,04	
<b>TOTAL € TTC</b>				<b>326,77</b>	

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

DASLE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

DUNG	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>254,86</b>	<b>250,89</b>	<b>-1,56%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>194,48</b>	<b>198,57</b>	<b>2,10%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2406	144,25	148,87	3,20%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>53,90</b>	<b>45,84</b>	<b>-14,95%</b>
Consommation	120	0,3820	53,90	45,84	-14,95%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>289,66</b>	<b>303,69</b>	<b>4,84%</b>
TVA			15,93	16,71	4,90%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>305,59</b>	<b>320,40</b>	<b>4,85%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégré dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

ECHENANS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,75</b>	<b>246,91</b>	<b>0,06%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>180,41</b>	<b>191,64</b>	<b>6,22%</b>
Abonnement			47,32	48,28	2,03%
Consommation	120	1,1947	133,09	143,36	7,72%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>59,86</b>	<b>48,79</b>	<b>-18,49%</b>
Consommation	120	0,4066	59,86	48,79	-18,49%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>281,55</b>	<b>299,71</b>	<b>6,45%</b>
TVA			15,49	16,49	6,46%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>297,04</b>	<b>316,20</b>	<b>6,45%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégré dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

ECOT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>251,97</b>	<b>249,47</b>	<b>-0,99%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>200,13</b>	<b>201,37</b>	<b>0,62%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2639	149,90	151,67	1,18%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>45,36</b>	<b>41,62</b>	<b>-8,25%</b>
Consommation	120	0,3468	45,36	41,62	-8,25%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>286,77</b>	<b>302,27</b>	<b>5,41%</b>
TVA			15,77	16,63	5,45%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>302,54</b>	<b>318,90</b>	<b>5,41%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

ETOUVANS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>206,81</b>	<b>227,12</b>	<b>9,82%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>159,72</b>	<b>181,38</b>	<b>13,56%</b>
Abonnement			36,20	42,76	18,12%
Consommation	120	1,1552	123,52	138,62	12,22%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>40,61</b>	<b>39,26</b>	<b>-3,32%</b>
Consommation	120	0,3272	40,61	39,26	-3,32%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>241,61</b>	<b>279,92</b>	<b>15,86%</b>
TVA			13,29	15,40	15,88%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>254,90</b>	<b>295,32</b>	<b>15,86%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

ETUPES	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

EXINCOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

FESCHES LE CHATEL	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

FEULE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>281,54</b>	<b>264,12</b>	<b>-6,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>68,12</b>	<b>52,90</b>	<b>-22,34%</b>
Consommation	120	0,4408	68,12	52,90	-22,34%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>316,34</b>	<b>316,92</b>	<b>0,18%</b>
TVA			17,40	17,44	0,23%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>333,74</b>	<b>334,36</b>	<b>0,19%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>GOUX LES DAMBELIN</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>277,29</b>	<b>262,00</b>	<b>-5,51%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>194,73</b>	<b>198,70</b>	<b>2,04%</b>
Abonnement			38,02	43,66	14,83%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>76,08</b>	<b>56,82</b>	<b>-25,32%</b>
Consommation	120	0,4735	76,08	56,82	-25,32%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>312,09</b>	<b>314,80</b>	<b>0,87%</b>
TVA			17,16	17,33	0,99%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>329,25</b>	<b>332,13</b>	<b>0,87%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>GRAND CHARMONT</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

HERIMONCOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

ISSANS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>276,34</b>	<b>261,54</b>	<b>-5,36%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>203,56</b>	<b>203,08</b>	<b>-0,24%</b>
Abonnement			46,85	48,04	2,54%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>66,30</b>	<b>51,98</b>	<b>-21,60%</b>
Consommation	120	0,4332	66,30	51,98	-21,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>311,14</b>	<b>314,34</b>	<b>1,03%</b>
TVA			17,11	17,30	1,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>328,25</b>	<b>331,64</b>	<b>1,03%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

LONGEVILLE SUR DOUBS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>222,55</b>	<b>234,91</b>	<b>5,55%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>173,10</b>	<b>188,00</b>	<b>8,61%</b>
Abonnement			41,42	45,34	9,46%
Consommation	120	1,1888	131,68	142,66	8,34%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>42,97</b>	<b>40,43</b>	<b>-5,91%</b>
Consommation	120	0,3369	42,97	40,43	-5,91%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>257,35</b>	<b>287,71</b>	<b>11,80%</b>
TVA			14,15	7,98	-43,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>271,50</b>	<b>295,69</b>	<b>8,91%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

LOUGRES	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>226,94</b>	<b>237,08</b>	<b>4,47%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>172,28</b>	<b>187,59</b>	<b>8,89%</b>
Abonnement			34,62	41,98	21,26%
Consommation	120	1,2134	137,66	145,61	5,78%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>48,18</b>	<b>43,01</b>	<b>-10,73%</b>
Consommation	120	0,3584	48,18	43,01	-10,73%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>261,74</b>	<b>289,88</b>	<b>10,75%</b>
TVA			14,40	15,96	10,83%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>276,14</b>	<b>305,84</b>	<b>10,76%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

MANDEURE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

MATHAY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

MONTBELIARD	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

MONTENOIS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,75</b>	<b>246,91</b>	<b>0,06%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>180,41</b>	<b>191,64</b>	<b>6,22%</b>
Abonnement			47,32	48,28	2,03%
Consommation	120	1,1947	133,09	143,36	7,72%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>59,86</b>	<b>48,79</b>	<b>-18,49%</b>
Consommation	120	0,4066	59,86	48,79	-18,49%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>281,55</b>	<b>299,71</b>	<b>6,45%</b>
TVA			15,49	16,49	6,46%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>297,04</b>	<b>316,20</b>	<b>6,45%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

NEUCHATEL URTIERE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>239,72</b>	<b>243,42</b>	<b>1,54%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>178,99</b>	<b>190,92</b>	<b>6,67%</b>
Abonnement			34,34	41,84	21,84%
Consommation	120	1,2423	144,65	149,08	3,06%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>54,25</b>	<b>46,02</b>	<b>-15,17%</b>
Consommation	120	0,3835	54,25	46,02	-15,17%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>274,52</b>	<b>296,22</b>	<b>7,90%</b>
TVA			15,10	16,30	7,95%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>289,62</b>	<b>312,52</b>	<b>7,91%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

NOIREFONTAINE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>243,43</b>	<b>245,23</b>	<b>0,74%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>182,16</b>	<b>192,47</b>	<b>5,66%</b>
Abonnement			36,88	43,08	16,81%
Consommation	120	1,2449	145,28	149,39	2,83%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>54,79</b>	<b>46,28</b>	<b>-15,53%</b>
Consommation	120	0,3857	54,79	46,28	-15,53%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>278,23</b>	<b>298,03</b>	<b>7,12%</b>
TVA			15,30	16,41	7,25%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>293,53</b>	<b>314,44</b>	<b>7,12%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>NOMMAY</b>	<b>m³</b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégré dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>PONT DE ROIDE VERMONDANS</b>	<b>m³</b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>251,41</b>	<b>249,19</b>	<b>-0,88%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>188,18</b>	<b>195,45</b>	<b>3,86%</b>
Abonnement			40,66	44,96	10,58%
Consommation	120	1,2541	147,52	150,49	2,01%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>56,75</b>	<b>47,26</b>	<b>-16,72%</b>
Consommation	120	0,3938	56,75	47,26	-16,72%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>286,21</b>	<b>301,99</b>	<b>5,51%</b>
TVA			15,74	16,62	5,59%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>301,95</b>	<b>318,61</b>	<b>5,52%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégré dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>PRESENTEVILLERS</b>	<b>m³</b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,75</b>	<b>246,91</b>	<b>0,06%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>180,41</b>	<b>191,64</b>	<b>6,22%</b>
Abonnement			47,32	48,28	2,03%
Consommation	120	1,1947	133,09	143,36	7,72%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>59,86</b>	<b>48,79</b>	<b>-18,49%</b>
Consommation	120	0,4066	59,86	48,79	-18,49%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>281,55</b>	<b>299,71</b>	<b>6,45%</b>
TVA			15,49	16,49	6,46%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>297,04</b>	<b>316,20</b>	<b>6,45%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

<b>RAYNANS</b>	<b>m³</b>	<b>Prix au 01/01/2025</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2025</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>276,34</b>	<b>261,54</b>	<b>-5,36%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>203,56</b>	<b>203,08</b>	<b>-0,24%</b>
Abonnement			46,85	48,04	2,54%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>66,30</b>	<b>51,98</b>	<b>-21,60%</b>
Consommation	120	0,4332	66,30	51,98	-21,60%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>311,14</b>	<b>314,34</b>	<b>1,03%</b>
TVA			17,11	17,30	1,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>328,25</b>	<b>331,64</b>	<b>1,03%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

REMONDANS VAIVRE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>234,85</b>	<b>240,99</b>	<b>2,61%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>178,89</b>	<b>190,85</b>	<b>6,69%</b>
Abonnement			36,88	43,08	16,81%
Consommation	120	1,2314	142,01	147,77	4,06%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>49,48</b>	<b>43,66</b>	<b>-11,76%</b>
Consommation	120	0,3638	49,48	43,66	-11,76%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>269,65</b>	<b>293,79</b>	<b>8,95%</b>
TVA			14,83	16,17	9,04%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>284,48</b>	<b>309,96</b>	<b>8,96%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SAINT JULIEN LES MONTBELIARD	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,75</b>	<b>246,91</b>	<b>0,06%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>180,41</b>	<b>191,64</b>	<b>6,22%</b>
Abonnement			47,32	48,28	2,03%
Consommation	120	1,1947	133,09	143,36	7,72%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>59,86</b>	<b>48,79</b>	<b>-18,49%</b>
Consommation	120	0,4066	59,86	48,79	-18,49%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>281,55</b>	<b>299,71</b>	<b>6,45%</b>
TVA			15,49	16,49	6,46%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>297,04</b>	<b>316,20</b>	<b>6,45%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SAINT MAURICE COLOMBIER	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>220,73</b>	<b>234,00</b>	<b>6,01%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>169,38</b>	<b>186,16</b>	<b>9,91%</b>
Abonnement			35,53	42,42	19,39%
Consommation	120	1,1978	133,85	143,74	7,39%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>44,87</b>	<b>41,36</b>	<b>-7,82%</b>
Consommation	120	0,3447	44,87	41,36	-7,82%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>255,53</b>	<b>286,80</b>	<b>12,24%</b>
TVA			14,05	15,78	12,31%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>269,58</b>	<b>302,58</b>	<b>12,24%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SAINTE MARIE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,75</b>	<b>246,91</b>	<b>0,06%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>180,41</b>	<b>191,64</b>	<b>6,22%</b>
Abonnement			47,32	48,28	2,03%
Consommation	120	1,1947	133,09	143,36	7,72%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>59,86</b>	<b>48,79</b>	<b>-18,49%</b>
Consommation	120	0,4066	59,86	48,79	-18,49%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>281,55</b>	<b>299,71</b>	<b>6,45%</b>
TVA			15,49	16,49	6,46%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>297,04</b>	<b>316,20</b>	<b>6,45%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SAINTE SUZANNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SELONCOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SEMONDANS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,75</b>	<b>246,91</b>	<b>0,06%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>180,41</b>	<b>191,64</b>	<b>6,22%</b>
Abonnement			47,32	48,28	2,03%
Consommation	120	1,1947	133,09	143,36	7,72%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>59,86</b>	<b>48,79</b>	<b>-18,49%</b>
Consommation	120	0,4066	59,86	48,79	-18,49%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>281,55</b>	<b>299,71</b>	<b>6,45%</b>
TVA			15,49	16,49	6,46%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>297,04</b>	<b>316,20</b>	<b>6,45%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SOCHAUX	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

SOLEMONT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>218,58</b>	<b>232,94</b>	<b>6,57%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>179,38</b>	<b>191,11</b>	<b>6,54%</b>
Abonnement			39,64	44,46	12,16%
Consommation	120	1,2221	139,74	146,65	4,94%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,72</b>	<b>35,35</b>	<b>8,04%</b>
Consommation	120	0,2946	32,72	35,35	8,04%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>253,38</b>	<b>285,74</b>	<b>12,77%</b>
TVA			13,94	15,73	12,84%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>267,32</b>	<b>301,47</b>	<b>12,77%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

TAILLECOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

VALENTIGNEY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

VANDONCOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

VIEUX CHARMONT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

VILLARS SOUS DAMPJOUX	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>252,05</b>	<b>249,49</b>	<b>-1,02%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>193,59</b>	<b>198,12</b>	<b>2,34%</b>
Abonnement			36,88	43,08	16,81%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>51,98</b>	<b>44,89</b>	<b>-13,64%</b>
Consommation	120	0,3741	51,98	44,89	-13,64%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>286,85</b>	<b>302,29</b>	<b>5,38%</b>
TVA			15,78	16,64	5,45%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>302,63</b>	<b>318,93</b>	<b>5,39%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

VILLARS SOUS ECOT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>260,55</b>	<b>253,73</b>	<b>-2,62%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>191,00</b>	<b>196,86</b>	<b>3,07%</b>
Abonnement			36,20	42,76	18,12%
Consommation	120	1,2842	154,80	154,10	-0,45%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>63,07</b>	<b>50,39</b>	<b>-20,10%</b>
Consommation	120	0,4199	63,07	50,39	-20,10%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>295,35</b>	<b>306,53</b>	<b>3,79%</b>
TVA			16,24	16,87	3,88%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>311,59</b>	<b>323,40</b>	<b>3,79%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

VOUJEAUCOURT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau *</b>			<b>246,07</b>	<b>246,54</b>	<b>0,19%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>206,94</b>	<b>204,74</b>	<b>-1,06%</b>
Abonnement			50,23	49,70	-1,06%
Consommation	120	1,2920	156,71	155,04	-1,07%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>32,65</b>	<b>35,32</b>	<b>8,18%</b>
Consommation	120	0,2943	32,65	35,32	8,18%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) **	<b>120</b>	<b>0,0540</b>	<b>6,48</b>	<b>6,48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>52,80</b>	<b>51,72%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		34,80		
Consommation d'eau Potable	120	0,4300		51,60	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0100		1,20	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>280,87</b>	<b>299,34</b>	<b>6,58%</b>
TVA			15,45	16,47	6,60%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>296,32</b>	<b>315,81</b>	<b>6,58%</b>

(\*) Données limitées aux prestations du contrat.

(\*\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics et TVA" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle a été maintenue pour cette année dans la rubrique "Production et distribution de l'eau" dans le tableau de présentation de la facture du RAD. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

## 5.2. VISION PLURIANNUELLE DES VOLUMES

### 5.2.1. HISTORIQUE

#### VOLUMES PRELEVES PAR INSTALLATION DE PRODUCTION

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>701 865</b>	<b>1 282 906</b>	<b>1 289 147</b>	<b>10 084 862</b>	<b>9 173 515</b>	<b>-9,0%</b>
<b>Volume prélevé par ressource (m3)</b>						
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue	26 238	30 624	30 728	31 667	40 376	27,5%
UP BEUTAL Le Cudot	8 855	12 107	11 818	6 595	7 044	6,8%
UP BONDEVAL Station UV		16 292	12 978	15 065	18 099	20,1%
UP BOURGUIGNON Station pompage	40 185	35 444	42 946	41 111	42 652	3,7%
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès	70 637	78 309	40 762	19 374	62 716	223,7%
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	6 287	0	879	6 040	11 991	98,5%
UP DAMBELIN Réservoir Village	20 369	36 065	38 987	32 967	26 280	-20,3%
UP ECOT Villepré			61 308	70 654	64 357	-8,9%
UP ETOUVANS Les Essarts	40 223	25 723	12 536	0	28 603	100%
UP FEULE	13 280	27 574	28 218	25 856	25 717	-0,5%
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vig	19 887	13 017	0	0		
UP ISSANS Vallée du Rupt		492 167	497 099	523 288	428 767	-18,1%
UP LONGEVILLE Combe Monney	32 969	48 636	42 920	36 043	35 556	-1,4%
UP LOUGRES Beausoleil	39 050	47 556	40 260	32 370	33 364	3,1%
UP MATHAY				8 862 556	7 951 882	-10,3%
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir	6 638	7 232	6 574	6 421	6 995	8,9%
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	14 405	27 534	12 724	15 485	14 262	-7,9%
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	13 110	25 522	18 105	13 488	14 169	5,0%
UP PONT DE ROIDE En Presle	56 556	66 277	72 447	65 352	63 675	-2,6%
UP PONT DE ROIDE Rochedane	152 185	179 428	220 189	184 240	197 336	7,1%
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV	42 067	19 477	17 034	16 348	14 135	-13,5%
UP SOLEMONT Station pompage	13 177	13 348	10 178	8 247	8 930	8,3%
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar	51 690	44 799	42 220	44 997	47 230	5,0%
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda	14 827	17 001	15 344	14 447	16 775	16,1%
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	19 230	18 774	12 893	12 251	12 604	2,9%
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m3)</b>						
Eau souterraine non influencée	510 444	567 037	559 881	487 193	534 786	9,8%
Eau souterraine influencée	191 421	715 869	729 266	735 113	686 847	-6,6%
Eau de surface				8 862 556	7 951 882	-10,3%

## VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>701 865</b>	<b>1 282 906</b>	<b>1 289 147</b>	<b>10 084 862</b>	<b>9 173 515</b>	<b>-9,0%</b>
Volume eau brute acheté	0					
Besoin des usines	2 778	43 044	49 001	34 069	61 540	80,6%
Pertes en adduction				626 020	458 316	-26,8%
<b>Volume produit (m3)</b>	<b>699 087</b>	<b>1 239 862</b>	<b>1 240 146</b>	<b>9 424 773</b>	<b>8 653 659</b>	<b>-8,2%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	129 477	135 531	152 742	119	127	6,7%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	10 911	227 473	208 260	1 607 431	798 486	-50,3%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>817 653</b>	<b>1 147 920</b>	<b>1 184 628</b>	<b>7 817 461</b>	<b>7 855 300</b>	<b>0,5%</b>

## VOLUMES ACHETES A D'AUTRES SERVICES PAR POINT

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>129 477</b>	<b>135 531</b>	<b>152 742</b>	<b>119</b>	<b>127</b>	<b>6,7%</b>
CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION		9 311	1 275			
COMMUNE DE BONDEVAL	2 220	8 275	8 608			
DUNG	37 732	27 835	28 395			
SIVOM DE BERCHE DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	44 627	89 951	114 295			
SIVOM DE LA VALLEE DU RUPT	44 898					
Autre(s) engagement(s)		159	169	119	127	6,7%

## VOLUMES VENDUS

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume vendu (m3)</b>	<b>472 451</b>	<b>983 356</b>	<b>1 052 285</b>	<b>7 515 452</b>	<b>6 752 809</b>	<b>-10,1%</b>
<i>dont clients individuels</i>	424 217	682 238	759 703	5 398 445	5 325 158	-1,4%
<i>dont clients domestiques SRU</i>		33	47	77 876	54 445	-30,1%
<i>dont clients industriels</i>	999	1 609	2 207	185 018	168 773	-8,8%
<i>dont clients collectifs</i>		1 863	1 768	-88 931	69 098	-177,7%
<i>dont irrigations agricoles</i>	29 423	61 856	63 729	100 348	119 940	19,5%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	10 911	227 473	208 260	1 607 431	798 486	-50,3%
<i>dont bâtiments communaux</i>	5 710	8 284	16 571	235 232	183 667	-21,9%
<i>dont appareils publics</i>	5			33	33 242	100 633,3%

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>10 911</b>	<b>227 473</b>	<b>208 260</b>	<b>1 607 431</b>	<b>798 486</b>	<b>-50,3%</b>
CC du Plateau Maïchois	4 707	7 810	8 930	10 105		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES		171 588	174 577	160 464	141 401	-11,9%
COMMUNE D'AIBRE		24 107	22 958	20 934	16 810	-19,7%
COMMUNE DE HYEMONDANS		621	297	492	1 493	203,5%
ECOT	6 204	23 347				
GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION				1 345 125	618 211	-54,0%
HERICOURT				70 311	20 571	-70,7%
Autre(s) engagement(s)			1 498			

### VOLUMES CONSOMMES

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	472 805	687 755	877 511	5 908 449	6 000 588	1,6%
<b>Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)</b>	<b>755 662</b>	<b>789 404</b>	<b>887 234</b>	<b>5 908 449</b>	<b>6 000 588</b>	<b>1,6%</b>
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	229	318	361	365	366	0,3%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	1 186	0	0			
Volume de service du réseau (m3)	8 063	21 020	28 995	100 000	100 000	0,0%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>482 054</b>	<b>708 775</b>	<b>906 506</b>	<b>6 008 449</b>	<b>6 100 588</b>	<b>1,5%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3)</b>	<b>764 911</b>	<b>810 424</b>	<b>916 229</b>	<b>6 008 449</b>	<b>6 100 588</b>	<b>1,5%</b>

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>0,87</b>	<b>3,76</b>	<b>2,84</b>	<b>4,79</b>	<b>4,62</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	817 653	1 147 920	1 184 628	7 817 461	7 855 300
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	755 662	789 404	887 234	5 908 449	6 000 588
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	193 604	260 962	287 217	1 092 561	1 095 823

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>0,74</b>	<b>3,54</b>	<b>2,56</b>	<b>4,54</b>	<b>4,38</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	817 653	1 147 920	1 184 628	7 817 461	7 855 300
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	764 911	810 424	916 229	6 008 449	6 100 588
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	193 604	260 962	287 217	1 092 561	1 095 823

### 5.3. INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

#### A L'ECHELLE DU SERVICE

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	51 %	56 %	56 %	77 %	77 %

#### PAR POINT DE POINT DE PRODUCTION

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2020	2021	2022	2023	2024
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP BEUTAL Le Cudot	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
UP BONDEVAL Station UV	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP BOURGUIGNON Station pompage	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP DAMBELIN Réservoir Village	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP ETOUVANS Les Essarts	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP FEULE	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP ISSANS Vallée du Rupt	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP LONGEVILLE Combe Monney	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP LOUGRES Beausoleil	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP MATHAY				80 %	80 %
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP PONT DE ROIDE En Presle	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
UP PONT DE ROIDE Rochedane	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
UP SOLEMONT Station pompage	20 %	20 %	20 %	20 %	60 %
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %

#### PAR POINT D'ACHAT

## 5.4. LA QUALITE DE L'EAU

### HISTORIQUE DU CONTROLE OFFICIEL

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Paramètres microbiologiques</b>					
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>97,01 %</b>	<b>96,88 %</b>	<b>99,46 %</b>	<b>99,75 %</b>	<b>98,79 %</b>
Nombre de prélèvements conformes	162	93	185	401	407
Nombre de prélèvements non conformes	5	3	1	1	5
Nombre total de prélèvements	167	96	186	402	412
<b>Paramètres physico-chimique</b>					
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>	<b>98,80 %</b>	<b>94,74 %</b>	<b>96,88 %</b>	<b>96,62 %</b>	<b>98,72 %</b>
Nombre de prélèvements conformes	82	36	93	143	154
Nombre de prélèvements non conformes	1	2	3	5	2
Nombre total de prélèvements	83	38	96	148	156

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Paramètres microbiologiques</b>					
<b>Taux de conformité microbiologique</b>				<b>99,47 %</b>	<b>97,44 %</b>
Nombre de prélèvements conformes				186	190
Nombre de prélèvements non conformes				1	5
Nombre total de prélèvements				187	195
<b>Paramètres physico-chimique</b>					
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>				<b>95,29 %</b>	<b>97,87 %</b>
Nombre de prélèvements conformes				81	92
Nombre de prélèvements non conformes				4	2
Nombre total de prélèvements				85	94

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Paramètres microbiologiques</b>					
<b>Taux de conformité microbiologique</b>				<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de prélèvements conformes				218	217
Nombre de prélèvements non conformes				0	0
Nombre total de prélèvements				218	217
<b>Paramètres physico-chimique</b>					
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>				<b>98,41 %</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de prélèvements conformes				62	62
Nombre de prélèvements non conformes				1	0
Nombre total de prélèvements				63	62

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### INTENSITE DU PROGRAMME D'ANALYSE

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1181	1018	94
Physico-chimique	13689	1668	893

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1326	1568	114
Physico-chimique	11362	3388	307

### NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
E.Coli /100ml	0	17	3	0	195	120	0 n/100ml
Entérocoques fécaux	0	17	4	0	195	120	0 n/100ml
Turbidité	0	11	2	0	23	10	1 NFU
Turbidité Terrain	0,1	4,04	0	10	0	22	1 NFU

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

### NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX REFERENCES DE QUALITE

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Ammonium	0	0,13	1	1	195	2	.1 mg/l
Bact et spores sulfito-rédu	0	19	4	1	194	64	0 n/100ml
Bactéries Coliforme /Colilert	0	1	0	2	0	127	0 Qualitatif
Bactéries Coliformes	0	17	4	1	195	120	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	3	7	3	18	4	2 Qualitatif
Turbidité	0	11	2	4	172	121	2 NFU
Turbidité	0	2	8	1	23	10	0,5 NFU
Turbidité Terrain	0,3	3,82	0	19	0	22	0,5 NFU
Turbidité Terrain	0,1	4,04	0	3	0	104	2 NFU

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	5	1	0	217	4	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	3	0	1	217	304	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2	4	2	3	8	4	2 Qualitatif
Température de l'eau	4,1	26,5	1	1	226	321	25 °C
Turbidité	0	13	0	1	169	300	2 NFU
Turbidité Terrain	0,106	0,54	0	1	0	12	0,5 NFU

### NON-CONFORMITES POUR LES PARAMETRES SOUMIS A UNE VALEUR INDICATIVE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

Le métabolite du chlorothalonil, R471811, a changé de statut en début d'année 2024, il a été déclaré non pertinent par l'autorité sanitaire. A ce titre, il n'est donc plus considéré comme une limite de qualité mais comme une valeur indicative. Dans les tableaux précédents, sa conformité a été évaluée par rapport au seuil de 0,9 µg/L (valeur indicative) pour l'ensemble de l'année.

### NON-CONFORMITES POUR LES PARAMETRES SOUMIS A UNE VALEUR DE VIGILANCE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
-----------	------	------	--	--	----------------------------------	--	--------------------------

Tous les résultats sont conformes

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
-----------	------	------	--	--	----------------------------------	--	--------------------------

Tous les résultats sont conformes

### COMPOSITION DE L'EAU AU ROBINET

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	47	129	22	mg/l	Sans objet
Chlorures	0	21,70	62	mg/l	250
Fluorures	0	780	18	µg/l	1500
Magnésium	1,70	33	22	mg/l	Sans objet
Nitrates	1,20	28,30	62	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,13	18	µg/l	0,5
Potassium	0,26	8,20	22	mg/l	Sans objet
Sodium	1,30	26,60	22	mg/l	200
Sulfates	4,70	34	62	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	18,23	35,40	80	°F	Sans objet

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	76	96	12	mg/l	Sans objet
Chlorures	8,50	14,70	52	mg/l	250
Fluorures	0	0	8	µg/l	1500
Magnésium	2,50	3,70	12	mg/l	Sans objet
Nitrates	4,20	9,40	52	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,01	20	µg/l	0,5
Potassium	1,10	2	12	mg/l	Sans objet
Sodium	3,10	7,40	12	mg/l	200
Sulfates	19,40	38,60	52	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	19,30	27,80	60	°F	Sans objet

### QUALITE DES RESSOURCES

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	12	12	100	100
Physico-chimique	2706	2706	222	222

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	24	24	28	19
Physico-chimique	4760	4760	324	324

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Tous les résultats sont conformes.

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Nb de non-conformités	Valeur du seuil et unité
Coliphages somatiques (100ml)	0	590	12	9	50 UFP/100ml

## QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	98,8 %	100,0 %	99,5 %
Physico-chimie	98,7 %	82,5 %	94,4 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	97,4 %	100,0 %	98,9 %
Physico-chimie	97,9 %	73,0 %	90,8 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

## DETAIL

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

**PC - AUTECHAUX-R.- Ancienne source**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	2		2	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	2		2	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	6		6	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Température de l'eau	10.8	10.8	10.8	1	°C	
Conductivité à 25°C	447	447	447	1	µS/cm	

PC - AUTECHAUX-R.- Source du Moulin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	1		1	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		35	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	1		80	2	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	312	312	312	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.9	8.9	8.9	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
TH Calcique	25	25	25	1	°F	
TH Magnésien	0.84	0.84	0.84	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.6	25.6	25.6	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.84	25.84	25.84	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0.17	0.34	2	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.4	10.7	11	2	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	488	496	504	2	µS/cm	
Magnésium	2	2	2	1	mg/l	
Potassium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	3.8	3.8	3.8	1	mg/l	
Sodium	1.3	1.3	1.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	4.4	4.4	4.4	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.72	0.72	0.72	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	10	10	10	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	92	92	92	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.084	0.084	0.084	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	

Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

PC - BONDEVAL - Frémeuge

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	299	299	299	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.39	7.39	7.39	1	Unité pH	
TH Calcique	25	25	25	1	°F	
TH Magnésien	0.714	0.714	0.714	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.5	24.5	24.5	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.714	25.714	25.714	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11.5	11.5	11.5	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	2	2	2	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	470	470	470	1	µS/cm	
Magnésium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	
Potassium	0.26	0.26	0.26	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	3.9	3.9	3.9	1	mg/l	
Sodium	1.4	1.4	1.4	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.6	5.6	5.6	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.71	0.71	0.71	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.4	8.4	8.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	82	82	82	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.038	0.038	0.038	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100

Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Antraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

**PC - COLOMBIER-F. - Mélange source**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		7	6	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		77	6	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		39	6	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		64	6	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.3	7.467	7.8	6	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0.23	1.44	6.5	6	NFU	
Température de l'eau	8.3	10.217	12	6	°C	
Conductivité à 25°C	498	514.5	551	6	µS/cm	

**PC - DAMBELIN - Cul des Moulins**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		18	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	40		90	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	20		90	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	120		190	2	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.4	7.55	7.7	2	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.39	1.045	1.7	2	NFU	
Température de l'eau	10.2	11.3	12.4	2	°C	
Conductivité à 25°C	494	517.5	541	2	µS/cm	

**PC - DAMBELIN - Forage Pré Lajus**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		67	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		70	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		40	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.5	7.6	7.7	2	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Turbidité	4.2	24.75	45.3	2	NFU	
Température de l'eau	10.4	13.1	15.8	2	°C	
Conductivité à 25°C	511	547	583	2	µS/cm	

**PC - DAMBELIN - Sapins mélange**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		10	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		10	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		7	2	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.7	7.8	7.9	2	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	1.2	1.2	1.2	2	NFU	
Température de l'eau	8.7	10.55	12.4	2	°C	
Conductivité à 25°C	370	382.5	395	2	µS/cm	

PC - ETOUVANS - Puits

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		16	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		2	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	<= 10000
Delta pH = PHE - PHEAU	0.16	0.205	0.25	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	3	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	190	190	190	1	mg/l	
pH à température de l'eau	6.9	7.233	7.9	3	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.06	7.353	7.85	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.1	7.325	7.6	4	Unité pH	
TH Calcique	14	25.917	32.5	3	°F	
TH Magnésien	1.092	1.19	1.302	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	15.6	26.8	34.5	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	15.092	27.197	35	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	1.089	2.2	7	NFU	
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.6	14.467	15.6	6	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	29	72	150	3	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	56	103.667	130	3	mg/l	
Chlorures	2.5	5.833	10.5	3	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	366	568.429	637	7	µS/cm	
Magnésium	2.6	2.833	3.1	3	mg/l	
Potassium	1.8	3.7	6	3	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.7	4.7	4.7	1	mg/l	
Sodium	3.1	6.6	12.6	3	mg/l	<= 200
Sulfates	1.6	7.167	16.6	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.5	1.5	1.5	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	9.1	9.1	9.1	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	89	89	89	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4

Nitrates	0	1.42	3.4	3	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.068	0.068	0.068	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	250	250	250	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.004	0.004	0.004	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDODA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridécanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundécanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 20 PFAS	0.002	0.002	0.002	1	µg/l	<= 2
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	

PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l
PCB 52	0	0	0	1	µg/l
PCB 54	0	0	0	1	µg/l
PCB 77	0	0	0	1	µg/l
PCB 81	0	0	0	1	µg/l
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l

PC - FEULE - Source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	80		80	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	100		100	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	5		10	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	6		40	2	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	295	295	295	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.45	7.45	7.45	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
TH Calcique	24.425	24.425	24.425	1	°F	
TH Magnésien	2.268	2.268	2.268	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.2	24.2	24.2	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.693	26.693	26.693	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	2.4	2.6	2.8	2	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	9.7	10.1	10.5	2	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	97.7	97.7	97.7	1	mg/l	
Chlorures	2.5	2.5	2.5	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	446	463.5	481	2	µS/cm	
Magnésium	5.4	5.4	5.4	1	mg/l	
Potassium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5	5	5	1	mg/l	
Sodium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.1	9.1	9.1	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.72	0.72	0.72	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	9.2	9.2	9.2	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	80	80	80	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	8.3	8.3	8.3	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.166	0.166	0.166	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	

Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	58	58	58	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

**PC - LONGEVILLE - Combe Monney**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.45	7.47	7.49	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.55	7.6	2	Unité pH	
TH Calcique	14.75	15.025	15.3	2	°F	
TH Magnésien	12.6	13.125	13.65	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	28.7	28.85	29	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.8	27.85	27.9	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	3	Qualitatif	
Turbidité	5.7	13.525	21.1	4	NFU	
Température de l'eau	15.4	15.9	16.4	4	°C	
Fer total	0.95	6.975	13	2	µg/l	
Manganèse total	9.3	30.65	52	2	µg/l	
Calcium	59	60.1	61.2	2	mg/l	
Chlorures	9	9.05	9.1	2	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	587	591.75	594	4	µS/cm	
Magnésium	30	31.25	32.5	2	mg/l	
Potassium	7	7.05	7.1	2	mg/l	
Sodium	22.8	23.05	23.3	2	mg/l	<= 200
Sulfates	27.8	29.4	31	2	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	2	mg/l	<= 100

**PC - LOUGRES - Beausoleil**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDODA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridécanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundécanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	1	µg/l	<= 2

PC - PONT DE ROIDE - En Presle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	366	366	366	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7	7	7	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.21	7.21	7.21	1	Unité pH	
TH Calcique	30.25	30.25	30.25	1	°F	
TH Magnésien	2.058	2.058	2.058	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	30	30	30	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.308	32.308	32.308	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	13.2	13.2	13.2	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0.023	0.023	0.023	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	121	121	121	1	mg/l	
Chlorures	4.5	4.5	4.5	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	588	588	588	1	µS/cm	
Magnésium	4.9	4.9	4.9	1	mg/l	
Potassium	0.51	0.51	0.51	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5.9	5.9	5.9	1	mg/l	
Sodium	2.5	2.5	2.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.2	7.2	7.2	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.71	0.71	0.71	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.7	8.7	8.7	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	86	86	86	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	10.1	10.1	10.1	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.202	0.202	0.202	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100

Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Antraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

PC - PONT DE ROIDE - Rochedane

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	310	310	310	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.28	7.28	1	Unité pH	
TH Calcique	30	30	30	1	°F	
TH Magnésien	1.428	1.428	1.428	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.4	25.4	25.4	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.428	31.428	31.428	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.34	0.34	0.34	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.5	12.5	12.5	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	120	120	120	1	mg/l	
Chlorures	4.3	4.3	4.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	504	504	504	1	µS/cm	
Magnésium	3.4	3.4	3.4	1	mg/l	
Potassium	0.97	0.97	0.97	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5.4	5.4	5.4	1	mg/l	
Sodium	2.9	2.9	2.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.9	8.9	8.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.1	1.1	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	5.6	5.6	5.6	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	58	58	58	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	5.2	5.2	5.2	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.104	0.104	0.104	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100

Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Antraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Chloridazone méthyl desphényl	0.006	0.006	0.006	1	µg/L	<= 2
Pesticides totaux	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

**PC - REMONDANS-VAIVRE - Mélange EB**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		9	4	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		6	4	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		2	4	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.5	7.575	7.6	4	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.065	0.26	4	NFU	
Température de l'eau	8.1	9.65	11.7	4	°C	
Conductivité à 25°C	424	434.75	440	4	µS/cm	

**PC - Source de Villeprés**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		80	4	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		80	4	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		80	4	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		80	4	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.4	7.575	7.7	4	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	1.15	3.4	4	NFU	
Température de l'eau	5.8	9.925	11.8	4	°C	
Conductivité à 25°C	475	502.75	542	4	µS/cm	

UP - AUTECHAUX-ROIDE - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.27	7.27	7.27	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.45	7.6	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.25	27.25	27.25	1	°F	
TH Magnésien	1.596	1.596	1.596	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.2	26.1	27	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.4	28.615	29.6	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.14	0.28	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.54	0.65	0.76	2	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7	12.22	14	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	109	109	109	1	mg/l	
Chlorures	9.7	10.4	11.1	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	533	546.5	560	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.8	3.8	3.8	1	mg/l	
Potassium	1.6	1.6	1.6	1	mg/l	
Sodium	7.3	7.3	7.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.3	8.75	10.2	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.77	0.845	0.92	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1

Nitrates	13.2	13.55	13.9	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.264	0.271	0.278	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	110	110	110	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	47	47	47	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.069	0.069	0.069	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	6100	6100	6100	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.18	0.323	0.42	4	mg/l	
Chlore total	0.22	0.363	0.46	4	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0.26	0.26	0.26	1	µg/l	
Chloroforme	5.1	5.1	5.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2	2	2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.5	3.5	3.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.86	10.86	10.86	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - BEUTAL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Acetochlore	0.033	0.033	0.033	1	µg/l	<= 0.1
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	8.1	8.1	8.1	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.66	7.66	7.66	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.9	7.9	7.9	3	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	18.75	18.75	18.75	1	°F	
TH Magnésien	3.276	3.276	3.276	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	17.8	20.25	22.7	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	22.026	22.909	23.7	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.29	0.363	0.5	3	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.31	0.5	0.64	4	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	7.3	12	17	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	75	75	75	1	mg/l	
Chlorures	3.4	4.1	4.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	371	457	543	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	7.8	7.8	7.8	1	mg/l	
Potassium	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	
Sodium	6.6	6.6	6.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	11.2	13	14.8	2	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.3	0.455	0.61	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	3.8	5.15	6.5	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.076	0.103	0.13	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	250	250	250	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.12	0.12	0.12	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Antraquinone	0.028	0.028	0.028	1	µg/l	
Cyprodinil	0.014	0.014	0.014	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.047	0.047	0.047	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	

PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	72	72	72	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.059	0.059	0.059	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.3	0.396	0.64	7	mg/l	
Chlore total	0.36	0.446	0.67	7	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0.65	0.65	0.65	1	µg/l	
Chlorate (issu traitement)	133	133	133	1	µg/L	<= 700
Chloroforme	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.45	4.45	4.45	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - BONDEVAL TTP Route de Roche

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.49	7.49	7.49	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.7	7.75	7.8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	25	25	25	1	°F	
TH Magnésien	0.714	0.714	0.714	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	23.9	25.25	26.6	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.7	26.538	28.2	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.16	0.32	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.5	0.7	0.86	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	8.4	11.243	15.7	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	2.1	2.25	2.4	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	445	471	497	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	
Potassium	0.29	0.29	0.29	1	mg/l	
Sodium	1.3	1.3	1.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6	6.85	7.7	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.95	1.025	1.1	2	mg/l C	<= 2

Ammonium	0	0.005	0.01	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.2	2.75	3.3	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.044	0.055	0.066	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	

Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	16	16	16	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.05	0.1	2	mg/l	
Chlore total	0	0.07	0.14	2	mg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - BOURGUIGNON - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.39	7.39	7.39	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.5	27.5	27.5	1	°F	
TH Magnésien	0.84	0.84	0.84	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24	24.6	25.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.5	28.047	29.3	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.125	0.25	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.26	0.468	0.78	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	9.2	12.357	16.1	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	10.4	11.1	11.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	525	529.5	534	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2	2	2	1	mg/l	
Potassium	2.8	2.8	2.8	1	mg/l	
Sodium	6.6	6.6	6.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.3	9.85	10.4	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.74	0.92	1.1	2	mg/l C	<= 2

Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	15	17.45	19.9	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.3	0.349	0.398	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Norflurazon desméthyl	0.012	0.012	0.012	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.012	0.012	0.012	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	

PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	88	88	88	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.107	0.107	0.107	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	4500	4500	4500	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.07	0.395	0.68	6	mg/l	
Chlore total	0.08	0.442	0.71	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0.39	0.39	0.39	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.46	0.46	0.46	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.35	0.35	0.35	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - COLOMBIER-FONT. - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		18	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		43	4	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	7	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	7	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.23	7.23	7.23	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.6	7.7	4	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	28.25	28.25	28.25	1	°F	
TH Magnésien	2.31	2.31	2.31	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.7	27.233	29.5	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.3	30.04	32	4	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.36	0.688	0.92	4	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.3	1.151	3.82	7	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.6	13.442	16	12	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0.035	0.035	0.035	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0.074	0.074	0.074	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	113	113	113	1	mg/l	
Chlorures	2.6	4.3	6.4	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	496	527.5	548	4	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5.5	5.5	5.5	1	mg/l	
Potassium	0.7	0.7	0.7	1	mg/l	
Sodium	4.1	4.1	4.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	4.8	8.3	10.9	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.44	0.627	0.79	3	mg/l C	<= 2

Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	6.1	9	12	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.122	0.18	0.24	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.024	0.024	0.024	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0.028	0.028	0.028	1	µg/l	
Metaldéhyde	0.035	0.035	0.035	1	µg/l	<= 0.1
Métazachlore	0.033	0.033	0.033	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.129	0.129	0.129	1	µg/l	<= 0.5
Quinmerac	0.061	0.061	0.061	1	µg/l	<= 0.1
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	

PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0.019	0.019	0.019	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	22	22	22	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.15	0.445	0.62	11	mg/l	
Chlore total	0.2	0.499	0.68	11	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.6	3.6	3.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.78	0.78	0.78	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.1	2.1	2.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.48	6.48	6.48	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - DAMBELIN - Cul du Moulin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.39	7.39	7.39	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	26.75	26.75	26.75	1	°F	
TH Magnésien	1.932	1.932	1.932	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.8	26.05	27.3	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.682	29.127	29.8	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.79	0.995	1.2	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	1.47	1.47	1.47	1	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.5	10.175	11.5	4	°C	<= 25
Fer total	20	20	20	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0.038	0.038	0.038	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	107	107	107	1	mg/l	
Chlorures	5	5.15	5.3	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	501	521	541	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.6	4.6	4.6	1	mg/l	
Potassium	0.79	0.79	0.79	1	mg/l	
Sodium	2.9	2.9	2.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.5	8.8	9.1	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.79	0.895	1	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1

Nitrates	12.5	12.6	12.7	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.25	0.252	0.254	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.017	0.017	0.017	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	25	25	25	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.37	0.663	1.06	3	mg/l	
Chlore total	0.46	0.843	1.24	3	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	11	11	11	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.61	0.61	0.61	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.3	3.3	3.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	14.91	14.91	14.91	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - DAMBELIN - Sapins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	8	8	8	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.79	7.79	7.79	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.8	7.9	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	16	16	16	1	°F	
TH Magnésien	2.226	2.226	2.226	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	18	18.6	19.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	18.226	19.242	20.3	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.48	0.715	0.95	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	1.05	1.745	2.1	4	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	8.1	9.957	12.6	7	°C	<= 25
Fer total	27	27	27	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	64	64	64	1	mg/l	
Chlorures	1.7	1.8	1.9	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	349	358	367	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5.3	5.3	5.3	1	mg/l	
Potassium	0.59	0.59	0.59	1	mg/l	
Sodium	1.4	1.4	1.4	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.4	5.4	5.4	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.51	0.58	0.65	2	mg/l C	<= 2

Ammonium	0	0.01	0.02	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.5	2.85	3.2	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.05	0.057	0.064	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	

Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	16	16	16	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.28	0.357	0.43	6	mg/l	
Chlore total	0.29	0.392	0.54	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	4.5	4.5	4.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.83	0.83	0.83	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.53	7.53	7.53	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

#### UP - ECOT - Station Villeprés

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.8	7.867	7.9	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	21	23.9	25.4	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	22.6	26.1	28.3	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.207	0.37	3	NFU	<= 1
Température de l'eau	9	11.933	14.6	3	°C	<= 25
Chlorures	4	4.3	4.7	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	421	471.667	504	3	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	6.3	6.5	6.6	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.54	0.643	0.78	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	9.4	10.067	10.7	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.188	0.201	0.214	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.16	0.363	0.57	3	mg/l	
Chlore total	0.26	0.437	0.64	3	mg/l	

UP - ETOUVANS - Nouvelle Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	5	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.39	-0.36	-0.33	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.11	7.14	7.17	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.614	7.7	7	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.5	29.875	32.25	2	°F	
TH Magnésien	1.218	1.26	1.302	2	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	16.7	23.42	29.6	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	21.2	26.96	31	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.262	0.59	9	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.13	0.185	0.24	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	9.2	15.958	22.8	12	°C	<= 25
Fer total	0	27.5	55	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	2.55	5.1	2	µg/l	<= 50
Calcium	110	119.5	129	2	mg/l	
Chlorures	5.4	8.9	14.9	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	437	528.889	566	9	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.9	3	3.1	2	mg/l	
Potassium	1.9	2.2	2.5	2	mg/l	
Sodium	4.1	4.1	4.1	2	mg/l	<= 200
Sulfates	5.4	20.68	34	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.96	1.087	1.2	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1.4	4.26	8.9	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.076	0.117	0.178	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.242	0.53	9	mg/l	
Chlore total	0.17	0.311	0.56	9	mg/l	

UP - FEULE - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		4	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.8	7.8	7.8	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.35	7.35	7.35	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.9	7.95	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	23.575	23.575	23.575	1	°F	
TH Magnésien	2.184	2.184	2.184	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	22	22.75	23.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.9	25.786	27.7	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.5	0.74	0.98	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.86	1.218	1.65	4	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.9	12.514	14.7	7	°C	<= 25
Fer total	22	22	22	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	94.3	94.3	94.3	1	mg/l	
Chlorures	2.4	3.2	4	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	433	452	471	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5.2	5.2	5.2	1	mg/l	
Potassium	1.5	1.5	1.5	1	mg/l	
Sodium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.1	8.35	9.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.9	0.92	0.94	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1

Nitrates	9.1	9.3	9.5	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.182	0.186	0.19	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.044	0.044	0.044	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	50	50	50	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.072	0.072	0.072	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.117	0.117	0.117	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.18	0.392	0.62	6	mg/l	
Chlore total	0.22	0.448	0.63	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	26	26	26	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.58	0.58	0.58	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.6	3.6	3.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	30.18	30.18	30.18	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - ISSANS - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		7	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
Dimétachlore	0	0.008	0.015	2	µg/l	<= 0.1
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		3	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.35	7.6	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.34	7.38	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.417	7.6	12	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	24.95	27.475	30	2	°F	
TH Magnésien	1.428	1.617	1.806	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	22.8	25.08	27.9	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.378	29.755	31.806	7	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	12	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.6	12.836	17.2	14	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0.028	0.042	0.055	2	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0.012	0.024	2	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0.008	0.016	2	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0.119	0.237	2	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0.126	0.252	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0.024	0.025	0.025	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Calcium	99.8	109.9	120	2	mg/l	
Chlorures	7.9	15.08	21.7	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	429	544.25	612	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.4	3.85	4.3	2	mg/l	
Potassium	1.2	1.4	1.6	2	mg/l	
Sodium	2.7	2.95	3.2	2	mg/l	<= 200
Sulfates	10.9	13.4	16.2	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.7	0.978	1.4	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	15.4	17.64	20.7	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.308	0.353	0.414	5	mg/l	<= 1

Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.01	0.011	0.011	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
Métazachlore	0	0.012	0.024	2	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.038	0.076	2	µg/l	<= 0.5
Quinmerac	0	0.019	0.037	2	µg/l	<= 0.1
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	

Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	34	40.5	47	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0.059	0.063	0.067	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	2	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.47	0.602	0.81	12	mg/l	
Chlore total	0.51	0.668	0.86	12	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	3.8	10.4	17	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.75	2.2	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.4	3.6	4.8	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.5	15.75	24	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - LONGEVILLE SUR LE DOUBS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.35	-0.35	-0.35	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.85	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.46	7.55	7.65	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.75	7.9	4	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	11.75	12.717	13.9	3	°F	
TH Magnésien	12.684	13.328	13.86	3	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.3	26.575	27	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.3	26.852	30.2	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.3	0.61	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.22	0.537	0.71	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11	16.55	19	10	°C	<= 25
Fer total	0	39	78	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	47	50.867	55.6	3	mg/l	
Chlorures	8.8	9.4	9.8	4	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	548	560.833	571	6	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	30.2	31.733	33	3	mg/l	
Potassium	6.5	7.433	8.2	3	mg/l	
Sodium	21.8	24.6	26.6	3	mg/l	<= 200
Sulfates	29.3	31.125	33.6	4	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.37	0.39	0.41	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1

Nitrates	1.2	1.3	1.4	4	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.026	0.027	0.028	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.012	0.012	0.012	1	mg/l	<= 0.7
Bore	51	51	51	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	780	780	780	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

Activité alpha totale	0.069	0.069	0.069	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	238	238	238	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.077	0.077	0.077	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.29	0.29	0.29	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.5	0.697	1.15	7	mg/l	
Chlore total	0.56	0.779	1.32	7	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0.26	0.26	0.26	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.28	0.28	0.28	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.12	0.12	0.12	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.66	0.66	0.66	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - LOUGRES

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	= 0
Metolachlore	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 0.1
S-Metolachlore	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 0.1
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.38	7.38	7.38	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	30	30	30	1	°F	
TH Magnésien	1.134	1.134	1.134	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.6	26.6	26.6	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.9	30.517	31.134	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	8.7	8.7	8.7	2	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0.16	0.16	0.16	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0.021	0.021	0.021	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	120	120	120	1	mg/l	
Chlorures	10.7	10.7	10.7	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	591	591	591	1	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.7	2.7	2.7	1	mg/l	
Potassium	0.26	0.26	0.26	1	mg/l	
Sodium	4.3	4.3	4.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	11.5	11.5	11.5	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.82	0.82	0.82	1	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1

Nitrates	28.3	28.3	28.3	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.566	0.566	0.566	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.012	0.012	0.012	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	

Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	9	9	9	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.67	0.67	0.67	1	mg/l	
Chlore total	0.75	0.75	0.75	1	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	12	12	12	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.4	4.4	4.4	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	17.9	17.9	17.9	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

#### UP - NEUCHATEL-URTIERE - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.8	7.85	7.9	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	19	19.75	20.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	21.9	22.1	22.3	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.39	1.057	2	3	NFU	<= 1
Température de l'eau	10.5	12.6	14	3	°C	<= 25
Chlorures	2.2	2.75	3.3	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	375	388.5	402	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	4.8	4.95	5.1	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.78	0.825	0.87	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	5.4	5.6	5.8	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.108	0.112	0.116	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.28	0.573	1.11	3	mg/l	
Chlore total	0.32	0.6	1.14	3	mg/l	

**UP - NOIREFONTAINE - Oeil de Boeuf**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.45	7.6	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	24.8	28.1	31.4	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.8	30.1	33.4	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.33	0.56	0.79	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.47	1.2	2.5	5	NFU	<= 2
Température de l'eau	9.2	11.5	16	7	°C	<= 25
Chlorures	3.4	3.95	4.5	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	480	539	598	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	5	5.05	5.1	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.76	0.87	0.98	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	10.5	10.8	11.1	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.21	0.216	0.222	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.3	0.341	0.45	7	mg/l	
Chlore total	0.31	0.394	0.5	7	mg/l	

**UP - NOIREFONTAINE - Thillenaie**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.9	8	8.1	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	19.1	19.85	20.6	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	20.9	21.75	22.6	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.13	0.26	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.17	0.524	0.84	5	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.8	11	14	7	°C	<= 25
Chlorures	2.3	2.35	2.4	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	376	393	410	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	7.1	7.5	7.9	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.25	1.4	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	9	9.1	9.2	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.18	0.182	0.184	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.27	0.404	0.51	7	mg/l	
Chlore total	0.35	0.489	0.62	7	mg/l	

UP - PONT DE ROIDE - En Presle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.28	7.28	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.267	7.3	3	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.5	27.5	27.5	1	°F	
TH Magnésien	1.764	1.764	1.764	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.8	28.267	30.6	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.6	30.391	33.1	4	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.073	0.22	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.17	0.65	1.08	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.6	12.057	13.6	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	2.6	3.367	3.9	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	520	547.667	592	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	
Potassium	0.43	0.43	0.43	1	mg/l	
Sodium	1.6	1.6	1.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.5	6.933	9.2	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.58	0.763	0.88	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1

Nitrates	5.8	8.067	9.9	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.116	0.161	0.198	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	110	110	110	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.018	0.018	0.018	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	13	13	13	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	8600	8600	8600	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.27	0.403	0.53	6	mg/l	
Chlore total	0.39	0.487	0.6	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.29	0.29	0.29	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.65	0.65	0.65	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.04	2.04	2.04	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - PONT DE ROIDE - Rochedane

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		7	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	5	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.25	7.3	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.33	7.33	7.33	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.42	7.6	5	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	26.25	26.875	27.5	2	°F	
TH Magnésien	1.47	1.491	1.512	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.2	25.3	26.1	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.2	27.933	28.97	7	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	5	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.45	0.487	0.52	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	12.3	12.96	13.9	10	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Calcium	105	107.5	110	2	mg/l	
Chlorures	4.1	5.14	5.9	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	495	508	518	5	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.5	3.55	3.6	2	mg/l	
Potassium	0.94	0.97	1	2	mg/l	
Sodium	3.2	3.25	3.3	2	mg/l	<= 200
Sulfates	8.4	9.84	11.8	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.76	0.918	1.1	5	mg/l C	<= 2

Ammonium	0	0.004	0.02	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	3.1	5.14	7.1	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.062	0.103	0.142	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0.019	0.037	2	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
Chloridazone méthyl desphényl	0.01	0.011	0.012	2	µg/L	<= 0.1
Pesticides totaux	0.01	0.011	0.012	2	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	

PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	31	31	31	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0.049	0.05	0.05	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	3550	7100	2	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.28	0.401	0.56	8	mg/l	
Chlore total	0.34	0.465	0.62	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	1.8	2.5	3.2	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.86	0.885	0.91	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.4	1.65	1.9	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.06	5.035	6.01	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

#### UP - REMONDANS-VAIVRE - Production

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.567	7.7	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	22.4	23.25	24.1	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.6	24.6	25.6	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.138	0.41	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.62	0.838	0.98	6	NFU	<= 2
Température de l'eau	8	11.267	16.6	12	°C	<= 25
Chlorures	0	0.75	1.5	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	418	436.333	452	6	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	6	6.6	7.2	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.7	0.725	0.75	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2	2.15	2.3	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.04	0.043	0.046	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.05	0.353	0.55	8	mg/l	
Chlore total	0.08	0.379	0.57	8	mg/l	

**UP - SOLEMONT - Station**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	26	27.5	29	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.1	29.6	31.1	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.45	0.505	0.56	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.31	0.753	1	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	10.4	11.829	17	7	°C	<= 25
Chlorures	3.4	3.85	4.3	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	508	533	558	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	7.7	7.75	7.8	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.81	0.83	0.85	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	5.7	6.15	6.6	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.114	0.123	0.132	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.1	0.33	0.64	7	mg/l	
Chlore total	0.21	0.417	0.69	7	mg/l	

UP - ST MAURICE-COLOMBIER - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		8	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		11	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.08	7.08	7.08	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	30.5	30.5	30.5	1	°F	
TH Magnésien	1.764	1.764	1.764	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.4	28.4	30.4	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	28	30.688	32.264	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.13	0.49	0.85	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	15.038	18.4	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	122	122	122	1	mg/l	
Chlorures	8.2	8.2	8.2	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	520	557.5	595	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	
Potassium	0.9	0.9	0.9	1	mg/l	
Sodium	6.3	6.3	6.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.9	8.15	8.4	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.3	1.5	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	3.1	3.65	4.2	2	mg/l	<= 50

Nitrates/50 + Nitrites/3	0.062	0.073	0.084	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.02	0.02	0.02	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Antraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	28	28	28	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.083	0.083	0.083	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.108	0.108	0.108	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	4000	8000	2	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.05	0.284	0.45	7	mg/l	

Chlore total	0.06	0.354	0.58	7	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10

UP - VILLARS SOUS DAMJOUX

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.13	7.13	7.13	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.25	7.3	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	31	31	31	1	°F	
TH Magnésien	1.092	1.092	1.092	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	28.1	29.6	31.1	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.5	32.331	35.4	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.13	0.26	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.4	0.84	1.28	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11	13.26	15.3	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	124	124	124	1	mg/l	
Chlorures	2.8	3.55	4.3	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	540	567.5	595	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.6	2.6	2.6	1	mg/l	
Potassium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	
Sodium	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.4	7.05	7.7	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.71	0.82	0.93	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1

Nitrates	4.7	4.7	4.7	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.094	0.094	0.094	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.012	0.012	0.012	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.057	0.057	0.057	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	47	47	47	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.07	0.07	0.07	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.29	0.407	0.57	3	mg/l	
Chlore total	0.33	0.5	0.72	3	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	13	13	13	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.8	3.8	3.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	18.1	18.1	18.1	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

#### UP - VILLARS SOUS ECOT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		300	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.467	7.5	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	22.6	24.867	26.4	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.6	26.533	28.1	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.3	0.347	0.41	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.37	0.435	0.5	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	9	12.06	17	5	°C	<= 25
Chlorures	2.5	4.2	7	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	465	488.667	504	3	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	4.7	5.2	5.6	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.84	0.963	1.1	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.8	3.833	4.5	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.056	0.077	0.09	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.23	0.394	0.52	5	mg/l	
Chlore total	0.28	0.442	0.58	5	mg/l	

**ZD - AUTECHAUX-ROIDE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	8	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		113	8	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.6	7.8	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.026	0.21	8	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.56	0.56	0.56	1	NFU	<= 2
Température de l'eau	8.2	12.556	19.1	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	501	522.875	552	8	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.006	0.006	0.006	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlore libre	0	0.262	0.49	9	mg/l	
Chlore total	0.05	0.318	0.57	9	mg/l	

**ZD - BEUTAL**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.767	8.1	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.453	1.5	6	NFU	<= 2
Température de l'eau	9	12.983	19.4	6	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	356	449.167	568	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.19	0.328	0.55	6	mg/l	
Chlore total	0.23	0.393	0.6	6	mg/l	

**ZD - BONDEVAL**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		11	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	9	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		1	9	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		1	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		2	9	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.5	7.656	7.8	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.289	0.99	9	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	14.667	22.9	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	439	470.222	491	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.007	0.04	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.009	0.009	0.009	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.07	0.14	2	mg/l	
Chlore total	0	0.13	0.26	2	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100

**ZD - BOURGUIGNON**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		53	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.473	7.6	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	11	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.019	0.21	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	15.182	19.9	11	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	461	506.273	553	11	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.36	0.36	0.36	1	mg/l	<= 2
Nickel	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	<= 20
Plomb	8	8	8	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.303	0.45	11	mg/l	
Chlore total	0	0.365	0.51	11	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0.41	0.41	0.41	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.29	0.29	0.29	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.3	0.3	0.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1	1	1	1	µg/l	<= 100

**ZD - COLOMBIER-FONTAINE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	13	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		52	13	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		50	13	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	13	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	13	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	13	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.538	7.7	13	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0.25	1.468	5.3	13	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.2	14.592	19.6	13	°C	<= 25
Fer total	24	24	24	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	465	514.923	547	13	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.004	0.02	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.021	0.021	0.021	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.06	0.305	0.54	13	mg/l	
Chlore total	0.09	0.362	0.6	13	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.6	0.6	0.6	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	<= 100

**ZD - DAMBELIN Cul du Moulin**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		7	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		5	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.5	7.7	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.38	0.787	1.1	6	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	14.14	20.6	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	364	486.6	556	5	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.015	0.015	0.015	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.19	0.266	0.4	5	mg/l	
Chlore total	0.2	0.308	0.43	5	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.71	0.71	0.71	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.61	4.61	4.61	1	µg/l	<= 100

## ZD - DAMBELIN Sapins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		8	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.78	7.9	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.67	1.732	6	6	NFU	<= 2
Température de l'eau	8	13.183	15.3	6	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	346	370	412	5	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.27	0.354	0.42	5	mg/l	
Chlore total	0.28	0.398	0.5	5	mg/l	

## ZD - ECOT Hameau La Charme

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.8	7.85	7.9	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.9	8.85	9.8	2	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	422	432	442	2	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.165	0.33	2	mg/l	
Chlore total	0	0.2	0.4	2	mg/l	

ZD - ECOT\_Aire\_Autoroute

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		19	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		2	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.5	7.6	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.372	0.69	5	NFU	<= 2
Température de l'eau	10.5	13.4	17.3	5	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	456	497	562	5	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.19	0.34	0.47	5	mg/l	
Chlore total	0.26	0.418	0.6	5	mg/l	

**ZD - ECOT\_Réseau principal Bourg**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	11	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		39	11	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.5	7.636	7.8	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	11	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0.22	0.547	0.8	11	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.42	0.67	0.88	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.6	12.131	19.2	16	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	442	506.455	565	11	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.028	0.028	0.028	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	00	00	00	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.311	0.65	16	mg/l	
Chlore total	0	0.358	0.69	16	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	10	10	10	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.9	3.9	3.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	15.2	15.2	15.2	1	µg/l	<= 100

**ZD - ETOUVANS**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.54	7.8	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.152	0.39	10	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.7	13.84	21.1	10	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	6	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	5	µg/l	<= 50
Conductivité à 25°C	446	522	614	10	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.002	0.01	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.008	0.02	6	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.212	0.37	10	mg/l	
Chlore total	0.08	0.282	0.47	10	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	20	20	20	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.62	0.62	0.62	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	23.52	23.52	23.52	1	µg/l	<= 100

**ZD - Ex Synd. de la Vallée du Rupt**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	18	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		14	18	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	19	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	18	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	19	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	18	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	18	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.589	7.8	18	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.016	0.28	18	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.1	0.359	1.27	19	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.1	13	22.6	37	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	11	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Conductivité à 25°C	534	574.889	609	18	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.069	0.069	0.069	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.01	0.344	0.64	37	mg/l	
Chlore total	0.01	0.392	0.69	37	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	7.6	7.6	7.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.9	3.9	3.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	13.7	13.7	13.7	1	µg/l	<= 100

**ZD - FEULE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	8	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		13	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		18	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.7	7.838	7.9	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0.34	0.904	1.9	8	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.6	13.038	23	8	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	433	459.25	484	8	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.08	0.393	0.83	8	mg/l	
Chlore total	0.16	0.454	0.91	8	mg/l	

**ZD - GOUX LES DAMBELIN**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		20	12	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.9	7.9	7.9	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.64	7.64	7.64	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.692	7.9	12	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	22	22	22	1	°F	
TH Magnésien	0.882	0.882	0.882	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	20.1	21.8	23.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	22.882	24.661	25.6	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.194	0.47	12	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.17	0.474	0.93	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	7.7	12.661	22.2	18	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Calcium	88	88	88	1	mg/l	
Chlorures	4.8	5.45	6.1	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	426	485.167	548	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	
Potassium	0.63	0.63	0.63	1	mg/l	
Sodium	2.5	2.5	2.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	11.7	12.5	13.3	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.76	0.785	0.81	2	mg/l C	<= 2

Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrates	7.9	8.5	9.1	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.158	0.17	0.182	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.015	0.015	0.015	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Métazachlore	0.008	0.008	0.008	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.008	0.008	0.008	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	

PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	22	22	22	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.042	0.042	0.042	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.062	0.062	0.062	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.216	0.68	17	mg/l	
Chlore total	0	0.26	0.72	17	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	8.6	8.6	8.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.73	0.73	0.73	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2	2	2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	11.33	11.33	11.33	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

**ZD - LONGEVILLE SUR LE DOUBS**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		2	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.7	7.882	8	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.429	10	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.725	2.4	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.8	15.517	22.8	12	°C	<= 25
Fer total	0	33.714	69	7	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	1.95	5.9	6	µg/l	<= 50
Conductivité à 25°C	554	566.364	578	11	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.036	0.13	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.015	0.015	0.015	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	2	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.06	0.293	0.85	12	mg/l	
Chlore total	0.11	0.368	0.93	12	mg/l	
Bromoforme	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	
Chloroforme	0.64	0.64	0.64	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.64	6.64	6.64	1	µg/l	<= 100

**ZD - LOUGRES**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		14	9	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.478	7.6	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.064	0.29	9	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.27	1.34	4.04	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.6	13.946	21.2	13	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	559	581.222	611	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.11	0.11	0.11	1	mg/l	<= 2
Nickel	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	<= 20
Plomb	3.9	3.9	3.9	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.06	0.265	0.52	13	mg/l	
Chlore total	0.06	0.328	0.6	13	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	18	18	18	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.9	1.9	1.9	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	5.6	5.6	5.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	25.5	25.5	25.5	1	µg/l	<= 100

**ZD - NEUCHATEL-URTIERE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.5	7.783	8	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.63	0.805	1	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	1.32	1.625	2.1	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	5.9	14.37	19.9	10	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	382	393.5	412	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.201	0.57	10	mg/l	
Chlore total	0.05	0.259	0.79	10	mg/l	

**ZD - NOIREFONTAINE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.5	7.8	8	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.082	0.49	6	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.9	13.133	19.5	6	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	384	437	531	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.1	0.1	0.1	1	mg/l	<= 2
Nickel	2.8	2.8	2.8	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.238	0.49	6	mg/l	
Chlore total	0	0.282	0.6	6	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0.89	0.89	0.89	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.057	0.057	0.057	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.28	0.28	0.28	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.23	1.23	1.23	1	µg/l	<= 100

**ZD - PONT DE ROIDE - VERMONDANS**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	21	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	21	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	21	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	21	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	21	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	21	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.276	7.4	21	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	21	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.515	11	22	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	6.2	14.05	22.8	22	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	492	521.381	593	21	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.007	0.007	0.007	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.158	0.46	22	mg/l	
Chlore total	0	0.218	0.54	22	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.88	0.88	0.88	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2	2	2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.28	6.28	6.28	1	µg/l	<= 100

**ZD - PRINCIPALE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	14	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		8	14	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	9	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	14	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	9	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	14	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	14	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.514	7.7	14	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	14	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.056	0.33	14	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.13	0.367	0.9	9	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	15.148	22.6	23	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	412	462.071	592	14	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.001	0.01	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.02	0.038	0.058	6	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0.091	0.091	0.091	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.12	0.12	0.12	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.009	0.009	0.009	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.125	0.39	22	mg/l	
Chlore total	0	0.201	0.54	22	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	25	25	25	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.46	0.46	0.46	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.1	3.1	3.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	28.56	28.56	28.56	1	µg/l	<= 100

**ZD - REMONDANS-VAIVRE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	20	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	20	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	20	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		4	20	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	20	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	20	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.595	7.8	20	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	20	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.385	5	13	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Turbidité	0	0.347	3	20	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.5	13.985	20.6	20	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	420	437.5	461	20	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.002	0.02	13	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.027	0.027	0.027	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.018	0.018	0.018	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.221	0.41	15	mg/l	
Chlore total	0	0.261	0.44	15	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.54	0.54	0.54	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.04	4.04	4.04	1	µg/l	<= 100

## ZD - SOLEMONT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.75	7.8	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.205	0.36	6	NFU	<= 2
Température de l'eau	6.3	11.183	16.6	6	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	496	517.333	542	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.15	0.287	0.51	6	mg/l	
Chlore total	0.22	0.377	0.59	6	mg/l	

**ZD - ST MAURICE-COLOMBIER**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	8	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		46	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		15	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		1	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		1	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		1	12	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.333	7.5	12	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	8	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Turbidité	0	0.213	1.1	12	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.2	14.067	21.7	12	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	520	565.917	601	12	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	8	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.071	0.071	0.071	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.349	0.55	12	mg/l	
Chlore total	0	0.429	0.59	12	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	7.2	7.2	7.2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.1	2.1	2.1	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.4	4.4	4.4	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	13.7	13.7	13.7	1	µg/l	<= 100

**ZD - VILLARS SOUS DAMPJOUX**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		1	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.1	7.333	7.5	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.66	1.16	1.66	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.3	14.133	19.2	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	489	539.667	598	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0.5	0.5	0.5	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.17	0.17	0.17	1	mg/l	<= 2
Nickel	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	<= 20
Plomb	6.2	6.2	6.2	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.004	0.004	0.004	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.12	0.261	0.45	9	mg/l	
Chlore total	0.17	0.348	0.56	9	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	12	12	12	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2	2	2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.5	4.5	4.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	18.5	18.5	18.5	1	µg/l	<= 100

**ZD - VILLARS SOUS ECOT**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		52	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		47	9	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		17	9	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		17	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		17	9	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.422	7.7	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0.22	0.413	0.64	9	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.31	0.5	0.71	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.7	15.05	21.6	14	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	476	519.444	546	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.12	0.12	0.12	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.258	0.81	14	mg/l	
Chlore total	0.05	0.305	0.92	14	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	6.2	6.2	6.2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.44	0.44	0.44	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.44	8.44	8.44	1	µg/l	<= 100

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

PC - PRISES D'EAU MATHAY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		200	4	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		590	12	UFP/100ml	<= 50
Cryptosporidium sp Eau Potable	0		0	4	n/100ml	
Cryptosporidium intègres	0		0	4	n/100ml	
E.Coli par microplaques	0		943	10	n/100ml	<= 20000
Entérocoques par microplaques	0		251	10	n/100ml	<= 10000
Kystes Giardia intègres	0		0	4	n/100ml	
Kystes Giardia sp Eau Potable	0		0	4	n/100ml	
Cyanobact. toxigènes (biovol.)	0	0.001	0.002	2	mm3/l	
Cyanobactéries (qualitatif)	0		1	2	Qualitatif	
Pseudanabaena sp (biovol.)	0.002	0.002	0.002	1	mm3/l	
Pseudanabaena sp (cyanobact)	40	40	40	1	n/ml	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	10	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	229	264.1	290	10	mg/l	
pH à température de l'eau	6.02	7.867	8.2	22	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.31	7.431	7.65	10	Unité pH	
TH Calcique	19.25	22.025	25	10	°F	
TH Magnésien	1.05	1.306	1.47	10	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	18.8	21.68	23.8	10	°F	
Titre Hydrotimétrique	20.678	23.331	26.47	10	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 100
Couleur apr. filtration simple	0	1.875	10	8	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Turbidité	0.74	2.376	5.5	10	NFU	
Turbidité Terrain	0.76	3.618	10.3	12	NFU	
Détergeant anionique	0	0	0	10	mg/l	
Ethylurée	0	0	0	3	µg/l	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	8	mg/l	<= 1
Indice Hydrocarbure	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	8	µg/l	
Température de l'eau	4.2	13.984	24.2	63	°C	
Fer dissous	0	0	0	10	µg/l	
Manganèse total	0	2.17	16	10	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	10	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	10	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	10	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	8	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0.011	0.022	2	µg/l	<= 0.1
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	3	µg/L	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	7	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	10	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	10	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	10	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	10	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	10	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	10	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	10	µg/l	

Metolachlore OXA	0	0	0	10	µg/l	
Calcium	77	88.1	100	10	mg/l	
Chlorures	4.6	6.29	8.4	10	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	412	438.6	471	10	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	259	424.033	509	12	µS/cm	
Magnésium	2.5	3.11	3.5	10	mg/l	
Potassium	1.1	1.53	2.2	10	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	1.2	2.76	3.9	10	mg/l	
Sodium	3.7	4.61	6.6	10	mg/l	<= 200
Sulfates	5.5	7.55	10.6	10	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.7	1.95	2.7	10	mg/l C	<= 10
DBO (5 jours)	0	1.07	1.7	10	mg/l O2	
DCO	0	0	0	10	mg/l O2	
Matières en suspension	0	2.2	9	10	mg/l	
Oxygène dissous	4.4	8.16	9.7	10	mg/l	
O2 dissous % Saturation	53	83.5	98	10	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0.005	0.02	8	mg/l	<= 4
Ammonium	0	0.005	0.01	2	mg/l	<= 1.5
Azote global	5.12	7.254	9.48	10	mg/l	
Azote Kjeldhal (en N)	0.25	0.306	0.36	10	mg/l	
Nitrates	7.1	7.1	7.1	1	mg/l	<= 100
Nitrates	4.8	6.922	9.2	9	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.096	0.141	0.184	10	mg/l	
Nitrites	0	0.008	0.02	10	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0.037	0.11	10	mg/l P2O5	
Aluminium total	0	0.034	0.11	10	mg/l	
Arsenic	0	0	0	8	µg/l	<= 100
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Baryum	0	0	0	10	mg/l	
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Bore	0	0	0	9	µg/l	
Cadmium	0	0	0	10	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0.168	3.4	50	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.003	0.014	50	mg/l	
Cyanures totaux	0	0	0	10	µg/l	<= 50
Fluorures	0	12.5	100	8	µg/l	<= 1500
Fluorures	0	0	0	2	µg/l	
Mercure	0	0.022	0.13	10	µg/l	<= 1
Nickel	0	0.936	7	50	µg/l	<= 20
Plomb	0	0.298	3.3	50	µg/l	<= 50
Sélénium	0	0	0	10	µg/l	<= 20
Zinc	0	0.003	0.041	50	mg/l	
Dibutyletain cation	0	0	0	10	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	10	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	10	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	10	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	10	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	10	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	10	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	10	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	00	0.002	9	µg/l	<= 0.2
Benzo(a)pyrène	00	00	00	1	µg/l	<= 1

Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Benzo(11,12)fluoranthène	0	00	0.001	9	µg/l	<= 0.2
Benzo(1,12)pérylène	0	00	0.003	9	µg/l	<= 0.2
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	00	0.002	9	µg/l	<= 0.2
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	00	0.002	9	µg/l	<= 0.2
Fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0.001	0.008	10	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0.001	0.012	10	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	2	µg/l	<= 0.2
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0.002	0.012	8	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	00	0.002	10	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0.009	0.035	21	µg/l	<= 0.1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 5
Pesticides totaux	0	0.01	0.035	21	µg/l	<= 0.5
Prosulfocarbe	0	0.001	0.005	9	µg/l	<= 0.1
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	4	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDODA	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0.001	0.002	4	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	4	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridécanoïque	0	0	0	4	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundécanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Somme des 20 PFAS	0	0.001	0.002	4	µg/l	<= 2
PCB 101	0	0	0	10	µg/l	
PCB 105	0	0	0	10	µg/l	
PCB 114	0	0	0	10	µg/l	
PCB 118	0	0	0	10	µg/l	
PCB 123	0	0	0	10	µg/l	
PCB 125	0	0	0	10	µg/l	
PCB 126	0	0	0	10	µg/l	
PCB 128	0	0	0	10	µg/l	
PCB 138	0	0	0	10	µg/l	
PCB 149	0	0	0	10	µg/l	
PCB 153	0	0	0	10	µg/l	
PCB 156	0	0	0	10	µg/l	
PCB 157	0	0	0	10	µg/l	

PCB 167	0	0	0	10	µg/l
PCB 169	0	0	0	10	µg/l
PCB 170	0	0	0	10	µg/l
PCB 18	0	0	0	10	µg/l
PCB 180	0	0	0	10	µg/l
PCB 189	0	0	0	10	µg/l
PCB 194	0	0	0	10	µg/l
PCB 209	0	0	0	10	µg/l
PCB 28	0	0	0	10	µg/l
PCB 31	0	0	0	10	µg/l
PCB 35	0	0	0	10	µg/l
PCB 44	0	0	0	10	µg/l
PCB 52	0	0	0	10	µg/l
PCB 54	0	0	0	10	µg/l
PCB 77	0	0	0	10	µg/l
PCB 81	0	0	0	10	µg/l
Phosphate de tributyle	0	0	0	10	µg/l
Somme des 7 PCBi	0	0	0	10	µg/l

UP - USINE DE MATHAY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	52	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		8	52	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	52	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	52	n/100ml	= 0
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	12	UFP/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	52	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	52	n/100ml	= 0
Delta pH = PHE - PHEAU	0.12	0.243	0.32	3	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	12	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	217	236.667	251	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.434	7.62	23	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.56	7.79	12	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.1	7.413	7.6	52	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	19	21.463	24	12	°F	
TH Magnésien	1.05	1.239	1.554	12	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	15.2	18.796	22.2	52	°F	
Titre Hydrotimétrique	19.3	23.484	27.8	60	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	52	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	48	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	52	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	52	Qualitatif	
Turbidité	0	0.046	0.34	52	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.106	0.278	0.54	12	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	8	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	8	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	3	µg/l	
Température de l'eau	4.2	12.734	23.3	76	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	8	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	2.75	22	8	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	8	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	8	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	8	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	8	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	8	µg/l	<= 0.9
Calcium	76	85.85	96	12	mg/l	
Chlorures	8.5	11.152	14.7	52	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	403	455.154	510	52	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	405	483.273	611	11	µS/cm	<= 1100
Magnésium	2.5	2.95	3.7	12	mg/l	
Potassium	1.1	1.483	2	12	mg/l	

Sodium	3.1	4.95	7.4	12	mg/l	<= 200
Sulfates	19.4	32.804	38.6	52	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.354	1.8	52	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	52	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.2	7.083	9.4	52	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.084	0.141	0.188	48	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	48	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.022	0.035	0.076	12	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	8	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	8	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	8	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	8	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	8	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0.027	0.17	8	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	8	µg/l	<= 20
Dibutyletain cation	0	0	0	8	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	8	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0.007	0.014	8	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	8	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	8	µg/l	
Hexachloropentadiène	0	0	0	8	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	8	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	8	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	8	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	8	µg/l	
Myclobutanil	0	0.001	0.006	8	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	00	0.006	20	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	8	µg/l	
PCB 105	0	0	0	8	µg/l	
PCB 114	0	0	0	8	µg/l	
PCB 118	0	0	0	8	µg/l	
PCB 123	0	0	0	8	µg/l	
PCB 125	0	0	0	8	µg/l	
PCB 126	0	0	0	8	µg/l	
PCB 128	0	0	0	8	µg/l	
PCB 138	0	0	0	8	µg/l	
PCB 149	0	0	0	8	µg/l	
PCB 153	0	0	0	8	µg/l	
PCB 156	0	0	0	8	µg/l	
PCB 157	0	0	0	8	µg/l	
PCB 167	0	0	0	8	µg/l	
PCB 169	0	0	0	8	µg/l	
PCB 170	0	0	0	8	µg/l	
PCB 18	0	0	0	8	µg/l	
PCB 180	0	0	0	8	µg/l	
PCB 189	0	0	0	8	µg/l	
PCB 194	0	0	0	8	µg/l	
PCB 209	0	0	0	8	µg/l	
PCB 28	0	0	0	8	µg/l	
PCB 31	0	0	0	8	µg/l	
PCB 35	0	0	0	8	µg/l	
PCB 44	0	0	0	8	µg/l	

PCB 52	0	0	0	8	µg/l	
PCB 54	0	0	0	8	µg/l	
PCB 77	0	0	0	8	µg/l	
PCB 81	0	0	0	8	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	8	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	8	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	8	Bq/l	
Activité bêta due au K40	34	43.125	53	8	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0.006	0.046	8	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0.032	0.091	8	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	8	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	8	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	8	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.57	0.824	1.17	65	mg/l	
Chlore total	0.68	0.947	1.36	65	mg/l	
Bromates	0	0	0	8	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	8	µg/l	
Chloroforme	1.1	6.775	21	8	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0.328	0.88	8	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	1.341	3.4	8	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.1	8.444	24.8	8	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	8	µg/l	<= 1

**ZD - PRINCIPALE**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		5	169	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	470	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	470	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		3	469	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	470	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	470	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.1	7.572	8.1	469	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	470	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	174	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		1	128	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	470	Qualitatif	
Odeur Saveur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	<= 1
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	469	Qualitatif	
Turbidité	0	0.164	13	469	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.87	0.87	0.87	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	6	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	4.1	14.721	26.5	471	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	4	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	402	457.561	519	469	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.001	0.03	169	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	4	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.012	0.03	0.18	169	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	4	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Cuivre	0.051	0.087	0.12	4	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	4	µg/l	<= 20
Plomb	0	1.6	5.1	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.002	0.005	5	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	6	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	6	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	6	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	6	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	6	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	6	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	6	µg/l	
Chlore libre	0	0.187	1.21	471	mg/l	
Chlore total	0	0.265	1.46	471	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	4	µg/l	
Chlorite (issu traitement)	0	0	0	1	µg/L	<= 700
Chloroforme	8.9	17.475	27	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.15	0.683	1.8	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.6	2.65	4.6	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.86	20.808	29.55	4	µg/l	<= 100



## 5.5. ENERGIE ET REACTIFS

### CONSOMMATION D'ENERGIE PAR INSTALLATION

#### Installation de production

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	9 336		16 838	10 203	14 980	46,8%
Energie facturée consommée (kWh)	9 336	11 849	9 751	13 572	16 179	19,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	375		548	322	371	15,2%
Volume produit refoulé (m3)	24 925	29 148	30 728	31 667	40 376	27,5%
<b>UP BEUTAL Le Cudot</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	9 753					
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 101					
Volume produit refoulé (m3)	8 855	12 107	11 818	6 595	7 044	6,8%
<b>UP BONDEVAL Station UV</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			15 539	3 343	9 842	194,4%
Energie facturée consommée (kWh)			1 123		997	
Consommation spécifique (Wh/m3)			1 197	222	544	145,0%
Volume produit refoulé (m3)		16 292	12 978	15 065	18 099	20,1%
<b>UP BOURGUIGNON Station pompage</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			19 491		22 872	
Energie facturée consommée (kWh)			24 010	20 666	23 003	11,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)			454		536	
Volume produit refoulé (m3)	40 185	35 444	42 946	41 111	42 652	3,7%
<b>UP COLOMBIER FONTAINE les Crès</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			24 274	14 905	24 768	66,2%
Energie facturée consommée (kWh)	16 041	26 139	15 223		25 921	
Consommation spécifique (Wh/m3)			596	769	395	-48,6%
Volume produit refoulé (m3)	70 637	78 309	40 762	19 374	62 716	223,7%
<b>UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>UP DAMBELIN Réservoir Village</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	2 690		8 589	1 809	4 383	142,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)					0	
<b>UP ECOT Villepré</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			82 115	65 893	61 350	-6,9%
Energie facturée consommée (kWh)				41 051	123 937	201,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)			1 339	959	982	2,4%
Volume produit refoulé (m3)			61 308	68 702	62 505	-9,0%
<b>UP ETOUVANS Les Essarts</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	8 084		29 237		11 021	
Energie facturée consommée (kWh)	6 609	23 107	19 161	17 401	13 161	-24,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)					0	
Volume produit refoulé (m3)		18 922				
<b>UP FEULE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	29 484		48 348		35 638	
Energie facturée consommée (kWh)	25 700	42 486	3 444	45 401	44 559	-1,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	2 374		1 733		1 548	
Volume produit refoulé (m3)	12 417	24 910	27 893	25 332	23 022	-9,1%
<b>UP GOUX LES DAMBELIN de la Vig</b>						
Volume produit refoulé (m3)	19 887	13 017	0	0		
<b>UP ISSANS Vallée du Rupt</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			394 152	481 353	452 997	-5,9%
Energie facturée consommée (kWh)	422 852	407 638	431 161	439 018	405 613	-7,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)			881	1 097	1 113	1,5%

Volume produit refoulé (m3)		470 621	447 556	438 617	407 042	-7,2%
<b>UP LONGEVILLE Combe Monney</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			86 226	45 150	67 085	48,6%
Energie facturée consommée (kWh)	0	53 297	85 423	66 672	63 058	-5,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)			2 124	1 253	1 980	58,0%
Volume produit refoulé (m3)	32 969	37 399	40 605	36 039	33 888	-6,0%
<b>UP LOUGRES Beausoleil</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	11 584		13 198	8 395	9 647	14,9%
Energie facturée consommée (kWh)				8 985	9 539	6,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	297		328	259	289	11,6%
Volume produit refoulé (m3)	39 050	47 556	40 260	32 370	33 364	3,1%
<b>UP MATHAY</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				4 505 574	3 986 950	-11,5%
Energie facturée consommée (kWh)				4 506 065	3 310 357	-26,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)				543	534	-1,7%
Volume produit refoulé (m3)				8 293 091	7 464 360	-10,0%
<b>UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			4 632	3 740	4 111	9,9%
Energie facturée consommée (kWh)	4 258	4 380	3 352	3 767	4 089	8,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)					0	
<b>UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			8 202		2 868	
Energie facturée consommée (kWh)	516	3 411		5 054		
Consommation spécifique (Wh/m3)					0	
<b>UP PONT DE ROIDE En Presle</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	24 752		31 010	29 643	124 702	320,7%
Energie facturée consommée (kWh)	6 993				34 737	
Consommation spécifique (Wh/m3)	438		428	454	1 958	331,3%
Volume produit refoulé (m3)	56 556	66 277	72 447	65 352	63 675	-2,6%
<b>UP PONT DE ROIDE Rochedane</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					70 649	
Energie facturée consommée (kWh)			83 111	67 800	71 039	4,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)					361	
Volume produit refoulé (m3)	151 583	178 565	218 272	182 722	195 912	7,2%
<b>UP SOLEMONT Station pompage</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	6 354	9 105	6 887	7 100	4 951	-30,3%
Energie facturée consommée (kWh)	5 222	9 496	7 179	7 986	7 446	-6,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	482	682	677	861	554	-35,7%
Volume produit refoulé (m3)	13 177	13 348	10 178	8 247	8 930	8,3%
<b>UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	21 725	18 747		22 988	23 606	2,7%
Energie facturée consommée (kWh)	1 905	20 894	15 416	1 109		
Consommation spécifique (Wh/m3)	420	418		511	500	-2,2%
Volume produit refoulé (m3)	51 690	44 799	42 220	44 997	47 230	5,0%
<b>UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			6 487			
Energie facturée consommée (kWh)	7 612	8 679	6 144	7 433	8 677	16,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)			423			
Volume produit refoulé (m3)	14 827	17 001	15 344	14 447	16 775	16,1%
<b>UP VILLARS SS ECOT Réservoir</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					9 935	

Energie facturée consommée (kWh)				6 903	6 862	-0,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)					788	
Volume produit refoulé (m3)	19 230	18 774	12 893	12 251	12 604	2,9%

**Installation de reprise, de pompage ou surpresseur**

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>ACCELERATEUR ECOT Fontaines</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				171	168	-1,8%
<b>ACCELERATEUR VILLARS DAMPJOUX</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	0	0	0	0	0	0%
<b>ST POMPAGE AUTECHAUX Landry</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	2 054		1 671	3 450	5 105	48,0%
Energie facturée consommée (kWh)	2 054	4 340	3 702	5 136	5 855	14,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)					458	
Volume pompé (m3)					11 148	
<b>ST POMPAGE COLOMBIER Douve</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			2 209	86	240	179,1%
Energie facturée consommée (kWh)	12 839	2 545	233	168	1 264	652,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)			7 149	0	68	100%
Volume pompé (m3)	60 840	8 389	309	0	3 505	100%
<b>ST POMPAGE DAMBELIN Grande Rue</b>						
Energie relevée consommée (kWh)			6 233	4 706	6 024	28,0%
Energie facturée consommée (kWh)	2 806	7 277	5 072	4 928	5 580	13,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)					639	
Volume pompé (m3)					9 434	
<b>ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				51 200	67 180	31,2%
Energie facturée consommée (kWh)	42 741	41 315	47 106	61 112	48 572	-20,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)					1 041	
Volume pompé (m3)					64 547	
<b>ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	0	11 136				
<b>ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Mai</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					31 047	
Energie facturée consommée (kWh)				23 128	18 458	-20,2%
<b>ST REP AUTECHAUX Château d'eau</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	7 820		9 112	6 910	8 836	27,9%
Energie facturée consommée (kWh)	7 820	7 029	6 536	8 059	8 916	10,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	545				869	
Volume pompé (m3)	14 338				10 173	
<b>ST REPRISE HERIMONCOURT Crevas</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				73 499	85 528	16,4%
Energie facturée consommée (kWh)				72 744	75 461	3,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)				756	819	8,3%
Volume pompé (m3)				97 272	104 484	7,4%
<b>ST REPRISE MONTBELIARD Citadel</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				99 538	85 901	-13,7%
Energie facturée consommée (kWh)				102 226	86 210	-15,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)				253	278	9,9%
Volume pompé (m3)				393 511	309 406	-21,4%
<b>ST REPRISE SELONCOURT Paupin</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				52 190	50 892	-2,5%
Energie facturée consommée (kWh)				52 196	51 119	-2,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)				179	632	253,1%
Volume pompé (m3)				291 760	80 497	-72,4%
<b>ST REPRISE SOCHAUX Vignes</b>						

Energie relevée consommée (kWh)				72 516	79 859	10,1%
Energie facturée consommée (kWh)				73 559	80 143	9,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)				173	342	97,7%
Volume pompé (m3)				420 071	233 455	-44,4%
<b>STATION REPRISE BART bas</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					15 448	
Energie facturée consommée (kWh)				19 963	13 796	-30,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)					3 395	
Volume pompé (m3)				46 132	4 550	-90,1%
<b>STATION REPRISE DASLE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				89 733	111 110	23,8%
Energie facturée consommée (kWh)				92 120	111 146	20,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)				4 392	387	-91,2%
Volume pompé (m3)				20 433	287 177	1 305,5%
<b>STATION REPRISE ETUPES Péage</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				30 386		
Energie facturée consommée (kWh)				30 926		
Consommation spécifique (Wh/m3)				146		
Volume pompé (m3)				208 709	138 538	-33,6%
<b>STATION REPRISE NOMMAY</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				110 719	110 698	-0,0%
Energie facturée consommée (kWh)				112 479	111 112	-1,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)				266	270	1,5%
Volume pompé (m3)				415 766	410 656	-1,2%
<b>SURP DAMBENOIS Trois Bornes</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				15 415	10 771	-30,1%
Energie facturée consommée (kWh)				15 829	10 283	-35,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)				111		
Volume pompé (m3)				138 929		
<b>SURP DAMPIERRE Le Fays</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	1 662		9 880			
Energie facturée consommée (kWh)	1 291	7 673	7 449	3 954	5 660	43,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 586					
Volume pompé (m3)	1 048				10 173	
<b>SURP DAMPIERRE Rte d'Etouvans</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	731		1 180			
Energie facturée consommée (kWh)	872	1 140	812	1 665	1 343	-19,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	267					
Volume pompé (m3)	2 739				48 802	
<b>SURP FESCHES LE CHATEL Emmanüs</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				2 055	1 835	-10,7%
Energie facturée consommée (kWh)				1 857	1 911	2,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)				733	576	-21,4%
Volume pompé (m3)				2 805	3 187	13,6%
<b>SURP HERIMONCOURT Grammont</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				4 291	19 604	356,9%
Energie facturée consommée (kWh)				10 156	11 559	13,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)				11 174	22 077	97,6%
Volume pompé (m3)				384	888	131,3%
<b>SURP PONT DE ROIDE Chapelle</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				34 233	32 450	-5,2%

Energie facturée consommée (kWh)	2 307	6 698	3 573	3 015	3 798	26,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)					15 438	
Volume pompé (m3)					2 102	
<b>SURP PONT DE ROIDE Gravale</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				2 250	4 103	82,4%
Energie facturée consommée (kWh)	471	457	433	509	523	2,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)				127	5 644	4 344,1%
Volume pompé (m3)				17 755	727	-95,9%
<b>SURPRESSEUR BART Haut</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				6 860	8 608	25,5%
Energie facturée consommée (kWh)				6 970	7 813	12,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)				1 433	2 104	46,8%
Volume pompé (m3)				4 786	4 091	-14,5%
<b>SURPRESSEUR BAVANS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				18 403	25 257	37,2%
Energie facturée consommée (kWh)				18 739	22 857	22,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)				4 210	5 820	38,2%
Volume pompé (m3)				4 371	4 340	-0,7%
<b>SURPRESSEUR BEUTAL</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	1 007	1 808	1 083	901	922	2,3%
<b>SURPRESSEUR BONDEVAL Grande Ru</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 172	5 084	4 917			
<b>SURPRESSEUR ECOT A36 et réserv</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				16 617	10 346	-37,7%
Volume pompé (m3)					50 376	
<b>SURPRESSEUR ECOT Village et ré</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				5 056	4 488	-11,2%
Volume pompé (m3)					19 238	
<b>SURPRESSEUR ETUPES COPRIE</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					6 465	
<b>SURPRESSEUR LONGVELLE Beutal</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				3 581	2 842	-20,6%
Volume pompé (m3)					5 479	
<b>SURPRESSEUR MATHAY la Prusse</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				850	1 357	59,6%
Energie facturée consommée (kWh)				879	1 234	40,4%
<b>SURPRESSEUR RAYNANS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				1 845	2 201	19,3%
Energie facturée consommée (kWh)	2 569	2 256	1 469	1 757	1 890	7,6%
<b>SURPRESSEUR REMONDANS Mauchamp</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				8 949	13 062	46,0%
Energie facturée consommée (kWh)	1 989	7 646	1 091	4 841	5 371	10,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)				1 228	11 715	854,0%
Volume pompé (m3)				7 289	1 115	-84,7%
<b>SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautr</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	90					
Volume pompé (m3)	0					

## Réservoir ou château d'eau

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>RES AUDINCOURT Champs Montants</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				391	1 782	355,8%
Energie facturée consommée (kWh)				380	1 671	339,7%
<b>RES DAMBENOIS Trois Bornes</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RES EXINCOURT Haut Service</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				256	300	17,2%
Energie facturée consommée (kWh)				260	283	8,8%
<b>RES MATHAY Saint Symphorien</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				989	1 972	99,4%
Energie facturée consommée (kWh)				1 009	1 956	93,9%
<b>RES MONTBELIARD Mont Chevis</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				443	519	17,2%
Energie facturée consommée (kWh)				448	490	9,4%
<b>RES NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					2 868	
Energie facturée consommée (kWh)			1 750	5 054	8 295	64,1%
<b>RES PONT DE ROIDE Bretey</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	176	190	182	216	239	10,6%
<b>RES PONT DE ROIDE Planches fer</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	59	84	88	100	100	0,0%
<b>RES ST MAURICE Roche aux Chats</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RES VILLARS SOUS DAMPJOUX</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RES VILLARS SS ECOT Haut villa</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR ALLONDANS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR AUTECHAUX Les Fermes</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					832	
Energie facturée consommée (kWh)			950	1 120	1 167	4,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)					778	
Volume pompé (m3)					1 070	
<b>RESERVOIR BADEVEL</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				1 499	1 480	-1,3%
<b>RESERVOIR BAVANS Haut</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				246	145	-41,1%
<b>RESERVOIR BEUTAL La Guinguette</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR BEUTAL Village</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR BONDEVAL</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR BOURGUIGNON Piguesse</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR COLOMBIER FONTAINE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans</b>						

Energie relevée consommée (kWh)				0		
Energie facturée consommée (kWh)	313	1 631	-128	0		
<b>RESERVOIR DAMPIERRE LES BOIS</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				196	1 348	587,8%
<b>RESERVOIR DASLE Cottote</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				89 733	0	-100,0%
<b>RESERVOIR ECOT Lucelans</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0	0	0%
<b>RESERVOIR ETUPES Coprie</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				229	247	7,9%
Energie facturée consommée (kWh)				233	229	-1,7%
<b>RESERVOIR FEULE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR GOUX LES DABELIN</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR ISSANS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR LONGEVILLE Bas</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					192	
Energie facturée consommée (kWh)	380	163	135	179	186	3,9%
<b>RESERVOIR LONGEVILLE Haut</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR LOUGRES La Combale</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
Energie facturée consommée (kWh)	156	120		0		
<b>RESERVOIR MONTBELIARD Miches</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				2 256	2 431	7,8%
Energie facturée consommée (kWh)				2 370	2 308	-2,6%
<b>RESERVOIR MONTBELIARD Montanot</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				1 492	1 688	13,1%
Energie facturée consommée (kWh)				1 479	1 588	7,4%
<b>RESERVOIR SAINT JULIEN Haut</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR SOCHAUX Crepon</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				257	253	-1,6%
Energie facturée consommée (kWh)				262	236	-9,9%
<b>RESERVOIR SOLEMONT</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR ST MAURICE Chatelot</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESERVOIR ST MAURICE Temple</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>RESESRVOIR SAINT JULIEN Bas</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>SURP DAMPIERRE Golf Réservoir</b>						
Volume pompé (m3)	2 480					
<b>UP DABELIN Rés Cul des Moulins</b>						
Energie relevée consommée (kWh)				0		
<b>UP DABELIN Réservoir Village</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					1 633	

Energie facturée consommée (kWh)				1 471	1 623	10,3%
<b>UP VILLARS SS ECOT Réservoir</b>						
Energie relevée consommée (kWh)					7 865	
Energie facturée consommée (kWh)	18 156	10 030	6 381			
Consommation spécifique (Wh/m3)					643	
Volume pompé (m3)	27 360				12 238	

## Installation de captage

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>CAPTAGE BONDEVAL St pompage</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	87	6 981	4 001		0	
<b>ST POMPAGE AUTECHAUX Moulin</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	4 790		6 478	5 020	7 076	41,0%
Energie facturée consommée (kWh)	4 790	5 602	4 792	5 692	7 499	31,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)					183	
Volume pompé (m3)					38 643	

## CONSOMMATION DE REACTIFS

Installation	Réactifs (unité)	Quantité	Commentaires
UP MATHAY	Acide Sulfurique (Tonne)	205.32	
UP MATHAY	PAX-XL7 (Tonne)	216.22	
UP MATHAY	Chlore (Tonne)	16	
UP MATHAY	Javel (kg)	2326	
UP MATHAY	Chaux éteinte (tonne)	10	
UP FEULE	pax xl 7	120	
UP ISSANS Vallée du Rupt	Chlore ( kgs )	588	
UP ISSANS Vallée du Rupt	chlorure ferrique ( tonne )	16	
UP ISSANS Vallée du Rupt	acide citrique ( kgs )	1200	
UP ISSANS Vallée du Rupt	acide ascorbique (kgs )	75	
UP LONGEVILLE Combe Monney	Chlore ( kgs )	49	
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès	Chlore ( kgs )	49	
UP BOURGUIGNON Station pompage	Chlore ( kgs )	49	
UP LOUGRES Beausoleil	Chlore ( kgs )	39	
UP FEULE	Chlore ( kgs )	49	
UP PONT DE ROIDE En Presle	Chlore ( kgs )	98	
UP PONT DE ROIDE Rochedane	Chlore ( kgs )	98	
UP DAMBELIN Réservoir Village	Chlore ( kgs )	39	
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue	Chlore ( kgs )	78	
UP ECOT Villepré	Chlore ( kgs )	78	
UP ETOUVANS Les Essarts	Chlore ( kgs )	98	
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda	Chlore ( kgs )	39	
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar	Chlore ( kgs )	78	

## 5.6. INVENTAIRE DES INSTALLATIONS ET RESEAUX

### PRELEVEMENTS AUTORISES

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
UP AUTECHAUX ROIDE GRANDE RUE	15	
UP BEUTAL Le Cudot		
UP BONDEVAL STATION UV		
UP BOURGUIGNON Station pompage		
UP COLOMBIER FONTAINE les Crés	75	
UP DAMBELIN RÉSERVOIR CUL DES		
UP DAMBELIN RÉSERVOIR VILLAGE		
UP ECOT VILLEPRÉ		
UP ETOUVANS LES ESSARTS		
UP FEULE	15	
UP ISSANS VALLÉE DU RUPT		
UP LONGEVILLE Combe Monney		
UP LOUGRES Beausoleil		
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir		
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf		
UP NOIREFONTAINE TILLENIAIE		
UP PONT DE ROIDE En Presle		
UP PONT DE ROIDE Rochedane		
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV		
UP SOLEMONT Station pompage		
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar		
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda		
UP VILLARS SS ECOT RÉSERVOIR B		

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
UP MATHAY		

### INVENTAIRES DES INSTALLATIONS

L'origine de l'eau est détaillée ci-après par unité de distribution :

*Secteur urbain*

UDI	Nom ressource
UDI PMA 29	Usine Mathay

*Secteur péri urbain*

UDI	Nom ressource
UDI Autechaux Roide	Source Devillairs Source Combe Girardot Achat d'eau depuis le SIE d'Abbévillers
UDI Berche Dampierre	Usine Mathay depuis Voujeaucourt
UDI Beutal	Source Fontaine Source Cudot
UDI Bondeval	Source Fremeuge Usine Mathay depuis Seloncourt
UDI Bourguignon	Puits Piguesses Usine Mathay depuis Mathay
UDI Colombier Fontaine	Source de la Douve Source de Vaux
UDI Dambelin	Forage Prés Lajus Sources Sapin Source du Cul des Moulins
UDI Dung	Usine Mathay depuis Bart
UDI Ecot	Captage Villepré Usine Mathay ou Usine Etouvans depuis Etouvans
UDI Etouvans	Puits de Champs de Champagne Usine Mathay depuis Dampierre sur le Doubs
UDI Feule	Source Parret
UDI Goux les Dambelin	Usine Mathay ou Usine Etouvans depuis Villars sous Ecot
UDI Longevelle sur le Doubs	Puits de la Combe Monney
UDI Lougres	Puits Beausoleil Usine Issans depuis Montenois

UDI Neuchatel Urtière	Captage Part des Creux
UDI Noirefontaine	Captage de l'Oeil de Boeuf Captage de la Tillenaie
UDI Pont de Roide Vermondans	Puits de Rochedane Puits de En Presle
UDI Remondans Vaivre	Source la Reclée Source Sous le Gey
UDI Saint Maurice Colombier	Puits de Saint Maurice
UDI Solemont	Captage du Mont Captage des Fougerets
UDI Vallée du Rupt	Source de la Baumette
UDI Villars sous Dampjoux	Source de la route de Feule Puits de Rochedane
UDI Villars sous Ecot	Captage de la Gabiotte Captage de Fondereau Achat depuis Ecot

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
CAP VILLARS DAMPJOUX Barbèche	
CAP VILLARS SS ECOT Cabiote	
CAP VILLARS SS ECOT Fondereau	
CAPTAGE BEUTAL Fontaine	
CAPTAGE BONDEVAL St pompage	
CAPTAGE COLOMBIER Vaux	
CAPTAGE NEUCHATEL-URTIERE	
CAPTAGE NOIREFONTAINE Oeil de	
CAPTAGE NOIREFONTAINE Tillenai	
CAPTAGE REMONDANS La Reclée	
CAPTAGE REMONDANS Sous le Gey	
FORAGE DAMBELIN Lajus	
ST POMPAGE AUTECHAUX Moulin	20

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
CAP VILLARS DAMPJOUX Barbèche	
CAP VILLARS SS ECOT CABIOTE	
CAP VILLARS SS ECOT FONDEREAU	
CAPTAGE BEUTAL FONTAINE	
CAPTAGE BONDEVAL St pompage	
CAPTAGE COLOMBIER VAUX	
CAPTAGE NEUCHATEL-URTIERE	
CAPTAGE NOIREFONTAINE Oeil de	
CAPTAGE NOIREFONTAINE TILLENAI	
CAPTAGE REMONDANS La Reclée	
CAPTAGE REMONDANS Sous le Gey	
FORAGE DAMBELIN Lajus	
ST POMPAGE AUTECHAUX Moulin	20

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue	120	20
UP BEUTAL Le Cudot	60	2
UP BONDEVAL Station UV	280	20
UP BOURGUIGNON Station pompage	250	10
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès	250	100
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	100	100
UP DAMBELIN Réservoir Village	50	250
UP ECOT Villepré	320	100
UP ETOUVANS Les Essarts	240	100
UP FEULE	250	10
UP ISSANS Vallée du Rupt	2 280	500
UP LONGEVILLE Combe Monney	250	
UP LOUGRES Beausoleil	200	
UP MATHAY	75 000	
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir	95	100
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	150	200
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	100	180
UP PONT DE ROIDE En Presle	300	90
UP PONT DE ROIDE Rochedane	300	80
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV	5	10
UP SOLEMONT Station pompage	200	20
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar	300	60
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda	300	20
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	150	250
<b>Capacité totale</b>	<b>81 550</b>	<b>2 222</b>

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
BACHE NEUCHATEL Lotissement	4
RES AUDINCOURT Champs Montants	1 000
RES DAMBENOIS Trois Bornes	1 500
RES EXINCOURT Haut Service	840
RES GRAND CHARMONT Fougères	3 000
RES HERIMONCOURT La Bouloie	463
RES MATHAY Saint Symphorien	15 000
RES MONTBELIARD Mont Chevis	1 500
RES NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	
RES PONT DE ROIDE Bretey	300
RES PONT DE ROIDE Planches fer	300
RES PONT DE ROIDE Wouters	300
RES REMONDANS La Reclée	120
RES REMONDANS Sous le Gey	100
RES SELONCOURT Les Essarts	1 500
RES ST MAURICE Roche aux Chats	330
RES VILLARS SOUS DAMPJOUX	300
RES VILLARS SS ECOT Haut villa	100
RES VOUJEAUCOURT Bois de Bambe	1 050
RESERVOIR ALLONDANS	300
RESERVOIR AUTECHAUX Les Fermes	100
RESERVOIR BADEVEL	300
RESERVOIR BAVANS Haut	430
RESERVOIR BEUTAL La Guinguette	50
RESERVOIR BEUTAL Village	100
RESERVOIR BONDEVAL	150
RESERVOIR BOURGUIGNON Piguesse	200
RESERVOIR COLOMBIER FONTAINE	250
RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans	300
RESERVOIR DAMPIERRE LES BOIS	1 000
RESERVOIR DASLE Beaucourt	500
RESERVOIR DASLE Cottote	500
RESERVOIR ECOT Lucelans	200
RESERVOIR ETOUVANS des Essarts	100
RESERVOIR ETUPES Coprie	900
RESERVOIR FEULE	200
RESERVOIR GOUX LES DAMBELIN	330
RESERVOIR ISSANS	300
RESERVOIR LONGEVILLE Bas	150
RESERVOIR LONGEVILLE Haut	300
RESERVOIR LOUGRES La Combale	180
RESERVOIR MONTBELIARD Miches	3 000
RESERVOIR MONTBELIARD Montanot	1 365
RESERVOIR SAINT JULIEN Haut	1 600
RESERVOIR SOCHAUX Crepon	4 000
RESERVOIR SOCHAUX Fort Lachaux	1 500
RESERVOIR SOLEMONT	200
RESERVOIR ST MAURICE Chatelot	220
RESERVOIR ST MAURICE Temple	80
RESERVOIR VALENTIGNEY Fourré	1 040

RESESRVOIR SAINT JULIEN Bas	60
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	80
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	
UP DAMBELIN Réservoir Village	250
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	
<b>Capacité totale</b>	<b>47 942</b>

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

**Réservoir ou château d'eau**

**Capacité de stockage  
(m3)**

BACHE NEUCHATEL Lotissement	4
RES PONT DE ROIDE BRETEY	300
RES PONT DE ROIDE PLANCHES FER	300
RES PONT DE ROIDE WOUTERS	300
RES REMONDANS La Reclée	120
RES REMONDANS Sous le Gey	100
RES ST MAURICE Roche aux Chats	330
RES VILLARS SOUS DAMPJOUX	300
RES VILLARS SS ECOT Haut villa	100
RESERVOIR ALLONDANS	300
RESERVOIR AUTECHAUX Les Fermes	100
RESERVOIR BEUTAL La Guinguette	50
RESERVOIR BEUTAL Village	100
RESERVOIR BONDEVAL	150
RESERVOIR BOURGUIGNON PIGUESSE	200
RESERVOIR COLOMBIER FONTAINE	250
RESERVOIR DAMBELIN MAMBOUHANS	300
RESERVOIR DAMPJOUX	50
RESERVOIR ECOT Lucelans	200
RESERVOIR ETOUVANS DES ESSARTS	100
RESERVOIR FEULE	200
RESERVOIR GOUX LES DAMBELIN	330
RESERVOIR ISSANS	300
RESERVOIR LONGEVILLE Bas	150
RESERVOIR LONGEVILLE Haut	300
RESERVOIR LOUGRES La Combale	180
RESERVOIR SAINT JULIEN Haut	1 600
RESERVOIR SOLEMONT	200
RESERVOIR ST MAURICE CHATELOT	220
RESERVOIR ST MAURICE Temple	80
RESESRVOIR SAINT JULIEN Bas	60
<b>Capacité totale</b>	<b>7 274</b>

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
RES AUDINCOURT CHAMPS MONTANTS	1 000
RES DAMBENOIS TROIS BORNES	1 500
RES EXINCOURT HAUT SERVICE	840
RES GRAND CHARMONT FOUGÈRES	3 000
RES HERIMONCOURT LA BOULOIE	463
RES MATHAY SAINT SYMPHORIEN	15 000
RES MONTBELIARD MONT CHEVIS	1 500
RES SELONCOURT LES ESSARTS	1 500
RES VOUJEAUCOURT BOIS DE BAMBE	1 050
RESERVOIR BADEVEL	300
RESERVOIR BAVANS HAUT	430
RESERVOIR DAMPIERRE LES BOIS	1 000
RESERVOIR DASLE BEAUCOURT	500
RESERVOIR DASLE COTTOTE	500
RESERVOIR ETUPES COPRIE	900
RESERVOIR MONTBELIARD MICHES	3 000
RESERVOIR MONTBELIARD MONTANOT	1 365
RESERVOIR SOCHAUX CREPON	4 000
RESERVOIR SOCHAUX FORT LACHAUX	1 500
RESERVOIR VALENTIGNEY FOURRÉ	1 040
<b>Capacité totale</b>	<b>40 388</b>

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
ACCELERATEUR ECOT Fontaines	10	
ACCELERATEUR VILLARS DAMPJOUX	5	
ST POMPAGE AUTECHAUX Landry	5	
ST POMPAGE COLOMBIER Douve	15	
ST POMPAGE DAMBELIN Grande Rue	5	
ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans	12	
ST POMPAGE LOUGRES La Combale	15	
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com	10	
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Mai	10	
ST REP AUTECHAUX Château d'eau	8	
ST REPRISE HERIMONCOURT Crevas	90	500
ST REPRISE MONTBELIARD Citadel	216	2 000
ST REPRISE SELONCOURT Paupin	110	
ST REPRISE SOCHAUX Vignes	75	
STATION REPRISE BART bas	34	1 097
STATION REPRISE DASLE	120	
STATION REPRISE ETUPES Péage	100	
STATION REPRISE NOMMAY	200	2 000
SURP DAMBENOIS Trois Bornes	120	
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	5	
SURP DAMPIERRE Le Fays	2	
SURP DAMPIERRE Rte d'Etouvans	3	
SURP FESCHES LE CHATEL Emmanüs	15	
SURP HERIMONCOURT Grammont	20	
SURP PONT DE ROIDE Chapelle	5	
SURP PONT DE ROIDE Gravale	5	
SURPRESSEUR BART Haut	20	350
SURPRESSEUR BAVANS	11	19
SURPRESSEUR BEUTAL	5	
SURPRESSEUR BONDEVAL Grande Ru	5	
SURPRESSEUR ECOT A36 et réserv	8	300
SURPRESSEUR ECOT Village et ré	8	150
SURPRESSEUR ETUPES COPRIE		
SURPRESSEUR LONGVELLE Beutal		
SURPRESSEUR MATHAY la Prusse	25	
SURPRESSEUR RAYNANS	5	
SURPRESSEUR REMONDANS Mauchamp	6	
SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautr	7	
<b>Capacité totale</b>		<b>6 416</b>

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

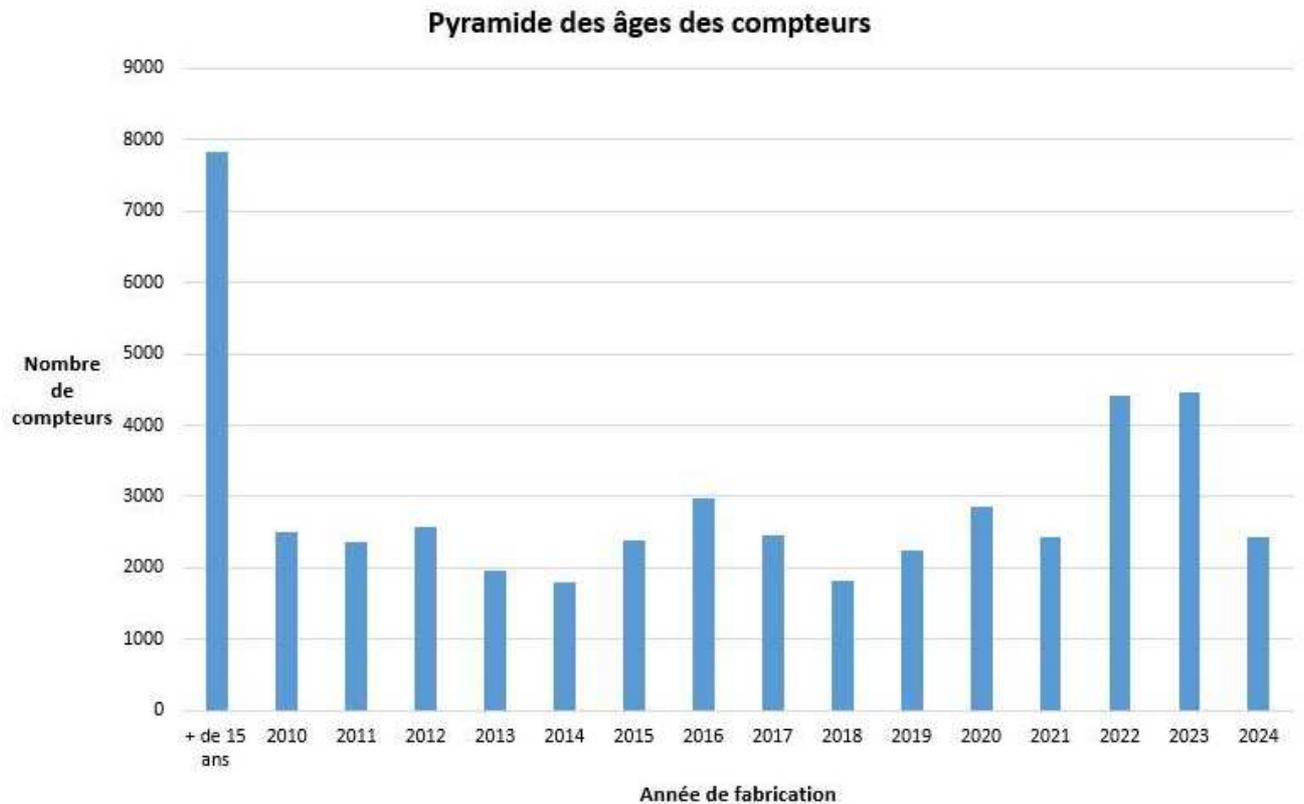
<b>Installation de reprise, de pompage ou surpresseur</b>	<b>Débit des pompes (m3/h)</b>
ACCELERATEUR ECOT Fontaines	10
ACCELERATEUR VILLARS DAMPJOUX	5
ST POMPAGE AUTECHAUX LANDRY	5
ST POMPAGE COLOMBIER Douve	15
ST POMPAGE DAMBELIN Grande Rue	5
ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans	12
ST POMPAGE LOUGRES La Combale	15
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com	10
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Mai	10
ST REP AUTECHAUX CHÂTEAU D'EAU	8
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	5
SURP DAMPIERRE Le Fays	2
SURP DAMPIERRE Rte d'Etouvans	3
SURP PONT DE ROIDE Chapelle	5
SURP PONT DE ROIDE Gravale	5
SURPRESSEUR BEUTAL	5
SURPRESSEUR BONDEVAL Grande Ru	5
SURPRESSEUR ECOT A36 ET RÉSERV	8
SURPRESSEUR ECOT Village et ré	8
SURPRESSEUR LONGVELLE BEUTAL	
SURPRESSEUR RAYNANS	5
SURPRESSEUR REMONDANS Mauchamp	6
SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautr	7
PMA - SECTEUR PMA29 - EAU	

<b>Installation de reprise, de pompage ou surpresseur</b>	<b>Débit des pompes (m3/h)</b>
ST REPRISE HERIMONCOURT CREVAS	90
ST REPRISE MONTBELIARD CITADEL	216
ST REPRISE SELONCOURT PAUPIN	110
ST REPRISE SOCHAUX VIGNES	75
STATION REPRISE BART BAS	34
STATION REPRISE DASLE	120
STATION REPRISE ETUPES PÉAGE	100
STATION REPRISE NOMMAY	200
SURP DAMBENOIS TROIS BORNES	120
SURP FESCHES LE CHATEL EMMANÜS	15
SURP HERIMONCOURT GRAMMONT	20
SURPRESSEUR BART HAUT	20
SURPRESSEUR BAVANS	11
SURPRESSEUR ETUPES COPRIE	
SURPRESSEUR MATHAY LA PRUSSE	25

## **INVENTAIRE DES RESEAUX**

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
<b>Longueur totale tous DN (ml)</b>	<b>10 549</b>	<b>1 095 823</b>	<b>1 106 372</b>
DN 20 (mm)		15	15
DN 25 (mm)		211	211
DN 30 (mm)		3 736	3 736
DN 40 (mm)		24 069	24 069
DN 50 (mm)	2 021	16 100	18 121
DN 60 (mm)	2 052	183 979	186 031
DN 75 (mm)	175	15 524	15 699
DN 80 (mm)	849	64 723	65 572
DN 90 (mm)		8 162	8 162
DN 100 (mm)	2 081	332 132	334 213
DN 110 (mm)	1 161	10 683	11 844
DN 125 (mm)	487	82 410	82 897
DN 150 (mm)	1 331	184 987	186 318
DN 160 (mm)		4 259	4 259
DN 175 (mm)		4 450	4 450
DN 200 (mm)		66 167	66 167
DN 225 (mm)		1 959	1 959
DN 250 (mm)	346	17 707	18 053
DN 300 (mm)		17 458	17 458
DN 350 (mm)		2 710	2 710
DN 400 (mm)		18 302	18 302
DN 500 (mm)		7 643	7 643
DN 600 (mm)		4 559	4 559
DN 700 (mm)		11 892	11 892
DN 800 (mm)		1 189	1 189
DN 1000 (mm)		87	87
DN indéterminé (mm)	46	10 710	10 756

## PYRAMIDE DES COMPTEURS



## 5.7. RESEAUX

### INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30	30	30	92	102

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2024 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

### INVENTAIRES DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Canalisations</b>						
Longueur totale du réseau (km)	233,2	312,2	343,5	1 487,3	1 497,8	0,7%
Longueur d'adduction (ml)	3 712	6 474	10 511	8 810	10 549	19,7%
Longueur de distribution (ml)	229 449	305 737	332 965	1 478 474	1 487 233	0,6%
<i>dont canalisations</i>	193 604	260 962	287 217	1 092 561	1 095 823	0,3%
<i>dont branchements</i>	35 845	44 775	45 748	385 913	391 410	1,4%
<b>Equipements</b>						
Nombre d'appareils publics	416	576	576	2 510	2 509	-0,0%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	384	513	513	2 456	2 455	-0,0%
<i>dont bouches d'incendie</i>		3	3	13	13	0,0%
<i>dont puisards d'incendie</i>	4	4	4			
<i>dont bornes fontaine</i>	1	1	1	4	4	0,0%
<i>dont bornes de puisage</i>			1	2	2	0,0%
<i>dont bouches d'arrosage</i>				33	33	0,0%
<b>Branchements</b>						
Nombre de branchements	7 169	8 955	9 001	41 152	41 690	1,3%

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1	Qualification
<b>Compteurs</b>							
Nombre de compteurs	7 169	8 955	9 267	49 766	50 196	0,9%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	6 910	8 597	8 867	47 634	47 454	-0,4%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	259	358	400	2 132	2 742	28,6%	

## RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,11</b>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>	<b>0,44</b>
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	193 604	260 962	287 217	1 092 561	1 095 823
Longueur renouvelée totale (ml)	0	560	2 447	5 035	8 496
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	560	2 447	1 782	6 058

## RENOUVELLEMENTS DES BRANCHEMENTS

<b>Renouvellement des branchements plomb</b>	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre de branchements	7 169	8 955	9 001	41 152	41 690	1,3%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	0	7	3	3	0	-100,0%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0%
<i>Branchements plomb découverts pendant l'année</i>	4	22	12	66	67	1,5%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	4	15	16	66	70	6,1%
<i>% de branchements plomb supprimés</i>			228,57%	2 200,00%	2 333,33%	6,1%

(\*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(\*\*) par le Délégataire et par la Collectivité

## RENOUVELLEMENTS DES COMPTEURS

<b>Renouvellement des compteurs</b>	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre de compteurs	7 169	8 955	9 267	49 766	50 196	0,9%
Nombre de compteurs remplacés	125	1 018	922	4 024	3 609	-10,3%
Taux de compteurs remplacés	1,7	11,4	10,0	8,1	7,2	-11,1%

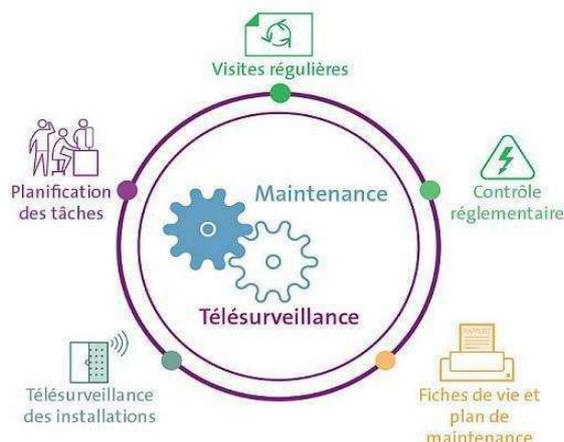
## REPARATION DES FUITES

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	19	16	20	120	141	17,5%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	29	34	26	177	154	-13,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,0%
Nombre de fuites sur compteur	43	123	56	396	304	-23,2%
Nombre de fuites sur équipement	0	5	3	20	0	-100,0%
Nombre de fuites sur autre support	5	0	0			
Nombre de fuites réparées	96	178	105	713	599	-16,0%
Linéaire soumis à recherche de fuites	4 036	381 000	124 096	1 426 881	1 179 091	-17,4%

## 5.8. GESTION DES INSTALLATIONS

### MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

#### La Maintenance des Installations Électromécaniques



L'Eau du Pays de Montbéliard a mis en œuvre une organisation visant à garantir la meilleure préservation possible du patrimoine électromécanique qui lui est confié. Les besoins d'opérations de maintenance sont générés par :

- des gammes de maintenance préventives,
- des contrôles réglementaires,
- des audits qualité ou sécurité,
- des défauts détectés par les outils de télésurveillance,
- des contrôles in situ,
- des demandes des clients,

Les opérations sont toutes tracées et en majorité préalablement planifiées. Une cellule dédiée assure la mise à jour de la base de données patrimoniale, du planning des intervenants et des fiches de vie associées à chaque équipement. Les ordres d'intervention sont planifiés et transmis hebdomadairement par GSM sur les SMARTPHONE dont sont dotés individuellement chaque intervenant. Les mises à jours du planning affiché par le PDA sont réalisées en temps réel, de même que la restitution des comptes-rendus d'interventions complétés par les électromécaniciens.

#### Les Contrôles réglementaires



L'ensemble des installations comportant des équipements électromécaniques, de levage ou à pression est soumis annuellement à des contrôles réglementaires par un organisme spécialisé agréé. Les comptes rendus sont exploités et donnent lieu à la mise en œuvre de programmes de mise en conformité des installations.

Dans ce cadre, nous avons réalisé en 2024 les contrôles suivants :

Nature du contrôle	Installations concernées	Date du dernier contrôle
Installations électriques	tous les sites	12/2024
Equipements de levage	tous les sites	07/2024
Portes et portails	tous les sites	07/2024
Climatisation	Usine MATHAY	29/03/2024
Extincteur	Usine MATHAY	04/07/2024
BAES	Usine MATHAY	04/07/2024
TMD	Usine MATHAY	01/02/2024

### **L'entretien des Ouvrages**

Les réservoirs de stockage sont nettoyés conformément à la réglementation en vigueur.

Le délégataire entreprend des opérations de maintenance électromécanique programmées mais également un suivi et un entretien régulier des équipements.

Les espaces verts sont entretenus au fil de l'année par une entreprise sous-traitante.

Le délégataire réalise les opérations d'entretien des analyseurs de chlore : vérification de la mesure, étalonnage si nécessaire, nettoyage, changement de pièces, etc...

Les ouvrages font également l'objet d'un suivi de l'état du périmètre de protection :

- Contrôle des abords
- Contrôle de l'absence de dépôts suspects, de produits chimiques
- Suivi des débits et des niveaux
- Test des dispositifs anti-intrusion existants et de la communication du site avec la télégestion principale

**Détail des lavages réservoirs**

Nom du réservoir	Date du lavage	Conformité bactériologique
RESERVOIR MONTBELIARD Miches	12/02/2024	oui
RES HERIMONCOURT La Bouloie	15/04/2024	oui
ST REPRISE HERIMONCOURT Crevas	15/04/2024	oui
RES SELONCOURT Les Essarts	15/04/2024	oui
ST REPRISE SELONCOURT Paupin	15/04/2024	oui
ST REPRISE MONTBELIARD Citadel	16/04/2024	oui
ST REPRISE HERIMONCOURT Crevas	16/04/2024	oui
RES VOUEAUCOURT Bois de Bambe	16/04/2024	oui
RESERVOIR BADEVEL	16/04/2024	oui
ST REPRISE SELONCOURT Paupin	16/04/2024	oui
RESERVOIR MONTBELIARD Miches	16/04/2024	oui
RESERVOIR ETUPES Coprie	18/04/2024	oui
RESERVOIR SOCHAUX Crepon	18/04/2024	oui
RES GRAND CHARMONT Fougères	18/04/2024	oui
RESERVOIR SOCHAUX Crepon	19/04/2024	oui
STATION REPRISE NOMMAY	19/04/2024	oui
RESERVOIR BADEVEL	19/04/2024	oui
RESERVOIR SOCHAUX Fort Lachaux	13/05/2024	oui
RES MATHAY Saint Symphorien	13/05/2024	oui
STATION REPRISE BART bas	13/05/2024	oui
ST REPRISE SOCHAUX Vignes	13/05/2024	oui
RESERVOIR MONTBELIARD Montanot	14/05/2024	oui
ST REPRISE SOCHAUX Vignes	14/05/2024	oui
STATION REPRISE NOMMAY	14/05/2024	oui
RESERVOIR DASLE Cottote	14/05/2024	oui
SURPRESSEUR BART Haut	15/05/2024	oui
ST REPRISE MONTBELIARD Citadel	15/05/2024	oui
RES MONTBELIARD Mont Chevis	15/05/2024	oui
RES MATHAY Saint Symphorien	27/05/2024	oui
RES MATHAY Saint Symphorien	30/05/2024	oui
RES GRAND CHARMONT Fougères	04/07/2024	oui
RES AUDINCOURT Champs Montants	28/10/2024	oui
RESERVOIR DAMPIERRE LES BOIS	12/11/2024	oui
RESERVOIR DASLE Beaucourt	13/11/2024	oui
RESERVOIR BAVANS Haut	13/11/2024	oui
RES DAMBENOIS Trois Bornes	13/11/2024	oui
RES EXINCOURT Haut Service	14/11/2024	oui
RESERVOIR VALENTIGNEY Fourré	14/11/2024	oui
RESERVOIR LOUGRES La Combale	02/04/2024	oui
RESERVOIR SAINT JULIEN Bas	02/04/2024	oui
RESERVOIR LONGEVILLE Bas	03/04/2024	oui
RESERVOIR SAINT JULIEN Haut	03/04/2024	oui
RESERVOIR ST MAURICE Temple	03/04/2024	oui
RESERVOIR ALLONDANS	04/04/2024	oui
RESERVOIR ISSANS	04/04/2024	oui
RESERVOIR ST MAURICE Chatelot	04/04/2024	oui
RES NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	27/05/2024	oui
RES PONT DE ROIDE Bretey	27/05/2024	oui
RES VILLARS SOUS DAMPJOUX	27/05/2024	oui
RES PONT DE ROIDE Wouters	28/05/2024	oui

RESERVOIR SOLEMONT	28/05/2024	oui
ST POMPAGE COLOMBIER Les Crêts	28/05/2024	oui
ST POMPAGE AUTECHAUX Grande Rue	28/05/2024	oui
RES REMONDANS La Reulée	29/05/2024	oui
RES VILLARS SS ECOT Haut villa	29/05/2024	oui
RESERVOIR FEULE	29/05/2024	oui
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	29/05/2024	oui
RESERVOIR BOURGUIGNON Piguesse	30/05/2024	oui
RESERVOIR COLOMBIER FONTAINE	30/05/2024	oui
RESERVOIR LONGEVILLE Haut	30/05/2024	oui
RES REMONDANS Sous le Gey	10/06/2024	oui
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	10/06/2024	oui
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	10/06/2024	oui
ST POMPAGE ECOT villepré	10/06/2024	oui
RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans	11/06/2024	oui
RESERVOIR ECOT Lucelans	11/06/2024	oui
UP DAMBELIN Réservoir Village	11/06/2024	oui
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	11/06/2024	oui
RES ST MAURICE Roche aux Chats	12/06/2024	oui
RESERVOIR BEUTAL Village	12/06/2024	oui
RESERVOIR ETOUVANS des Essarts	12/06/2024	oui
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com	12/06/2024	oui
RES PONT DE ROIDE Planches fer	13/06/2024	oui
ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans	13/06/2024	oui
ST REP AUTECHAUX Château d'eau	13/06/2024	oui
RESERVOIR ECOT Village	13/06/2024	oui
RESERVOIR AUTECHAUX Les Fermes	15/11/2024	oui
RESERVOIR BONDEVAL	15/11/2024	oui

Le réservoir de Neuchatel Urtiere n'a pas été lavé en 2024 pour cause d'accès dangereux- il s'agit d'une bache d'eau brute qui sera lavée en 2025 lors d'importants travaux d'aménagement de PMA.

## 5.9. OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT, DE MAINTENANCE ET TRAVAUX REALISES

### RENOUVELLEMENT INSTALLATIONS

<b>Installations électromécaniques</b>	<b>Opération réalisée dans l'exercice</b>	<b>Mode de gestion</b>
<b>CAPTAGE BONDEVAL Station de pompage</b>		
<b>SE-----</b>		
Pompe d'élévation 1	Renouvellement	Cté de service
<b>UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue</b>		
<b>Produits de Traitement - Chlore Gazeux</b>		
Hydroéjecteur	Renouvellement	Compte
<b>UP BOURGUIGNON Station pompage</b>		
<b>File Eau - Elévation</b>		
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement	Cté de service
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
Armoire de Commande pompage	Renouvellement	Compte
<b>UP COLOMBIER FONTAINE les Crés</b>		
<b>File Eau - Elévation</b>		
Pompe d'élévation 1	Renouvellement	Compte
<b>UP DAMBELIN Réservoir Cul des Moulins</b>		
<b>File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E</b>		
Sonde Kapta	Renouvellement	Cté de service
<b>UP DAMBELIN Réservoir Village</b>		
<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>		
Vanne de Régulation remplissage cuve	Renouvellement	Cté de service
<b>UP ECOT Villepré</b>		
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
Armoire de Commande pompage	Renouvellement	Compte
Démarrateur pompe 1	Renouvellement	Compte
Démarrateur pompe 2	Renouvellement	Compte
<b>UP ETOUVANS Les Essarts</b>		
<b>Air de Process/Lavage - Production d'Air</b>		
Surpresseur d'air pour lavage filtres	Renouvellement	Cté de service
<b>UP FEULE</b>		
<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>		
Pompe exhaure 1	Renouvellement	Compte
<b>File Eau - Elévation</b>		
Dispositif Anti-Bélier	Renouvellement	Compte
<b>Air de Service - Production d'Air circuit pneumatique</b>		
Compresseur	Renouvellement	Cté de service
<b>Produits de Traitement - Chlore Gazeux</b>		
Hydroéjecteur	Renouvellement	Compte
<b>UP ISSANS Vallée du Rupt</b>		
<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>		

Débitmètre eau brute	Renouvellement	Compte
<b>File Eau - Séparation Membranaire</b>		
Débitmètre skid 1	Renouvellement	Compte
<b>File Boues - Extraction des Boues</b>		
Pompe de relèvement au réseau EU	Renouvellement	Cté de service
<b>Air de Process/Lavage - Production d'Air</b>		
Compresseur SKID 2	Renouvellement	Compte
<b>Produits de Traitement - Eau de Javel</b>		
Pompe Doseuse javel S1	Renouvellement	Cté de service
<b>Produits de Traitement - Chlore Gazeux</b>		
Inverseur	Renouvellement	Compte
<b>UP LONGEVILLE SUR LE DOUBS Combe Monney</b>		
<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>		
Pompe forage	Renouvellement	Compte
Compteur arrivée forage	Renouvellement	Compte
<b>UP PONT DE ROIDE VERMONDANS En Presle</b>		
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
Variateur de Fréquence pompe 2	Renouvellement	Cté de service
<b>UP PONT DE ROIDE VERMONDANS Rochedane</b>		
<b>File Eau - Elévation</b>		
Compeur refoulement	Renouvellement	Compte
<b>Produits de Traitement - Chlore Gazeux</b>		
Chloromètre B	Renouvellement	Compte
Inverseur	Renouvellement	Compte
Inverseur (RNP 2024)	Renouvellement	Cté de service
<b>UP SOLEMONT Station pompage</b>		
<b>File Eau - Surpresseur ferme du Mont</b>		
Pompe d'Elévation / Surpression	Renouvellement	Compte
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
Armoire de Commande pompage	Renouvellement	Compte
<b>UP VILLARS SOUS DAMPJOUX Rochedane</b>		
<b>File Eau - Elévation</b>		
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement	Compte
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
Armoire de Commande pompage	Renouvellement	Compte
<b>UP VILLARS SOUS ECOT Réservoir bas village</b>		
<b>File Eau - Elévation</b>		
Compteur refoulement et distribution	Renouvellement	Compte
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement	Compte
<b>File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E</b>		
Compteur alimentation cuve	Renouvellement	Compte
Compteur distribution bas service	Renouvellement	Compte

<b>RESERVOIR AUTECHAUX ROIDE Les Fermes</b>		
<b>SE-----</b>		
Pompe surpresseur ferme	Renouvellement	Compte
<b>RESERVOIR GOUX LES DABELIN</b>		
<b>File Eau</b>		
Sonde Kapta	Renouvellement	Cté de service
<b>RESERVOIR PONT DE ROIDE VERMONDANS Wouters</b>		
<b>SE-----</b>		
Analyseur de chlore	Renouvellement	Cté de service
<b>RESERVOIR SAINT JULIEN Bas</b>		
Sonde de niveau réservoir	Renouvellement	Compte
<b>RESERVOIR VILLARS SOUS ECOT Haut village</b>		
<b>SE-----</b>		
Compteur distribution haut service	Renouvellement	Compte
<b>STATION POMPAGE AUTECHAUX rue du château d'eau</b>		
<b>SE-----</b>		
Compteur secto rue du Château d'eau	Renouvellement	Compte
Compteur secto refoulement Landry	Renouvellement	Compte
<b>STATION POMPAGE AUTECHAUX ROIDE Rue du Landry</b>		
<b>SE-----</b>		
Pompe n°2 ref: KSB Movichrom NG5/72 R	Renouvellement	Compte
Compteur Refoulement	Renouvellement	Compte
<b>STATION POMPAGE AUTECHAUX ROIDE rue du Moulin</b>		
<b>SE-----</b>		
Pompe 2	Renouvellement	Compte
Compteur	Renouvellement	Compte
<b>STATION POMPAGE ETOUVANS La Raydans</b>		
<b>SE-----</b>		
Variateur de Fréquence pompe skid 1	Renouvellement	Cté de service
<b>SURPRESSEUR DAMPIERRE SUR LE DOUBS Golf et réservo</b>		
<b>SE-----</b>		
Détecteur de niveau cuve	Renouvellement	Compte
Pompe 2	Renouvellement	Compte
<b>SURPRESSEUR RAYNANS</b>		
<b>SE-----</b>		
Pompe de surpression 1	Renouvellement	Compte
Pompe de surpression 2	Renouvellement	Compte
Armoire de Commande surpresseur	Renouvellement	Compte
<b>SURPRESSEUR REMONDANS-VAIVRE Mauchamps</b>		
<b>SE-----</b>		
Déplacement branchement Elec	Renouvellement	Compte
<b>UP MATHAY</b>		

<b>Station d'alerte - Station d'alerte</b>		
Mesure turbidité	Renouvellement	Compte
Mesure O2	Renouvellement	Compte
Mesure DCO	Renouvellement	Compte
<b>Traitement Eau Mathay 1 - Pompage EB</b>		
Pompe 1 AC-PC-1100	Renouvellement	Compte
Débitmètre AC-FIT-1100	Renouvellement	Compte
<b>Traitement Eau Mathay 1 - Décantation</b>		
Turbidimètre Eau décantée Multifo 1 M1	Renouvellement	Compte
<b>Traitement Eau Mathay 1 - Extraction Boues Multifl</b>		
Pompe de Soutirage Boue 2 AL-PV-1200 (secours)	Renouvellement	Compte
<b>Traitement Eau Mathay 1 - Filtration</b>		
Turbidimètre AH-DIT-1220	Renouvellement	Compte
Vanne de Régulation eau filtrée 2	Renouvellement	Compte
Filtre à sables 3	Rénovation	Compte
Vanne de Régulation eau filtrée 8	Renouvellement	Compte
Filtre à sables 9	Rénovation	Compte
Turbidimètre rejet filtre M1 AH-AIT-1100	Renouvellement	Compte
<b>Traitement Eau Mathay 1 - Bâche Eau Filtrée Totale</b>		
Débitmètre bas AI-FIT-1100	Renouvellement	Compte
<b>Air de Process tracvac - Production d'Air</b>		
Compresseur d'air (> 5 bars)	Rénovation	Cté de service
<b>Traitement Eau Mathay 2 - Prise EB M2</b>		
Pont Roulant PE2	Rénovation	Compte
Motoréducteur pont PE2 AV/AR côté Valentigney	Renouvellement	Cté de service
Turbidimètre Eau du DOUBS BC-DIT-1100	Renouvellement	Compte
Débitmètre Eau Brute M2 BC-FIT-1100	Renouvellement	Compte
Vanne d'Isolment Refoulement Eau brute MY2	Renouvellement	Compte
<b>Traitement Eau Mathay 2 - Décantation M2</b>		
Pompe échantillon eau décantée	Renouvellement	Cté de service
<b>Traitement Eau Mathay 2 - Filtration M2</b>		
Vanne sortie eaux filtrées F1 M2	Rénovation	Cté de service
Vanne Sortie Eau Filrée Filtre 2 Mathay 2	Rénovation	Cté de service
Vanne Sortie Eau Filrée Filtre 3 Mathay 2	Rénovation	Cté de service
Turbidimètre Eau Filtrée Filtre 1 M2 A09026 BG-DIT	Renouvellement	Compte
Turbidimètre Eau Filtrée Filtre 2 M2 A09027 BG-DIT	Renouvellement	Compte
Turbidimètre Eau Filtrée Filtre 3 M2 A09028 BG-DIT	Renouvellement	Compte
Turbidimètre rejet 1 éres Eaux Filtres M2 BG-DIT-4	Renouvellement	Compte
<b>Eau de Service Ozone - Préparation</b>		
Pompe 2 Eau de Service Ozone	Renouvellement	Compte
<b>Air de Service Ozone - Production</b>		

Compresseur CO20	Rénovation	Cté de service
<b>Air de Service Ozone - Préparation / Traitement</b>		
Sécheur d'Air D010	Renouvellement	Compte
Sécheur d'Air D030	Renouvellement	Compte
Echangeur Thermique	Renouvellement	Compte
<b>Eau Traitée - Distribution Eau Traitée 7500</b>		
compensateur de dilatation N°2	Renouvellement	Cté de service
Pompe Refoulement PRÊT 4 N°31 BI-PC-1400	Renouvellement	Compte
Vanne vidange refoulement vers St Symphorien	Renouvellement	Cté de service
Turbidimètre 1 Eau Traitée BI-DIT-1200	Renouvellement	Compte
Débitmètre Eau Traitée BI-FIT-1300	Renouvellement	Compte
<b>File Boues - Bâche Eaux Sales M2</b>		
Pompe 1 N°11 CI-PC-1100	Renouvellement	Compte
<b>File Boues - Bâche Générale Eaux Sales M1 M2</b>		
Agitateur 2 CB-AA-1200	Renouvellement	Compte
<b>File Boues - Réception des Boues à Traiter</b>		
Motoréducteur Agitateur Boues / Chaux	Renouvellement	Compte
<b>File Boues - Déshydratation Boues à Traiter</b>		
Rampe de Lavage	Rénovation	Cté de service
<b>Produits de Traitement - Polychlorosulfate Basique</b>		
Débitmètre Coagulant Multiflo 1 AP-FIT-1100	Renouvellement	Compte
<b>Produits de Traitement - Polychlorosulfate Basique</b>		
Débitmètre Coagulant BQ-FIT-1300	Renouvellement	Compte
<b>Produits de Traitement - Chlore Gazeux</b>		
Chloromètre Tank N°1	Renouvellement	Compte
Chloromètre Tank N°2	Renouvellement	Compte
Chloromètre Tank N°3	Renouvellement	Compte
Chloromètre Tank N°4	Renouvellement	Compte
Chloromètre Tank N°5	Renouvellement	Compte
Chloromètre Tank N°6	Renouvellement	Compte
Pompe Hyposulfite Tour Neutralisation	Renouvellement	Compte
<b>Produits de Traitement - Ozone</b>		
Ozoneur OZ010	Rénovation	Cté de service
Ozoneur OZ020	Rénovation	Compte
Ozoneur OZ030	Rénovation	Cté de service
Destructeur d'Ozone	Rénovation	Cté de service
Analyseur d'Ozone OZ030 C031 A97072	Renouvellement	Compte
Uvozon OZ030 030QT01 A98040	Renouvellement	Compte
<b>Produits de Traitement - CAP (Charbon Actif en Pou</b>		
Vanne sortie vis convoyeuse	Rénovation	Cté de service

<b>File Air Ambiant - Traitement et Transfert de l'Air</b>		
Déshumidificateur Flocculation BE-SI-1100	Renouvellement	Compte
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
Commande PE1	Renouvellement	Compte
Commande synoptique bornes relais	Renouvellement	Compte
Commande voies ANA M2	Rénovation	Compte
Commande CAP UB	Renouvellement	Compte
Commande pompes eau filtrée M1	Renouvellement	Compte
Automate régulation filtres M1	Renouvellement	Compte
Onduleur Ozone Mathay 2	Renouvellement	Cté de service
Démarrateur pompe refoulement eau traitée 2	Renouvellement	Compte
Automate Pilote Ozoneurs	Renouvellement	Compte
Automate ozoneur OZ020	Renouvellement	Compte
<b>Energies - Poste de Livraison Electricité TGBT M2</b>		
Transformateur Triphasé TR1 TGBT M2	Rénovation	Cté de service
<b>Energies - Production Energie Electrique</b>		
Inverseur automatique de Source	Renouvellement	Cté de service
<b>Distribution Electrique</b>		
Jeu de Barres Mathay 2	Rénovation	Compte
<b>RESERVOIR AUDINCOURT Champs Montants</b>		
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
Analyseur de chlore	Renouvellement	Compte
Compteur Champs Montants	Renouvellement	Compte
Vanne de Régulation remplissage	Renouvellement	Compte
<b>RESERVOIR DASLE Beaucourt</b>		
Support de Télétransmission	Renouvellement	Cté de service
<b>RESERVOIR GRAND CHARMONT Fougères</b>		
Crépine cuve 1	Renouvellement	Cté de service
<b>RESERVOIR HERIMONCOURT La Bouloie</b>		
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
<b>RESERVOIR MATHAY Saint Symphorien</b>		
Crépine Cuve 1	Renouvellement	Cté de service
Crépine Cuve 2	Renouvellement	Cté de service
Analyseur chlore 1 A96003	Renouvellement	Compte
Analyseur chlore 2 A05002	Renouvellement	Compte
<b>RESERVOIR MONTBELIARD Miches</b>		
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
Compteur SAINTE SUZANNE	Renouvellement	Compte
Canalisation Cuve 1	Rénovation	Cté de service
<b>RESERVOIR MONTBELIARD Mont Chevis</b>		

Analyseur de chlore A04001	Renouvellement	Compte
Canalisation Réservoir	Rénovation	Cté de service
<b>RESERVOIR MONTBELIARD Montanot</b>		
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
<b>STATION REPRISE BART bas</b>		
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
<b>STATION REPRISE DASLE</b>		
Analyseur de chlore A97014	Renouvellement	Compte
Capteur de pression conduite refoulement	Renouvellement	Compte
<b>STATION REPRISE HERIMONCOURT Sur Crevas</b>		
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
Canalisation Réservoir	Rénovation	Cté de service
<b>STATION REPRISE MONTBELIARD La Citadelle</b>		
Compteur Citadelle	Renouvellement	Compte
Analyseur Chlore A04002	Renouvellement	Compte
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
Vanne d'Isolation alimentation cuve 1	Renouvellement	Cté de service
<b>STATION REPRISE NOMMAY</b>		
Analyseur de chlore distribution	Renouvellement	Compte
Vanne d'Isolation vidange cuve 1	Renouvellement	Cté de service
Analyseur de Chlore Pompage	Renouvellement	Compte
<b>SURPRESSEUR BAVANS</b>		
Sonde de niveau	Renouvellement	Compte
<b>SURPRESSEUR DAMBENOIS Trois Bornes</b>		
Pompe GR2	Renouvellement	Compte
<b>SURPRESSEUR HERIMONCOURT Grammont</b>		
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement	Compte
Compteur GRAMONT	Renouvellement	Compte
<b>PROTECTION CATHODIQUE ETUPES Bateliers</b>		
Protection Cathodique	Renouvellement	Compte
<b>Ensemble technique pour fond patrimonial</b>		
<b>—</b>		
FONDS PATRIMONIAL 24/XBK23	Renouvellement	Compte
FONDS PATRIMONIAL EAU PMA29 XBK32 2024	Renouvellement	Compte
Fonds patrimonial eau lot Château Etupes	Renouvellement	Compte
FONDS PATRIMONIAL CHIFFOGNE MONTBELLIARD	Renouvellement	Compte
Fonds patrimonial Rue Charles Joly Montbéliard	Renouvellement	Compte
Fonds patrimonial Rue de Dasle Audincourt	Renouvellement	Compte
Fonds patrimonial Rue Huit Mai Audincourt	Renouvellement	Compte
FONDS PATRIMONIAL ANALYSEUR PERI URBAIN	Renouvellement	Compte
Fonds Pat Eau Huit Mai Audincourt Tr1	Renouvellement	Compte
Fonds patrimonial UP Mathay Débitmètre rétrolavag	Renouvellement	Compte

## RENOUVELLEMENT PATRIMOINE RESEAUX

## RENOUVELLEMENT VANNES RESEAUX

<b>Réseaux</b>	<b>Quantité renouvelée dans l'exercice</b>	<b>Mode de gestion</b>
<b>Réseau (lot)</b>		
BRANCHEMENTS EAU - PROGRAMME	115	Compte
BRANCHEMENTS EAU	14	Compte
BRANCHEMENTS EAU - NON PROGRAMME	30	Cté de service
BRANCHEMENTS EAU	14	Cté de service
COMPTEURS EAU	918	Compte
COMPTEURS EAU	160	Compte
COMPTEURS EAU	15	Cté de service
COMPTEURS EAU	76	Cté de service
COMPTEURS EAU	2842	Compte

## TRAVAUX NEUFS DELEGATAIRE INSTALLATIONS

<b>Installations électromécaniques</b>	<b>Réalisé dans l'exercice</b>
<b>1er Etablissement</b>	
<b>1er Etablissement</b>	
Actions de communications eau (X6K23) 2024 (X6K23)	X
Aménagement bureau conso Montbéliard (X6K57) 2024 (X6K57)	X
CONT.INTEGRES 2020 REPRIS.CPTR AB (W6K06) 2024 (W6K06)	X
SEPM Territoire d'innovation durable (X6K58) 2024 (X6K58)	X
Sectorisation par Logger PMA29 (X6K46) 2024 (X6K46)	X
Sectorisation réseau eau (X6K36) 2024 (X6K36)	X
Sécurisation réseaux (X6K25) 2024 (X6K25)	X
Sécurisation usines (X6K26) 2024 (X6K26)	X
Télégestion (X6K29) 2024 (X6K37)	X

### 5.9.1. MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INCENDIE

Tous les poteaux de PMA ont reçu un contrôle de bon fonctionnement cette année et ont fait l'objet d'un contrôle débit-pression selon un programme pluriannuel établi par les services de PMA sur la base d'une mesure de débit/pression tous les 3 ans par poteau incendie.

Les opérations de maintenance des poteaux incendie réalisées en 2024 sont détaillées ci-dessous :

- 888 mesures de débit et pression (détail par commune ci-dessous)
- 1664 contrôles/manoeuvres (détail par commune ci-dessous)
- 44 chaînettes de bouchons remplacées
- 4 bouchons Dn 65 remplacés
- 24 bouchons Dn 100 remplacés

#### Débit/pression

Commune	Nombre de PI contrôlés
Allenjoie	33
Arbouans	26
Audincourt	175
Bart	39
Bethoncourt	1
Brognard	26
Dasle	34
Etupes	1
Exincourt	66
Feschés-Le-Châtel	41
Grand Charmont	65
Mandeure	3
Montbéliard	19
Nommay	1
Sainte Suzanne	1
Seloncourt	100
Vandoncourt	27
Allondans	6
Blamont	27
Bourguignon	21
Dampierre sur le Doubs	11
Dannemarie	3
Echenans	4
Ecot	20
Glavay	7
Issans	7
Lougres	28
Meslières	12
Pierrefontaine les Blamont	17
Présentevillers	1
Roche les Blamont	18
St Julien lès Montbéliard	9
Thulay	7
Villars les Blamont	16
Villars sous Dampjoux	2
Villars sous Ecot	14
<b>Total général</b>	<b>888</b>

**Manoeuvres:**

Commune	Nombre de PI manoeuvrés
Bavans	63
Bethoncourt	78
Courcelles les Montbéliard	21
Dambenois	20
Dampierre les Bois	38
Etupes	85
Hérimoncourt	57
Mandeure	66
Mathay	53
Montbéliard	336
Nommay	36
Sochaux	55
Taillecourt	23
Valentigney	137
Vieux Charmont	57
Voujeaucourt	56
Abbevillers	23
Autechaux-Roide	17
Berche	12
Beutal	12
Bondeval	14
Bretigney	5
Colombier-fontaine	29
Dambelin	15
Dung	25
Ecurcey	8
Etouvans	20
Feule	8
Glax	1
Goux les Dambelin	11
Longeville sur le Doubs	24
Montenois	36
Neuchâtel Urtière	4
Noirefontaine	13
Pont-de-Roide	77
Présentevillers	13
Raynans	8
Remondans Vaivre	11
Saint Maurice Colombier	33
Sainte-Marie	24
Semondans	9
Solemont	6
Villars sous Dampjoux	8
<b>Total général</b>	<b>1664</b>

## 5.10. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE

### DONNEES ECONOMIQUES

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux d'impayés</b>		<b>1,76 %</b>	<b>2,14 %</b>	<b>1,72 %</b>	<b>1,22 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)		19 643	51 635	280 666	207 614
Montant facturé N - 1 en € TTC		1 117 495	2 408 096	16 330 029	17 023 724

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social		14	8	39	53
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)		1 381,74	1 402,13	8 668,61	21 790,00
Volume vendu selon le décret (m3)	472 451	983 356	1 052 285	7 515 452	6 752 809

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	42	134	117	855	925
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés	3	34	18	42	19

### DONNEES CONSOMMATEURS PAR COMMUNE

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>ALLENJOIE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	757	756	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients)				339	333	-1,8%
Volume vendu (m3)				29 035	35 298	21,6%
<b>ALLONDANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	261	263	260	251	-3,5%
Nombre d'abonnés (clients)		114	113	116	115	-0,9%
Volume vendu (m3)		4 405	8 855	7 476	10 744	43,7%
<b>ARBOUANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	911	909	-0,2%
Nombre d'abonnés (clients)				391	395	1,0%
Volume vendu (m3)				37 911	43 592	15,0%
<b>AUDINCOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	13 763	14 179	3,0%
Nombre d'abonnés (clients)				4 418	4 365	-1,2%
Volume vendu (m3)				610 526	597 808	-2,1%
<b>AUTECHAUX ROIDE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	533	521	528	526	513	-2,5%
Nombre d'abonnés (clients)	268	267	268	267	261	-2,2%
Volume vendu (m3)	16 604	26 930	26 589	23 751	28 485	19,9%
<b>BADEVEL</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	821	816	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)				362	358	-1,1%
Volume vendu (m3)				27 453	31 709	15,5%
<b>BART</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	2 059	2 069	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)				832	833	0,1%
Volume vendu (m3)				74 584	82 123	10,1%
<b>BAVANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	3 678	3 655	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)				1 545	1 529	-1,0%
Volume vendu (m3)				153 641	133 142	-13,3%
<b>BERCHE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	507	523	537	553	554	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	226	229	226	227	228	0,4%
Volume vendu (m3)	16 436	19 938	19 691	19 849	17 909	-9,8%
<b>BETHONCOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	5 404	5 384	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)				1 446	1 443	-0,2%
Volume vendu (m3)				192 887	224 340	16,3%
<b>BEUTAL</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	282	275	275	273	273	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	133	134	132	136	135	-0,7%
Volume vendu (m3)	6 117	10 526	10 497	10 667	9 430	-11,6%
<b>BONDEVAL</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	483	489	486	481	483	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	205	210	212	214	213	-0,5%
Volume vendu (m3)	10 191	20 866	16 235	17 253	15 927	-7,7%
<b>BOURGUIGNON</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	937	928	917	911	900	-1,2%

Nombre d'abonnés (clients)	384	395	394	397	405	2,0%
Volume vendu (m3)	24 209	29 614	32 604	38 415	33 384	-13,1%
<b>BRETIGNEY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	0	0	0%
<b>BROGNARD</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	490	487	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)				252	254	0,8%
Volume vendu (m3)				50 721	49 690	-2,0%
<b>COLOMBIER FONTAINE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 293	1 257	1 244	1 228	1 218	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	543	557	565	590	576	-2,4%
Volume vendu (m3)	33 805	42 548	62 036	64 769	59 480	-8,2%
<b>COURCELLES LES MONTBELIARD</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	1 430	1 448	1,3%
Nombre d'abonnés (clients)				544	537	-1,3%
Volume vendu (m3)				42 460	39 710	-6,5%
<b>DAMBELIN</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	501	507	508	508	507	-0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	263	272	279	276	276	0,0%
Volume vendu (m3)	18 091	31 155	29 896	33 251	38 650	16,2%
<b>DAMBENOIS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	773	762	-1,4%
Nombre d'abonnés (clients)				319	314	-1,6%
Volume vendu (m3)				28 170	28 805	2,3%
<b>DAMPIERRE LES BOIS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	1 609	1 603	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)				745	736	-1,2%
Volume vendu (m3)				70 916	76 998	8,6%
<b>DAMPIERRE SUR LE DOUBS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	467	464	462	460	463	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	214	215	220	224	221	-1,3%
Volume vendu (m3)	13 466	18 364	18 723	19 950	16 845	-15,6%
<b>DAMPJOUX</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)				173	168	-2,9%
Nombre d'abonnés (clients)					78	
Volume vendu (m3)					2 580	
<b>DASLE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	1 406	1 405	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients)				642	638	-0,6%
Volume vendu (m3)				58 263	50 706	-13,0%
<b>DUNG</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	654	642	641	637	629	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	289	294	293	298	293	-1,7%
Volume vendu (m3)	13 084	25 085	24 612	23 276	27 381	17,6%
<b>ECHENANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	161	163	165	167	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)		74	73	76	75	-1,3%
Volume vendu (m3)		2 822	6 544	7 642	5 198	-32,0%
<b>ECOT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	501	499	501	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)			238	241	241	0,0%

Volume vendu (m3)			11 248	36 884	37 641	2,1%
<b>ETOUVANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	838	841	848	844	839	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	377	385	386	389	392	0,8%
Volume vendu (m3)	20 952	36 666	27 175	29 639	39 542	33,4%
<b>ETUPES</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	3 784	3 782	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients)				1 455	1 450	-0,3%
Volume vendu (m3)				189 824	176 261	-7,1%
<b>EXINCOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	3 299	3 303	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)				1 484	1 478	-0,4%
Volume vendu (m3)				142 905	146 931	2,8%
<b>FESCHES LE CHATEL</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	2 197	2 205	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)				952	954	0,2%
Volume vendu (m3)				78 429	79 631	1,5%
<b>FEULE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	181	178	178	183	187	2,2%
Nombre d'abonnés (clients)	87	88	87	88	86	-2,3%
Volume vendu (m3)	4 766	9 493	7 825	6 001	11 323	88,7%
<b>GOUX LES DAMBELIN</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	285	282	282	282	279	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	135	132	133	137	138	0,7%
Volume vendu (m3)	7 786	14 059	17 178	15 016	16 110	7,3%
<b>GRAND CHARMONT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	5 922	5 932	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)				1 668	1 669	0,1%
Volume vendu (m3)				218 488	206 914	-5,3%
<b>HERIMONCOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	3 672	3 632	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients)				1 355	1 342	-1,0%
Volume vendu (m3)				136 390	124 047	-9,0%
<b>ISSANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	250	246	247	242	243	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	119	132	135	138	137	-0,7%
Volume vendu (m3)	8 116	12 073	12 396	10 680	12 214	14,4%
<b>LONGEVILLE SUR DOUBS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	696	689	684	679	676	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	318	323	321	325	326	0,3%
Volume vendu (m3)	19 906	28 962	28 096	27 766	27 794	0,1%
<b>LOUGRES</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	788	772	758	752	751	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	357	365	373	380	375	-1,3%
Volume vendu (m3)	20 068	27 254	30 366	27 670	31 785	14,9%
<b>MANDEURE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	4 945	4 880	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)				1 773	1 757	-0,9%
Volume vendu (m3)				192 369	159 545	-17,1%
<b>MATHAY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	2 189	2 186	-0,1%

Nombre d'abonnés (clients)				986	983	-0,3%
Volume vendu (m3)				78 539	76 384	-2,7%
<b>MONTBELIARD</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	26 269	26 098	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)				5 233	5 233	0,0%
Volume vendu (m3)				1 184 952	1 309 159	10,5%
<b>MONTENOIS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	1 533	1 515	1 502	1 472	-2,0%
Nombre d'abonnés (clients)		637	637	664	659	-0,8%
Volume vendu (m3)		25 586	54 600	49 563	59 209	19,5%
<b>NEUCHATEL URTIERE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	195	191	182	174	172	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	73	74	74	75	75	0,0%
Volume vendu (m3)	4 239	6 085	6 017	5 865	5 481	-6,5%
<b>NOIREFONTAINE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	365	346	341	337	332	-1,5%
Nombre d'abonnés (clients)	163	163	165	165	164	-0,6%
Volume vendu (m3)	19 449	23 594	26 733	24 192	25 353	4,8%
<b>NOMMAY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	1 649	1 641	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients)				730	730	0,0%
Volume vendu (m3)				55 747	52 047	-6,6%
<b>PONT DE ROIDE VERMONDANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 260	4 230	4 198	4 162	4 087	-1,8%
Nombre d'abonnés (clients)	1 641	1 641	1 643	1 666	1 657	-0,5%
Volume vendu (m3)	132 472	208 347	195 310	188 634	194 010	2,8%
<b>PRESENTEVILLERS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	468	470	476	492	3,4%
Nombre d'abonnés (clients)		221	231	232	230	-0,9%
Volume vendu (m3)		7 893	19 788	18 897	22 555	19,4%
<b>RAYNANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	342	341	339	345	343	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	141	141	142	142	144	1,4%
Volume vendu (m3)	11 434	16 736	17 536	14 338	17 154	19,6%
<b>REMONDANS VAIVRE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	238	238	237	229	220	-3,9%
Nombre d'abonnés (clients)	99	104	106	107	105	-1,9%
Volume vendu (m3)	10 445	14 976	10 899	6 872	11 073	61,1%
<b>SAINT JULIEN LES MONTBELIARD</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	170	168	164	166	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)		86	87	88	88	0,0%
Volume vendu (m3)		6 370	11 493	10 693	15 042	40,7%
<b>SAINT MAURICE COLOMBIER</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	933	933	929	928	929	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	403	402	403	406	405	-0,2%
Volume vendu (m3)	20 383	25 535	33 623	31 235	37 691	20,7%
<b>SAINTE MARIE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	692	695	687	678	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)		346	347	349	345	-1,1%
Volume vendu (m3)		13 705	25 155	22 190	27 230	22,7%
<b>SAINTE SUZANNE</b>						

Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	1 488	1 461	-1,8%
Nombre d'abonnés (clients)				622	616	-1,0%
Volume vendu (m3)				61 840	65 349	5,7%
<b>SELONCOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	5 894	5 922	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)				2 409	2 399	-0,4%
Volume vendu (m3)				288 020	283 005	-1,7%
<b>SEMONDANS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	310	313	315	318	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)		138	137	138	140	1,4%
Volume vendu (m3)		8 214	14 864	12 291	19 021	54,8%
<b>SOCHAUX</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	3 862	3 839	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)				811	804	-0,9%
Volume vendu (m3)				224 653	229 841	2,3%
<b>SOLEMONT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	157	149	146	144	140	-2,8%
Nombre d'abonnés (clients)	78	79	80	80	79	-1,3%
Volume vendu (m3)	5 143	7 626	8 162	7 350	6 585	-10,4%
<b>TAILLECOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	1 129	1 148	1,7%
Nombre d'abonnés (clients)				538	541	0,6%
Volume vendu (m3)				40 930	53 279	30,2%
<b>VALENTIGNEY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	11 065	10 956	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients)				3 487	3 476	-0,3%
Volume vendu (m3)				442 574	369 857	-16,4%
<b>VANDONCOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	840	848	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)				362	355	-1,9%
Volume vendu (m3)				32 724	31 526	-3,7%
<b>VIEUX CHARMONT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	2 904	2 923	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)				1 035	1 045	1,0%
Volume vendu (m3)				104 737	97 021	-7,4%
<b>VILLARS SOUS DAMPJOUX</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	365	360	359	357	358	0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	165	162	159	166	166	0,0%
Volume vendu (m3)	13 019	14 188	13 685	13 126	13 589	3,5%
<b>VILLARS SOUS ECOT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	360	358	355	353	353	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	174	182	178	178	177	-0,6%
Volume vendu (m3)	10 173	16 268	15 594	13 560	15 191	12,0%
<b>VOUJEAUCOURT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	0	0	0	3 190	3 195	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)				1 410	1 404	-0,4%
Volume vendu (m3)				219 539	187 999	-14,4%
<b>Autre(s)</b>						
Volume vendu (m3)	1 186					

PMA - SECTEUR PERI URBAIN - EAU

PMA - SECTEUR PMA29 - EAU

## LES INTERRUPTIONS NON-PROGRAMMEES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)</b>	<b>2,62</b>	<b>3,73</b>	<b>1,92</b>	<b>2,57</b>	<b>2,70</b>
Nombre d'interruptions de service	18	32	17	121	127
Nombre d'abonnés (clients)	6 860	8 568	8 841	47 127	46 982

## 6. ANNEXES



## 6.1. DETAIL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

### Commande Publique

#### *Données essentielles à publier*

Deux arrêtés publiés le 22 mars ont modifié ceux du 22 décembre 2022 relatifs respectivement aux données essentielles des marchés publics et aux données essentielles des contrats de concession. Ils ont pour objet d'étendre le régime de déclaration des données essentielles aux actes d'exécution, pris après le 1er janvier 2024, relatifs aux marchés publics notifiés et aux contrats de concession conclus avant cette date.

Dans leur version antérieure, les arrêtés du 22 décembre 2022 ne soumettaient pas au nouveau régime des données essentielles les actes d'exécutions relatifs aux contrats de la commande publique notifiés ou conclus après le 1er janvier 2024. Dès lors, ces actes d'exécution restaient soumis au régime fixé par le précédent arrêté du 22 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique, posant par là même des difficultés pratiques et techniques.

Afin de remédier à ces difficultés, les arrêtés du 18 mars 2024 précisent que les données essentielles relatives aux actes spéciaux de sous-traitance, aux actes de sous-traitance modificatifs et aux modifications (pour les marchés publics), et aux modifications et aux données d'exécution (pour les contrats de concession) des contrats de la commande publique notifiés ou conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 doivent être transmises et publiées dans les conditions fixées par les arrêtés du 22 décembre 2022 susmentionnés. Ces modifications entreront en vigueur le 1er mai.

- Arrêté du 18 mars 2024 ECOM2404396A modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics
- Arrêté du 18 mars 2024 ECOM2404387A modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession

#### *Seuil de dispense de publicité et mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.*

Cette exception pour les marchés de travaux de moins de 100 000 €, instaurée par un décret en date du 28 décembre 2022, devait prendre fin au 31 décembre 2024. Le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 proroge cette exception jusqu'au 31 décembre 2025.

Ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Toutefois, les acheteurs bénéficiant de cette exception ont toujours l'obligation de veiller à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

## ***Simplification du droit de la commande publique***

Le décret n° 2024-1251 du 30 décembre 2024, publié au Journal officiel du 31 décembre 2024, apporte des modifications au code de la commande publique afin notamment de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique et d'assouplir les règles d'exécution financière des marchés publics, notamment :

- Les conditions de constitution et de modification de la composition de groupement dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue sont précisées (2142-3 du CCP) et rendues possibles sous réserve de :
  - de disposer des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;
  - de ne pas porter atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.
- Il relève de 10 % à 20 % (3114-5 du CCP) la part minimale que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans dans le cadre des marchés globaux, des marchés de partenariat et des contrats de concession. Il abaisse de 5 % à 3 % le montant maximum de la retenue de garantie pour les marchés publics conclus par certains acheteurs avec une petite ou moyenne entreprise (2191-33 du CCP). Enfin, il intègre les mesures réglementaires d'application de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte s'agissant de la possibilité pour une entité adjudicatrice de rejeter une offre contenant des produits provenant de certains pays tiers à l'Union européenne).

## **Services publics locaux**

### ***Modifications de principales instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales au 1er janvier 2025***

Les instructions budgétaires et comptables M4 et M57 ont été modifiées à compter du 1er janvier 2025 en particulier pour tenir compte de la réforme des redevances des Agences de l'eau par un arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux et arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs. Les modifications portent en particulier sur la création de nouveaux comptes de redevances eau et assainissement

### ***Etablissement des budgets verts locaux***

Conformément à l'article 191 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, les collectivités doivent présenter un état annexé au compte administratif ou au compte financier unique intitulé "Impact du budget pour la transition écologique" pour les budgets principaux et les budgets annexes soumis aux instructions budgétaire et comptables M57 et M4 pour les collectivités et leurs groupements de plus de 3 500 habitants. Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 précise les modalités de mise en œuvre de cette obligation.

Ainsi, à partir de l'exercice 2024 la contribution aux objectifs de transition écologique doit être présentée pour certaines dépenses comme par exemple les réseaux de voirie, installations de voirie. Dès l'exercice 2025, la contribution aux objectifs de transition écologique doit être présentée pour toutes les dépenses réelles d'investissement (sauf annuités d'emprunt à l'exception de celles liées à la part investissements des marchés de partenariat).

Les objectifs de transition écologique correspondent aux 6 axes suivants : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ; gestion des ressources en eau ; transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ; préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

## Service public de l'eau potable

### *Réforme des redevances des agences de l'eau*

Cette réforme structurante a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Elle est effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Plusieurs textes d'application ont été publiés en 2024 pour préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement portant sur la performance des services.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration) et l'efficacité du système d'assainissement.

Les services, en tant qu'autorité organisatrice peuvent dès l'année 2025, et après délibération en 2024, reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur. Pour l'année 2025, cette contre-valeur correspond au taux fixé par l'agence de l'eau multiplié par le coefficient de modulation par défaut de l'année 2025 (0,2 pour l'eau, 0,3 pour l'assainissement).

Les modulations sur performance indiquées plus haut deviendront pleinement effectives en 2026, sur la base des performances constatées au terme de l'année 2024.

Le décret 2024-787 du 9 juillet 2024 (JO du 10 juillet 2024), lui-même modifié par le décret 2025-66 du 24 janvier 2025 (JO du 25 janvier 2025), portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau précise les dispositions essentielles de la réforme. Ce décret est complété par cinq arrêtés, à savoir :

- L'arrêté du 5 juillet 2024 (JO du 10 juillet 2024) modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;
- L'arrêté du 5 juillet 2024 (JO du 9 juillet 2024), lui-même modifié par l'arrêté du 20 décembre 2024 (JO du 26 décembre 2024), relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;
- L'arrêté du 5 juillet (JO du 7 juillet 2024) relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des

systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;

- L'arrêté du 2 octobre 2024 (JO du 30 octobre 2024) modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées) ;
- L'arrêté du 23 décembre 2024 (JO du 26 décembre 2024) est venu modifier et mettre à jour l'arrêté du 13 décembre 2007 relatif aux modalités particulières de versement des redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte définies aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement pour le rendre compatible avec le nouveau cadre réglementaire encadrant désormais les redevances.

A noter qu'une instruction dédiée aux préfets, en date du 4 décembre 2024, est venue préciser les points essentiels de cette réforme des redevances sur lesquels les services de l'Etat et des collectivités locales se devaient de se mobilier.

Enfin, cette réforme structurante des redevances s'accompagne d'une refonte des indicateurs de performance du Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) qui était supposée aboutir durant l'année 2024.

### *Transposition de la directive européenne 2020/2184 et qualité des eaux destinées à la consommation humaine*

La directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet". Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Ces textes législatifs et réglementaires ont été complétés par une note d'information de la Direction Générale de la Santé (DGS) aux ARS (note d'information N° DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023, publiée le 28 avril 2023). Cette note d'information réaffirme les points fondamentaux du cadre réglementaire promulgué fin décembre 2022 et pour partie effectif depuis le 1er janvier 2023. Notamment :

- Elle renforce, dès le 1er janvier 2023, les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur sept nouveaux paramètres qui couvrent différentes familles de substances (sous-produits de désinfection, perturbateurs endocriniens, l'uranium) et notamment la somme de 20 substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS') à laquelle est associée une limite de qualité de 0,1 microgramme/L ;
- Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités identifiées. Le contrôle sanitaire officiel opéré par les ARS présente un caractère strictement ponctuel et en aucun cas permanent. Ainsi, sur les sept nouveaux paramètres mentionnés plus haut, le contrôle sanitaire réalisé par les ARS sera opérationnel au plus tard le 1er janvier 2026 ;
- Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) élaborés sous la responsabilité de la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau et la compréhension de leur vulnérabilité, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance mentionné plus haut.

Ce nouvel enjeu de gestion préventive des risques et les dispositions qui s'y rattachent ont été rappelés dans un courrier du Directeur Général de la Santé, daté du 30 janvier 2024 adressé à l'Association des Maires de France, à Intercommunalités de France, à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et à la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E). Ce courrier réaffirme les échéances de juillet 2027 puis de janvier 2029 pour que les services d'eau élaborent, mettent en œuvre, évaluent et

mettent à jour leur PGSSE, d'abord sur la ressource en eau puis sur la production et la distribution (seconde échéance citée).

Ce rappel survient alors que les sujets des substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS'), des métabolites de pesticide ou la présence de chlorure de vinyle monomère (instruction de la DGS aux ARS du 29 avril 2020 concernant les mesures correctives que les services doivent mettre en œuvre pour répondre à cet enjeu et, ce, sans attendre l'échéance du PGSSE "système de distribution" de janvier 2029 ), ont jalonné l'année 2024 : sur le plan législatif, réglementaire, institutionnel et, voire même, médiatique.

- **PFAS (et autres paramètres nouvellement réglementés)**

Sur le plan réglementaire, l'instruction DGS/EA4/2024/30 du 12 mars 2024 (BO Santé du 29 mars 2024), est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine. Cette instruction de la DGS à destination des ARS et des Préfets précise les recommandations de gestion des situations locales de non conformités pour les PFAS dans les EDCH en réaffirmant l'obligation d'une information transparente des populations concernées (conformément à l'article R1321-30 du Code de la Santé Publique). Elle rappelle les incertitudes scientifiques concernant cette famille de substances et dresse l'état d'avancement des expertises sanitaires en cours, dont la campagne exploratoire de l'Anses sur les PFAS dans les eaux brutes et les eaux distribuées. Pour les PFAS, cette campagne exploratoire porte sur 34 composés, incluant les 20 composés dont la somme est soumise à une limite de qualité depuis le 1er janvier 2023 et des PFAS à chaîne dite "courte", aujourd'hui non réglementés en France, dont l'acide trifluoroacétique (communément nommé TFA).

Sur le plan européen, une communication de la Commission (C/2024/4910) publiée au JOUE du 7 août 2024 est venue préciser les lignes directrices techniques relatives aux méthodes d'analyse pour la surveillance des substances alkylées per- et polyfluorées (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine.

- **Métabolites de pesticides**

L'année 2024 a été marquée par la publication de trois avis de l'Anses :

- Dans deux avis publiés début mai 2024, l'Anses a confirmé le caractère pertinent du métabolite R417888 du chlorothalonil et a classé comme non-pertinent le métabolite R471811 du même chlorothalonil. Le métabolite R471811 se trouve dès lors affecté d'une norme sanitaire, considérée comme une valeur indicative, de 0,9 µg/L (et non plus une limite de qualité de 0,1 µg/L comme c'est encore le cas pour le métabolite R417888). A noter que la précédente campagne exploratoire menée par l'Anses, sous l'égide de la DGS, sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH et publiée en avril 2023 avait montré la détection très fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées.
- Dans un avis publié début août 2024, l'Anses fixe les valeurs sanitaires maximales de la desphényl-chloridazone et de la méthyl-desphényl-chloridazone, deux métabolites de la chloridazone confirmés comme pertinents dans deux avis de 2023 de l'Anses. Ces valeurs sanitaires maximales sont respectivement de 11 µg/L et 110 µg/L. S'agissant de deux métabolites pertinents, ils sont tous deux soumis à une limite de qualité de 0,1 µg/L qui fixe la conformité de l'eau à atteindre, le cas échéant, après une période dérogatoire de trois ans, renouvelable une fois.

Fin novembre 2024, la publication d'un rapport mené par trois inspections ministérielles (IGEDD, CGAAER et IGAS) sur la gestion des aires d'alimentation des captages a dressé un constat sévère sur la fréquence de détection des pesticides et de leurs métabolites dans les ressources en eau en proposant différentes dispositions pour la reconquête de leur qualité dont l'harmonisation européenne du classement de la pertinence / non-pertinence des métabolites de pesticide. Cette disposition a été initiée en 2024 par la Commission avec l'appui scientifique de l'OMS dont les travaux sont attendus en 2025.

- **Matériaux en contact avec l'eau**

Trois décisions et trois règlements européens publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne du 23 avril 2024 sont venus compléter la réglementation relative aux matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine. Ces six textes découlent de la révision de la directive 2020/1184 de décembre 2020 relative aux eaux destinées à la consommation humaine et qui harmonise le cadre européen sur ce sujet.

Ces dispositions s'appliqueront à partir du 31 décembre 2026. En attendant, les dispositions françaises continuent à s'appliquer. Un texte réglementaire viendra préciser les modalités d'application de ces nouvelles dispositions en France.

- **Microplastiques dans les eaux destinées à la consommation humaine**

Par une décision déléguée du 11 mars 2024, publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 21 mai 2024, la Commission européenne a défini la méthodologie à suivre pour mesurer les microplastiques dans l'eau destinée à la consommation humaine. Cette décision déléguée répond à une disposition de la directive 2020/2184 relative aux eaux destinées à la consommation humaine publiée en décembre 2020. L'objectif est d'inscrire ensuite ces substances sur la liste de vigilance qui comprend les substances ou composés préoccupants pour les citoyens ou les milieux scientifiques. Pour mémoire, à date, cette liste de vigilance supposée s'étendre comprend le bêta-œstradiol et le nonylphénol.

### **Repérage de l'amiante avant travaux**

L'arrêté du 4 juin 2024 (JO du 30 juin 2024) est venu préciser les modalités de réalisation du repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers. Cet arrêté qui couvre les enrobés routiers et les réseaux entrera pleinement en application le 1er juillet 2026 afin de permettre au préalable la mise en œuvre des formations des opérateurs en charge de réaliser ces opérations de repérage, selon la norme NF X 46-102 de novembre 2020.

Les dispositions de cet arrêté précisent que le donneur d'ordre des travaux est tenu d'adresser au propriétaire de l'ouvrage une copie du rapport de repérage afin que ce dernier puisse mettre à jour le dossier de traçabilité.

Cet arrêté précise également les conditions d'exemption de ce repérage : situation d'urgence ou lorsque les informations provenant des documents de traçabilité sont antérieurement connues.

### **Travaux à proximité des réseaux**

Plusieurs fois refondue au gré des retours d'expérience, la réglementation "anti-endommagement", qui encadre depuis 2012 les travaux effectués à proximité des réseaux à risque aériens et enterrés, connaît une série d'ajustements à compter du 1er janvier 2025. A noter que le décret du 2024-1022 du 13 novembre 2024 (JO du 15 novembre 2024) et l'arrêté du 23 décembre 2024 (JO du 29/12/24) sont venus renforcer la sécurité des interventions sur les réseaux en modifiant certaines dispositions contenues dans plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution des travaux à proximité des réseaux, notamment en matière de déclaration, d'entretien et de contrôle des infrastructures.

Par une décision du 30 janvier 2024 (BO du 17 février 2024), le fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement intitulé « guide technique des travaux » mentionné à l'article R. 554-29 du code de l'environnement a vu ses annexes complétées de nouvelles fiches techniques.

L'arrêté du 7 mai 2024 (JO du 22 mai 2024) est venu fixer, pour l'année 2024, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du «Guichet Unique» administré par l'Ineris. Ce téléservice ([www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Trois arrêtés en date du 5 juillet 2024 ont été publiés au JO du 7 juillet 2024 :

- un premier arrêté précise les normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension ;
- un second arrêté porte sur les conditions d'équivalence entre l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue par l'article R. 554-31 du code de l'environnement et l'habilitation prévue à l'article R. 4544-33 du code du travail ;
- le troisième arrêté porte spécifiquement sur la prévention du risque électrique lié aux travaux d'ordre non électrique réalisés dans l'environnement d'ouvrages ou installations électriques sous tension aériens et souterrains.

### *Gestion quantitative et partage de la ressource en eau*

Dans la continuité du Plan Eau adopté fin mars 2023, plusieurs instructions et arrêtés sont venus préciser durant l'année 2024 les modalités de gestion quantitative et de partage de la ressource en eau.

- L'instruction du 18 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 et du décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau a été publiée le 8 janvier 2024.

Cette instruction précise les modalités de gestion quantitative de la ressource en eau. En particulier, elle encadre l'étude des volumes prélevables à l'étiage, qui constituent la base de toute démarche de retour à l'équilibre hydrique, en rappelant la nécessité de définir une stratégie d'études des volumes prélevables par le préfet coordonnateur de bassin. Elle détaille la nécessaire articulation entre les différents outils de gestion de la ressource en eau (SAGE, PTGE,, etc.) pour atteindre le retour à l'équilibre.

- L'instruction interministérielle du 1er juillet 2024 (BO du 9 juillet 2024) précise les actions du Plan Eau, parmi les 53 mesures de ce plan, qui doivent être mises en œuvre dans les territoires sous l'impulsion des préfets. Aussi l'objet de cette instruction est de détailler, pour certaines mesures, quelles actions sont attendues et à quelle échelle.
- L'arrêté du 3 juillet 2024 (JO du 6 juillet 2024) modifie l'arrêté du 30 juin 2023 concernant les mesures de restriction à mettre en œuvre en période de sécheresse dans les ICPE. Dans un souci de simplification, il modifie le site internet sur lequel l'exploitant transmet ses consommations d'eau lors des épisodes de sécheresse. Il précise que les réductions doivent être appliquées sur les prélèvements dans les ressources qui sont concernées par la sécheresse. Il apporte également des modifications concernant la déduction d'un volume de « sécurité » du volume de référence auquel l'exploitant doit appliquer des réductions de sa consommation d'eau en cas de sécheresse.
- Le décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 (JO du 4 décembre 2024) révisé les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). Créé par la loi sur l'eau de 1992, cet outil de planification essentiel à la gestion locale de l'eau est adapté par ce décret pour répondre aux nouveaux enjeux, notamment du changement climatique et aux épisodes de rareté de la ressource en eau. Ce décret vise à accélérer l'élaboration des SAGE en resserrant, notamment, les liens entre le SAGE et les documents d'urbanisme et les trajectoires des prélèvements sur un territoire.

D'autre part, le Plan Eau présenté fin mars 2023 comporte cinq mesures visant à faciliter le recours aux eaux non-conventionnelles (ENC - incluant les eaux usées traitées, mais également les eaux de pluie, les eaux grises, les eaux d'exhaure, etc.) et à contribuer ainsi aux économies de prélèvement d'eau sur un territoire. Ce plan a pour objectif de développer 1000 projets opérationnels d'ici à 2027.

En 2024, de nouveaux textes réglementaires, complétant ceux publiés en 2023, ont été publiés pour faciliter le recours aux ENC tout en encadrant les risques inhérents à ces pratiques :

- **Le décret 2024-33 du 24 janvier 2024** (JO du 25 janvier 2024) puis **le décret 2024 - 769 du 8 juillet 2024** (JO du 9 juillet 2024) fixent les modalités de recours aux ENC dans les entreprises du secteur alimentaire. Ce dernier décret est accompagné d'un arrêté daté du 8 juillet 2024

(JO du 9 juillet 2024) qui précise les niveaux de garantie sanitaire à atteindre en fonction des usages prévus ;

- **Le décret 2024-796 et l'arrêté du 12 juillet 2024** (JO du 13 juillet 2024) encadrent les conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine (EICH) pour des usages domestiques. Ces deux textes ont été complétés et précisés par la note d'information DGS/EA4/2024/147 du 23 octobre 2024 (BO Santé du 31 octobre 2024) à destination des ARS et des préfets.

### *Protection et surveillance des masses d'eau*

Un avis publié au JO du 6 octobre 2024 est venu préciser les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement, et conformément à l'arrêté du 26 juin 2023. Cet avis liste les méthodes analytiques, et les normes associées, des couples « élément de qualité biologique - méthode » à appliquer ainsi que leur date d'entrée en vigueur.

## **Transition énergétique & environnementale**

### *Autorisation environnementale*

Promulguée en octobre 2023, la loi Industrie verte vise à accélérer la réindustrialisation du pays, dans le respect de l'environnement. Afin de traduire cette ambition, deux décrets ont été pris en application de cette loi pour accélérer la libération de foncier industriel et l'implantation de nouvelles usines, notamment via la réduction des délais d'examen des demandes d'autorisation environnementale. Une instruction ministérielle est venue compléter ultérieurement le dispositif mis en place.

**Le décret n° 2024-704 du 5 juillet 2024** permet tout d'abord la mise en œuvre des accélérations de certaines procédures d'urbanisme ou environnementales pour des projets industriels stratégiques. Plus précisément :

- Il définit la liste des secteurs des technologies favorables au développement durable pour lesquels les projets industriels sont rendus explicitement éligibles à la procédure de déclaration de projet prévue par l'article L.300-6 du code de l'urbanisme. Ainsi, parmi ces secteurs, est mentionné celui des technologies de décarbonations du bâtiment, celui des technologies de production, de réseau et de stockage de l'énergie bas-carbone ou encore celui du recyclage des déchets de matériaux.
- Il détaille les informations à fournir pour se voir reconnaître de manière anticipée la raison impérieuse d'intérêt public majeur (RIIPM), au sens de l'article L.411-2 du code de l'environnement, pour des projets industriels visés par une déclaration d'utilité publique, identifiés par décret comme projet d'intérêt national majeur (PINM) ou faisant l'objet d'une déclaration de projet au sens du code de l'urbanisme.
- Enfin, le décret précise que le préfet sera l'autorité compétente pour autoriser les travaux, installations, constructions et aménagement d'un projet industriel qualifié par décret de projet d'intérêt national majeur pour la transition écologique ou la souveraineté nationale (article R\* 422-2 i) du code de l'urbanisme).

Ensuite, **le décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024** permet, à travers des dispositions clés, de réduire les délais d'implantation industrielle et de favoriser la libération de fonciers industriels. Plus précisément :

- Il accélère l'examen des demandes d'autorisation environnementale. En application du nouvel article L. 181-10-1 du code de l'environnement dans sa rédaction issue de la Loi Industrie Verte, la phase d'enquête publique est, sauf exception, remplacée par une procédure de consultation du public parallélisée menée sous le contrôle du commissaire enquêteur. Cette consultation est désormais réalisée en parallèle de la phase d'examen de la demande par les services de l'Etat durant une période de 3 mois (portée à 4 mois lorsque l'avis de l'autorité

environnementale est requis), là où ces deux étapes étaient précédemment conduites de manière successive sur une durée de 7 à 8 mois. D'autres délais de procédure sont par ailleurs raccourcis. A titre d'exemple, le pétitionnaire ne disposera plus que de 5 jours pour formuler des observations sur les remarques et propositions du public, contre les 15 jours prévus dans le cadre actuel de l'enquête publique.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 22 octobre 2024 et sont applicables aux demandes déposées à compter de cette date.

- Il améliore la gestion des cessations d'activité ICPE. Tout d'abord, le texte précise les conditions permettant à un exploitant, dont la cessation d'activité a été notifiée avant le 1er juin 2022, de bénéficier de la nouvelle procédure de cessation d'activité introduite par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (« Loi ASAP »). Le décret apporte également des précisions substantielles quant au contenu du mémoire de réhabilitation que l'exploitant est tenu de transmettre au Préfet. A ce titre, le traitement des sources de pollutions et des pollutions concentrées est rendu obligatoire (sauf dérogation encadrée), là où cette pratique relevait jusqu'ici de la simple recommandation issue de la Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués de 2017. Le décret modifie en outre l'ensemble des articles du code de l'environnement relatifs à la procédure de tiers demandeur afin, entre autres, de faciliter sa substitution à l'exploitant pour la mise en sécurité du site (en plus de sa réhabilitation). Le texte prévoit aussi le renforcement des exigences de garanties financières à constituer pour le tiers demandeur et ouvre la possibilité aux collectivités d'être leur propre assureur lorsqu'elles interviennent en tant que tiers demandeur.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 7 juillet 2024.

## ICPE

Face à l'importance de la sinistralité dans les installations de gestion des déchets, le ministère de la Transition écologique a renforcé les prescriptions en matière de prévention des incendies en prenant une succession d'arrêtés fin 2023 (pour les installations soumises au régime de l'enregistrement et les installations soumises à autorisation) et début 2024 (pour les installations soumises à déclaration).

Ainsi, l'arrêté du 8 janvier 2024 (TREP2330764A), qui modifie les prescriptions applicables aux installations de gestion de déchets soumises à déclaration, s'inscrit dans cette volonté de réforme.

En premier lieu, le nouveau texte modifie :

- l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial) ;
- l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial).

Au sein de ces arrêtés, il introduit des exigences, applicables à compter du 1er janvier 2025, en ce qui concerne le stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques. A ce titre, il prévoit que ces déchets susceptibles de contenir des batteries au lithium doivent être séparés des autres déchets d'équipements électriques et électroniques lors de leur réception dans l'installation. Ils sont entreposés dans des conditions garantissant l'absence d'endommagement par des opérations de manutention.

En second lieu, il modifie :

- l'arrêté du 23 novembre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782) ;
- l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n°s 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées ;
- l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2718.

Les modifications consistent à introduire de nouvelles exigences qui seront mises en place progressivement (certains entreront en vigueur en juillet 2024, d'autres en janvier 2025, et les dernières en janvier 2026). Parmi les exigences à mettre en œuvre le plus tôt possible, on notera l'obligation pour l'exploitant de réaliser et tenir à jour un plan de défense contre l'incendie dont le texte fixe le contenu minimum. De même, il doit organiser un exercice de défense contre l'incendie, lequel doit être renouvelé au moins tous les trois ans.

Notons qu'un arrêté du 4 juin 2024 (TREP2412145A) a ultérieurement corrigé certaines incohérences et erreurs rédactionnelles introduites par les textes de fin 2023 et début 2024.

Enfin, l'instruction ministérielle du 3 décembre 2024 (TCEP2421014) a défini les actions nationales 2025 de l'inspection des installations classées, qui sont au nombre de cinq : libération du foncier industriel, maîtrise des risques accidentels, installations de combustion, lutte contre le trafic de déchets et plan d'action interministériel « PFAS ».

#### ***Encadrement des émissions chimiques***

Dans une communication publiée au journal officiel de l'Union Européenne le 26 avril 2024, la Commission européenne est venue préciser les critères et les principes directeurs de la notion "d'utilisations essentielles" d'une substance chimique. Ces critères permettent d'évaluer s'il est justifié, d'un point de vue sociétal, d'utiliser les substances les plus nocives. Dans les cas où l'utilisation est nécessaire pour la santé et/ou la sécurité et/ou si elle est essentielle au fonctionnement de la société, et s'il n'existe pas de solutions de remplacement acceptables, une substance chimique peut continuer à être utilisée à cette fin pendant un certain temps, précise ainsi l'exécutif européen.

## 6.2. CERTIFICATS ISO



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69288.12

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Adresse  
21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

N° SIREN  
572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-11

Jusqu'au  
until

2027-11-10

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.  
The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified.  
Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification. Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTI F 1461-S 12/2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69287.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 9001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-10

Jusqu'au  
Until

2027-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001. Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). COFRAC accreditation n° 4-0001. Management Systems Certification. Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69286.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-10

Jusqu'au  
Until

2027-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0301. Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). COFRAC accreditation n° 4-0301. Management Systems Certification. Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION

### 6.3. AUTRES ANNEXES

## 6.4. GLOSSAIRE

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

### **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

### **Abonnés non domestiques :**

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

### **Capacité de production :**

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m<sup>3</sup>/jour).

### **Certification ISO 14001 :**

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 9001 :**

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

### **Certification ISO 22000 :**

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

### **Certification ISO 50001 :**

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 45001 :**

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

### **Consommateur – abonné (client) :**

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les

consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

#### Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m<sup>3</sup>/client/an).

#### Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m<sup>3</sup>/consommateur/an).

#### Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

**Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030** sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

#### Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

#### HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution. Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :**

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

#### **Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :**

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

#### **Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :**

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

#### **Parties prenantes :**

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

#### **Prélèvement :**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

#### **Rendement du réseau de distribution [P104.3] :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

Objectif Rdt Grenelle 2 =  $\text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$

Avec :

- Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ILC : Indice Linéaire de Consommation ( $\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$ ) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;
- A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2  $\text{Mm}^3/\text{an}$  où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

#### Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

#### Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

#### Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

#### Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

#### Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

#### Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j** : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j** : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

#### Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j** : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.

et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique.

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j** : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

#### Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

#### Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

#### Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

#### Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

**Volume consommateurs sans comptage :**

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

**Volume consommé autorisé :**

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

**Volume de service du réseau :**

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

**Volume mis en distribution :**

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

**Volume produit :**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

**Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.